

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU  
CONSEIL DE TERRITOIRE**

**APPROBATION DU RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE 2017**

La loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine organise un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville.

Pour formaliser les engagements des partenaires de cette politique, six contrats de ville ont été signés sur le territoire de la Métropole au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 a fixé la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Concernant la métropole Aix-Marseille-Provence, les quartiers ciblés par la politique de la ville sont au nombre de 59 et comptent 300 000 habitants :

- 38 pour le Contrat de Ville Marseille Provence : 35 à Marseille, 2 à Marignane, 1 à Septèmes-Les-Vallons, soit 244 000 habitants. A ceux-ci s'ajoutent 3 quartiers dits « de veille » à La Ciotat.
- 4 pour le contrat de Ville du Pays d'Aix : 4 à Aix en Provence, 1 à Gardanne, 1 à Pertuis et 2 à Vitrolles, soit 23220 habitants.
- o 4 pour le Contrat de Ville du Pays Salonais : 2 à Berre –L'Etang et 2 à Salon de Provence, soit 8000 habitants. A ceux-ci s'ajoute 1 quartier de veille à Salon de Provence
- o 1 pour le Contrat de Ville du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, situé à Aubagne et comptant 2300 habitants. A ceux-ci s'ajoutent 3 quartiers de veille également à Aubagne.
- o 3 pour le Contrat de Ville Istres Ouest Provence : 1 à Istres et 2 à Miramas, soit 10 400 habitants. A ceux-ci s'ajoutent 7 quartiers dits de veille : 4 à Port Saint Louis du Rhône, 1 à Istres et 2 à Miramas.
- o 5 pour le Contrat de Ville du Pays de Martigues : 3 à Martigues, 2 à Port de Bouc soit 11 800 habitants. A ceux-ci s'ajoutent 5 quartiers de veille : 4 à Martigues et 1 à Port de Bouc.

La métropole Aix-Marseille-Provence assure le pilotage stratégique des Contrats de Ville sur les quartiers prioritaires, afin de garantir une coordination et une cohérence territoriale.

Dans sa rédaction issue de la loi n° 2014-173, le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville prévu aux articles L1111-2 et L 1811-2 du code général des collectivités territoriales, paru au Journal Officiel du 5 septembre 2015 prévoit que

« Dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale(EPCI) signataires d'un Contrat de Ville, le maire et de le président de l'EPCI sont tenus de présenter annuellement à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmation de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport est débattu au sein du conseil municipal et du conseil communautaire. Les conseils citoyens présents sur le territoire concerné sont consultés en amont sur le projet du rapport. Le présent décret précise le contenu et les modalités d'élaboration de ce rapport annuel »

Les six rapports ci-annexés sont relatifs à la mise en œuvre opérationnelle en 2017 des Contrats de Ville par la métropole Aix- Marseille-Provence.

Ils décrivent notamment la mise en œuvre en 2017 des contrats de ville sur chaque conseil de territoire, l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires, l'articulation entre les actions menées au niveau des différents volets du contrat de ville, et s'il y a lieu avec les opérations d'aménagement au titre du Programme National de Renouvellement Urbain, l'accompagnement des conseils citoyens et l'ingénierie mobilisée.

Ils ont été soumis à l'ensemble des conseils municipaux compétents dont les avis, le cas échéant, sont joints en annexe.

Ils ont été présentés aux conseils citoyens existants sur les territoires concernés dont les avis, le cas échéant, sont joints en annexe.

Au regard du caractère transversal de la politique de la ville, le projet métropolitain déterminera les modalités selon lesquelles les compétences de la Métropole concourent aux objectifs de cohésion sociale et territoriale.

De même, le pacte de gouvernance, financier et fiscal adopté par la métropole par délibération du 30 juin 2016 participe déjà de la solidarité territoriale dans une logique de redistribution financière mais également de développement d'un projet métropolitain.

Le principe d'une 'évaluation à mi-parcours des contrats de ville a donc été validée à l'échelle de la Métropole par délibération du 13 juillet 2017 avec une seule évaluation pour les six territoires, copilotée par la Métropole et l'Etat, en associant l'ensemble des partenaires des contrats et les conseils citoyens.

La délibération du conseil métropolitain du 19 octobre 2017 a approuvé une convention de partenariat entre le Groupement d'intérêt Public du Centre de Ressource pour la Politique de la Ville PACA, la Métropole et l'Etat pour la réalisation de cette évaluation intermédiaire.

Cette évaluation s'appuiera sur des outils d'observation du territoire, l'analyse et l'évaluation des politiques conduites dans le cadre de la programmation annuelle, un zoom territorial sur une ou des actions spécifiques financées par les crédits spécifiques de la politique de la ville.

## Métropole Aix- Marseille- Provence

### Le Rapport Politique de la Ville

2017

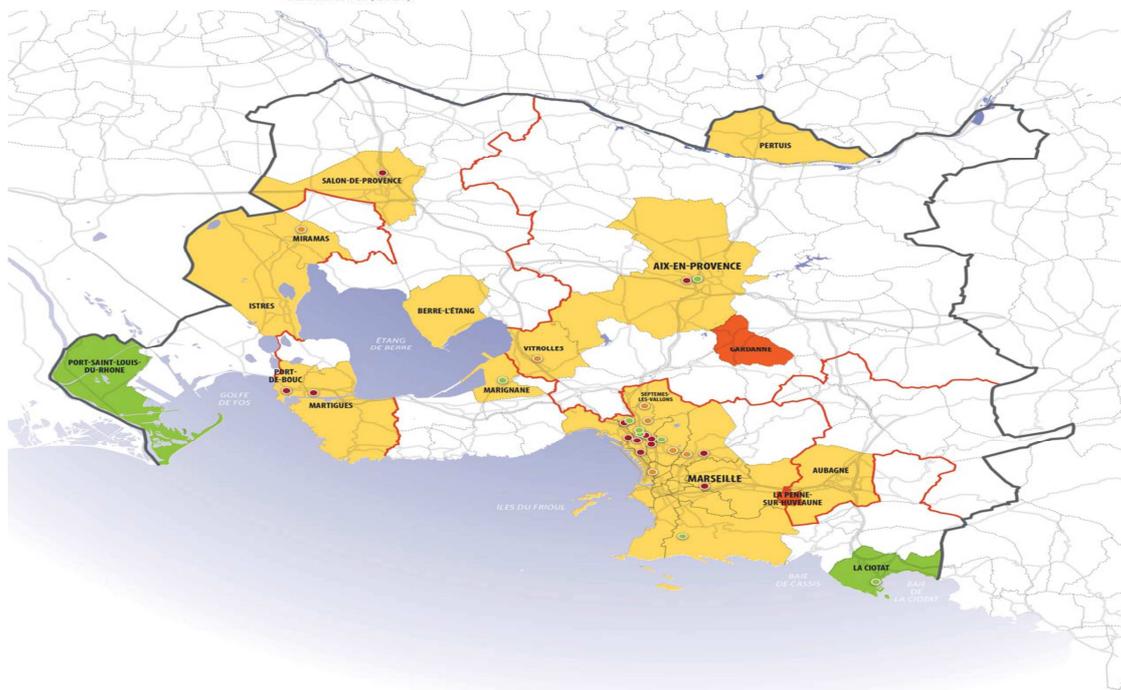
#### COMMUNES INSCRITES EN POLITIQUE DE LA VILLE

- Nouvellement inscrites
- S'inscrivant dans la continuité
- Sortantes
- Commune sans quartier prioritaire
- Limites EPCI

#### ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS ANRU AU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)

- Projet nouvellement éligible
- Projet s'inscrivant dans la continuité
- Projet sortant du programme

Source : Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports - Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)



## **I Le cadre réglementaire**

Dans le cadre de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine, les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) signataires d'un contrat de Ville ont l'obligation annuelle de rédiger un rapport.

Le décret publié au journal officiel du 5 septembre 2015 fixe « le contenu et mode d'élaboration du rapport annuel aux assemblées délibérantes des EPCI et communes sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville. »

Le projet de rapport une fois élaboré est soumis pour avis :

- aux conseils municipaux concernés
- aux conseils citoyens de chacun des quartiers prioritaires

### Contenu du rapport

Ce rapport doit :

- Rappeler les principales orientations du contrat de ville et le (les) projet(s) de territoire qui ont déterminé son élaboration.
- Présenter l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires.
- Retracer les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.
- Déterminer les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés.
- Présenter l'articulation entre les actions menées au niveau des différents volets du contrat de ville et, s'il y a lieu avec les opérations d'aménagement au titre du Programme National de Renouvellement Urbain.

## **II La Politique de la Ville au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

La Métropole Aix-Marseille-Provence est une métropole toute jeune, créée au 1 janvier 2016, c'est également la deuxième métropole de France par son nombre d'habitants (1 850 000) et la plus vaste de France (3150 km<sup>2</sup>).

C'est aussi une métropole de paradoxe, constituée à la fois par des situations d'une très grande diversité : de Marseille avec ses 850 000 habitants à de très nombreux petits villages aux identités culturelles fortes, ce qui reste une source de richesse importante.

Elle se doit de relever un défi majeur : définir des stratégies d'intervention à des niveaux de coordination et de solidarités métropolitaines tout en préservant les liens de proximité essentiels à la cohésion des territoires et aux besoins des habitants.

## Au regard de la Politique de la Ville

- 300 000 habitants résident dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, soit 16 % de la population métropolitaine.
- 14 communes sont concernées par des QPV ,16 avec les quartiers de Veille Active.
- Nous y retrouvons 59 Quartiers Prioritaires et 19 quartiers de Veille active sur La Ciotat, Aubagne, Salon de Provence, Istres, Miramas, Martigues, Port de Bouc et Port Saint Louis.
- 21 sites sont inscrits dans le NPNRU dont 14 sur Marseille.
- Et enfin 6 Contrats de Ville intercommunaux ont été signés.

La métropole assure le pilotage stratégique des Contrats de Ville sur les quartiers prioritaires, pour ce faire le service cohésion sociale au sein de la direction Habitat Politique de la Ville garantit une cohérence territoriale.

### **III Le service Cohésion Sociale**

#### L'organisation du service

La compétence Habitat et Politique de la Ville de la Métropole Aix-Marseille-Provence est exercée de plein droit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 au sein de la Direction Générale Adjointe Développement Urbain et Stratégie Territoriale.

Afin de répondre au mieux aux exigences de cette thématique, 3 services et 2 missions sont proposés et se décomposent comme suit :

- Service Habitat – Logement :
- Service Cohésion Sociale
- Service Renouvellement Urbain
- Service Copropriétés dégradées
- Service Accueil des Gens du Voyage

Le service Cohésion Sociale a pour objectif de d'apporter une plus-value aux territoires, une nécessaire harmonisation et une instance d'innovation et de mutualisation de bonnes pratiques au service des territoires prioritaires.

Pour ce faire, différents chantiers ont été menés grâce à la mobilisation de groupes de travail tout au long de l'année 2017 réunissant les professionnels de chaque contrat de ville à l'échelle des communes et des conseils de territoire.

#### **Les portraits de territoire avec le cabinet AZ**

Dans la perspective d'une harmonisation des Contrats de Ville de la Métropole Aix- Marseille-Provence, il apparaissait nécessaire de réaliser un portrait des 6 contrats de ville à l'échelle des Conseils de Territoire.

Ceux-ci ont permis de rendre lisible les différents aspects de chaque contrat dans leur structuration et leur mise en œuvre. Mais également de faire apparaître tous les points de convergences/divergences grâce à une analyse comparative.

L'objectif a été d'obtenir un document exploitable par tous et de produire dans un deuxième temps des documents permettant de réaliser une analyse des instances et de l'organisation politique de la ville sur le territoire métropolitain.

### **L'accompagnement des professionnels vers une culture commune avec l'Association Régionale pour le Développement Local et le Centre de Ressources Politique de la ville Provence-Alpes-Côtes d'Azur**

Avec le repérage des projets, dynamiques et démarches pertinentes par territoire et en fonction des enjeux de chacun, celui-ci répond à un double objectif

- Co-construire un cadre partagé sur le sens de la Politique de la ville et ses finalités
- Définir des modes organisationnels de fonctionnement permettant d'articuler la dimension métropolitaine et celle de la proximité.

### **La mobilisation des ressources au service de la politique de la ville**

« La politique de la ville reste une intervention complémentaire avec d'autres politiques sectorielles. L'ensemble des dispositifs qui concernent les territoires prioritaires peut être mis en cohérence pour s'inscrire dans une démarche intégrée de développement urbain des quartiers. Il s'agit de concentrer des moyens spécifiques sur des sites prioritaires et de favoriser la transversalité des politiques publiques (l'habitat, l'aménagement d'espaces publics, le développement économique et les commerces, l'accompagnement social, les transports en commun...). »

C'est pour répondre à ces objectifs que dès 2017, le service cohésion sociale a souhaité développer et formaliser un partenariat privilégié avec les services de droit commun de la métropole Aix Marseille Provence dans un premier temps, ainsi que ceux des autres partenaires ultérieurement.

Une rencontre a été organisée avec le service Europe, nous permettant ainsi de mieux connaître l'ensemble des appels à projets susceptibles d'intéresser la politique de cohésion sociale au sein des quartiers prioritaires, et de co-construire avec ce service des projets éligibles aux financements européens.

Plusieurs rencontres sont programmées en 2018, notamment avec le service Emploi Insertion Economique et Sociale et le service Mobilité, Déplacements, Transports, Espaces Publics et Voirie.

### **La création d'un dossier unique de demande de subvention pour l'ensemble des contrats de ville**

Le travail engagé d'harmonisation d'un dossier de demande subvention et, in fine, d'un dossier unique à l'échelle de la métropole répond à trois objectifs :

- Faciliter les démarches administratives,
- Eviter la perte de sens face à la démultiplication des différents dossiers à remplir,
- Déterminer une démarche commune pour l'ensemble des équipes politique de la ville dans le cadre d'une programmation associative.

## **La Prévention de la Radicalisation**

Le Gouvernement a adopté en avril 2014 un plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes articulant ainsi une dimension répressive et une dimension préventive.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, selon l'article L.5217-2 du code général des collectivités territoriales, exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences en matière "d'élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville, programmation d'actions définies dans le contrat de ville, animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance".

A ce titre, elle a élaboré fin 2016, en partenariat avec l'État et les collectivités concernées, un Plan Métropolitain de Prévention de la Radicalisation qui est annexé aux 6 Contrats de Ville des différents conseils de territoire de la métropole.

La métropole Aix-Marseille-Provence, également souhaité pouvoir bénéficier de:

- Une évaluation aussi bien quantitative que qualitative des phénomènes de radicalisation observés sur les quartiers prioritaires de son territoire.
- Un recensement des acteurs et dispositifs susceptibles d'être mobilisés pour prévenir ces phénomènes de radicalisation et plus spécifiquement un état des lieux des dispositifs locaux de prévention de la délinquance du territoire métropolitain.
- De préconisations relatives à une organisation permettant le suivi opérationnel du plan en coordination avec les dispositifs de prévention de la délinquance et de la radicalisation existants sur le territoire métropolitain.

Pour ce faire, elle lancera une étude sur cette problématique permettant de répondre à ces enjeux.

## **IV L'évaluation à mi-parcours de la Politique de la Ville**

La loi du 21 février 2014 pose l'obligation de l'évaluation intermédiaire des Contrats de Ville conclus à l'échelle intercommunale pour la période 2015-2020

Une démarche métropolitaine a donc été décidée avec une seule évaluation pour les six contrats de ville co-pilotée par la Métropole et l'Etat, en associant l'ensemble des partenaires des contrats et les Conseils Citoyens.

Elle a pour objectif de :

- Vérifier l'adéquation entre les engagements des partenaires et les projets mis en œuvre ; D'analyser et de mesurer l'évolution du contexte dans lequel s'inscrivent les contrats de ville
- D'évaluer le suivi et l'impact des actions réalisées au titre de ces contrats ainsi que la mobilisation des politiques publiques
- D'améliorer les réponses apportées et de préparer un contrat cadre métropolitain après 2020.

Une délibération du conseil métropolitain du 13 juillet 2017 rappelle la nécessité de conduire cette démarche.

Et la délibération du 19 octobre 2017 a approuvé une convention de partenariat entre le GIP du Centre de Ressource pour la Politique de la Ville PACA pour la réalisation de cette étude.

Une méthodologie a donc été validée avec une évaluation intermédiaire par étapes .

- Un portrait statistique des territoires
- Un rapport sur les programmations annuelles, la gouvernance et la mise en œuvre.
- Un zoom territorial sur une ou des actions spécifiques

## **V Le rapport Politique de la Ville 2017**

Ce rapport est constitué par les six rapports rédigés par les Conseils de Territoire de la Métropole qui bénéficient d'un contrat de ville sur leur territoire.

Afin de répondre au cadre réglementaire fixée par le décret du 5 septembre 2015, ils contiennent les éléments suivants :

- Une photographie des Quartiers Prioritaires et des Quartiers de Veille Active
- La mise en œuvre en 2017 du Contrat de Ville du Conseil de Territoire avec la programmation annuelle (nombre d'actions proposées/validées ; répartition des actions par piliers ; répartition des actions par thématiques ; engagement financier des partenaires ; répartition par financeurs ...)
- Les dispositifs connexes tels que : les Ateliers Santé Ville, les Programmes de Réussite Educative , la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, les plans d'actions validées avec les bailleurs dans le cadre de l'exonération de la Taxe Foncière Pour le Bâti , le Plan de Lutte Contre les Discriminations ,les Dispositif de Prévention de la Radicalisation ...
- Les liens avec les Projet de Rénovation Urbaine (point d'étape, protocole NPNRU , lien avec le Contrat de Ville )
- L'ingénierie
- L'accompagnement des Conseils Citoyens (l'état des lieux, leurs compositions, les réunions, la participation aux instances du Contrat de Ville...)
- Les perspectives en 2018





Métropole Aix- Marseille- Provence

Le Rapport Politique de la Ville

2017

Conseil de Territoire

Marseille Provence

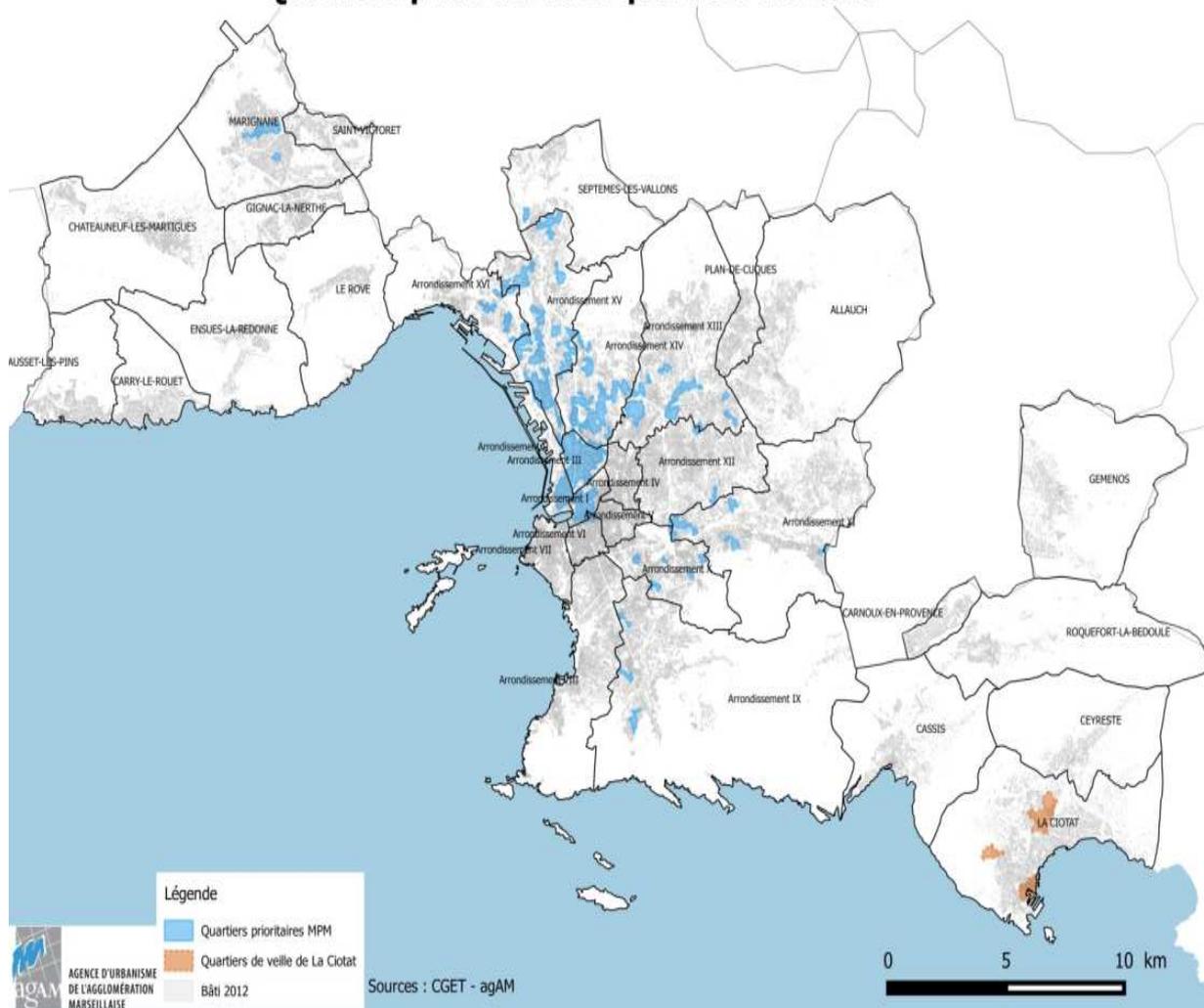


TERRITOIRE  
MARSEILLE  
PROVENCE  
—

# Rapport Politique de la Ville 2017

## Conseil de territoire Marseille Provence

### Quartiers prioritaires et quartiers de veille



## I - Photographie des Quartiers Prioritaires et des Quartiers de Veille Active

(Cf. diagnostic du cabinet Compas – Janvier 2018 - évaluation à mi-parcours du contrat de ville)

Pôle territorial	Nombre de quartiers	Population QPV (2013)	Poids des QPV / total QPV	Observations
Grand centre-ville	1	97 048	39,6%	1,2,3, 6 <sup>ème</sup> arr
Grand Sud Huveaune	13	26 502	10,8%	9,10,11,12 ème arr
Nord Est 13 ème arr	6	24 904	10,2%	
Nord Est 14 ème arr	5	35 558	14,5%	
Nord littoral Est	6	30 528	12,5%	15 ème arr
Nord Littoral Ouest	4	22 038	9%	15, 16 ème arr
<b>Total QPV MARSEILLE</b>	<b>35</b>	<b>236 578</b>	<b>96,6%</b>	<b>27,5 % de la pop de Marseille</b>
Marignane	2	7 039	2,9%	Florida et centre-ville
Septèmes	1	1 403	0,6%	Gavotte Peyret
<b>TOTAL QPV</b>	<b>38</b>	<b>245 020</b>	<b>100%</b>	<b>13,2% de la pop d'AMP – 81,6 % de la pop QPV AMP</b>
La Ciotat (quartiers de vieille active)	3	23 031		Centre Ancien, Fardeloup, Abeille-Maurelle-Matagots, Puits de Brunet et Provence

### Quelques chiffres :

- **Pauvreté** : 51% des habitant des QPV de Marseille vivent en dessous du seuil de pauvreté (- de 1000 euros par mois) 43% à Septèmes et Marignane.
- **Enfance** : **24 320 enfants vulnérables** (dont 970 Septèmes, Marignane, La Ciotat) dans les QPV (65 720 à l'échelle de la Métropole). 63% des moins de 25 ans n'ont pas le bac dans les QPV marseillais (50% AMP) – 59% pour Septèmes et Marignane.
- **Chômage – Emploi** : 30 % contre 15,6 % AMP pour les 15-64 ans (36% pour les habitant des QPV ayant au mieux un CAP/BEP). A niveau de diplôme équivalent le chômage est toujours plus élevé en QPV, y compris pour les diplômés bac +2 ou plus.  
Le taux de déqualification est plus important que sur le reste du territoire AMP : 24% contre environ 15 % pour AMP (le taux de déqualification correspond aux actifs occupés de 15 ans ou plus ayant un haut niveau de formation mais qui occupent un emploi d'employé ou d'ouvrier).
- **Egalité hommes / femmes** : Malgré un taux de formation supérieur à celui des hommes, le taux d'activité des femmes atteint 52,6 % soit 17 points de moins que celui des hommes.
- **Parentalité précoce** : part des jeunes mères de moins de 25 ans est de 10% en QPV contre 5 % dans les autres quartiers de Marseille. Parmi elles 43 % sont des familles monoparentales.

### 1 - La population des QPV de Marseille Provence est marquée par sa jeunesse.

La population dans les quartiers politique de la ville est une population jeune. Cette constante est observée sur l'ensemble du territoire national.

Ainsi, pour l'ensemble des QPV nationaux, les – de 15 ans y représentent un quart de la population. Sur certains territoires du conseil de territoire de Marseille Provence, il peut être beaucoup plus important :

- 28% sur les QPV de la Cayolle, de la Valbarelle et des Néréïdes Bosquets (9<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup>)
- 30% sur le QPV de Malpassé Corot (13<sup>e</sup>)
- 28% sur le QPV Bon secours - les Rosiers – Grand Saint Barthelemy (14<sup>e</sup>)
- 31% sur les QPV de la Savine et de Notre Dame Limite (15<sup>e</sup>)
- 35% sur le QPV du Florida Parc (Marignane)
- 26% sur le QPV de la Gavotte Peyret (Septèmes les Vallons)

La population des 15 – 24 ans est également surreprésentée dans les quartiers de la politique de la ville du conseil de territoire. Cette période de la vie est une période charnière : orientation scolaire, orientation professionnelle, poursuite d'études, phase d'autonomie mais aussi début de construction pour beaucoup d'une vie de couple voire familiale

**Les quartiers prioritaires représentent donc un réservoir démographique pour les territoires qui les entourent. Ces données soulignent l'importance d'investir dans la formation, l'éducation, les actions de soutien à la parentalité, à la réussite scolaire, à l'orientation, à l'accès à l'emploi, à la mobilité.**

## **2 – Des niveaux de précarité importants**

La délimitation des QPV étant basée sur les revenus médians, l'analyse des revenus des habitants de ces quartiers met en exergue une très grande précarité.

Au niveau national le taux de pauvreté de 14.5% et de 18.5% au niveau de la Métropole. Il est de :

- 51% pour le QPV du grand centre-ville – Canet – Jean Jaurès (49 600 personnes).
- 60% sur le QPV de Notre Dame Limite (5 000 personnes)
- 55% sur le QPV de la Castellane (5 500 personnes)
- 56% sur le QPV du Florida Parc (530 personnes)
- 53% sur le QPV de la Gavotte Peyret (750 personnes)
- 59% sur le QPV des Aygalades ((983 personnes)
- 60% sur le QPV de la Savine (1 550 personnes)
- 56% sur le QPV Bon secours - les Rosiers – Grand Saint Barthelemy (14 000 personnes)
- 57% sur le QPV Malpassé - Corot (6 000 personnes)
- 48% sur le QPV Est Marseillais – Pont de Vivaux

Il est par ailleurs inquiétant de voir que les écarts entre les quartiers les plus riches et les quartiers les plus précaires se sont accentués alors même que le pays connaissait une croissance économique et que l'emploi se développait entre 2001 et 2007. La crise économique apparue en 2008 a renforcé ces écarts.

**La faiblesse des niveaux de vie met en exergue les difficultés que peuvent rencontrer les ménages de Marseille Provence qui vivent dans les quartiers de la politique de la ville. Ces difficultés démontrent l'importance d'une action publique renforcée. Pourtant, on constate :**

- Un recul global des permanences de services publics de droit commun et le développement toujours plus important de la dématérialisation des démarches et du recours au tout-numérique.
- Qui induisent de nombreuses orientations des travailleurs sociaux vers les structures associatives

**Dans ce contexte, la Politique de la Ville doit mobiliser les différents acteurs et favoriser le développement d'actions diverses pour accompagner les habitants dans l'accès effectif à leurs droits et leurs démarches quotidiennes : maintien dans le logement, accès à une couverture santé, suivi et poursuite des études des enfants ou des jeunes....**

### **3 - Une priorité : la réussite et le bien-être général des enfants et des jeunes**

La situation des quartiers de la politique de la ville est particulière. Ils ont, comme les autres quartiers, bénéficié de l'investissement scolaire réalisé par la France, mais le niveau des difficultés y est bien supérieur et reflète les inégalités sociales face à l'école.

Les écarts avec les autres territoires hors politique de la ville restent souvent très importants. De nombreuses études et travaux insistent pourtant sur l'importance de la mixité sociale dans les établissements scolaires afin de favoriser le parcours scolaire des jeunes.

Le décrochage scolaire précoce est ainsi très important dans les quartiers politique de la ville de Marseille Provence.

Les taux de scolarisation des 16-24 ans sont ainsi très parlants :

- 65% pour l'ensemble de la Métropole
- 61% pour la Région PACA e la France Métropolitaine

Mais :

- 44% sur le QPV Cravache Trioulet
- 48,5% sur le QPV des Ayalades
- 32,5% sur le QPV Florida Parc
- 42,4% sur le QPV du centre-ville de Marignane
- 54% sur le QPV de la Gavotte Peyret
- 48,6% sur le QPV de Saint Henri

**Mais certains QPV ont aussi parfois des moyennes de scolarisation des 16-24 ans supérieures aux moyennes nationales et métropolitaines :**

- 65.5% sur le QPV de la Cayolle
- 66% sur le QPV Visitation – Bassens
- 68% sur le QPV Les Tilleuls – La Maurelette
- 67% sur le QPV de la Savine
- 69% sur le QPV Bricarde – Castellane
- 68,3% sur le QPV Notre Dame Limite

Si au niveau national 9% des 16-24 sont non scolarisés et sans diplôme<sup>1</sup>, ce taux (en baisse importante entre 2009 et 2014) est encore de :

- 13% dans le Grand centre-ville.
- 15% dans les QPV du secteur Nord Littoral Ouest
- 17% au global sur Septèmes et Marignane
- 20,7% dans les QPV du secteur Nord littoral est
- 22% dans les QPV du 14<sup>e</sup> arrondissement
- 15% dans les QPV du 13<sup>e</sup> arrondissement
- 13,5% dans les QPV du secteur du Grand Sud Huveaune

---

<sup>1</sup> <= brevet des collèges

On peut enfin repérer d'importantes inégalités dans la part des jeunes de 15 à 17 ans non scolarisés (en notant une amélioration importante entre 2009 et 2014). Si la moyenne nationale est de 4%, elle est de :

- 7% dans les QPV du secteur du Grand sud Huveaune
- 10% dans les QPV du 14<sup>e</sup> arrondissement
- 5% dans les QPV du secteur Nord Littoral est
- 8% au global dans les QPV de Septèmes et Marignane
- 6% sur le Grand Centre-Ville

Certains QPV se rapprochent des moyennes nationales :

- 4% pour les QPV du 13<sup>e</sup> arrondissement

Certains ont même des taux bien meilleurs :

- 2,9% sur les QPV du secteur Nord littoral Ouest

Afin de mieux appréhender les besoins des enfants et de compléter l'analyse sur les parcours éducatifs, le bureau d'études COMPAS a travaillé sur la création d'un indicateur de fragilité des enfants qui regroupe 7 indicateurs différents (situation familiale du ménage, situation socio professionnelle des parents, type et taille du logement, éléments de mixité sociale...). Le cumul de ces indicateurs peut présenter une fragilité pour les enfants concernés. Ainsi, Compas a retenu la notion de fragilité si 4 des 7 indicateurs présentent une situation de difficulté.

L'analyse de cet indicateur de fragilité met en exergue l'importance du nombre d'enfants considérés comme fragiles dans les QPV.

S'il est de 19% à l'échelle de la Métropole (soit 66 000 mineurs vulnérables), il est de :

- 40% dans le Grand Centre-ville (8 000 enfants) et même de 43% dans le 3<sup>e</sup> arrondissement
- 49% dans les QPV du secteur Nord littoral ouest (4 330 enfants)
- 26% dans les QPV du quartier du Florida Parc (200 enfants)
- 49% dans le QPV de la Gavotte Peyret (300 enfants)
- 66% dans le QPV de la Viste (480 enfants)
- 77% dans le QPV des Aygalades (410 enfants)
- 73% dans le QPV de la Savine (580 enfants)
- 60% dans le QPV Bon secours – Les Rosiers – Grand Saint Barthelemy (4 150 enfants)
- 47% dans le QPV Le Castellans, Les Micocouliers, Saint Joseph
- 60% dans le QPV Corot – Malpassé (1 950 enfants)
- 52% dans le QPV Frais Vallon – La rose (1 510 enfants)
- 49% dans le QPV de la Cayolle (360 enfants)
- 57% dans le QPV d'Air Bel (910 enfants)
- 65% dans le QPV Valbarelle – Néréïdes - Bosquet

**Ce constat et l'importance du nombre de mineurs concernés justifie la nécessité d'agir dans les quartiers en direction des enfants et de leur accès à l'éducation au sens large.**

La jeunesse subit de façon accentuée les effets de la crise : l'intégration dans l'emploi durable est lente et difficile, souvent marquée par les stages, le chômage et les bas salaires. Les jeunes issus des QPV sont encore beaucoup considérés comme étant en rupture avec la société alors qu'ils sont aussi victimes de phénomènes de rejet.

Les jeunes entre 16 et 24 ans qui ne sont ni en emploi ni en formation représentent ainsi par exemple 27% de leur classe d'âge dans le QPV du GCV. Soit un taux deux fois plus important qu'à l'extérieur du QPV.

Dès lors, les jeunes restent plus fréquemment au domicile familial, nécessitant une très forte solidarité intergénérationnelle.

#### **4 - L'accès à la santé :**

Globalement, la France reste l'un des pays au monde où la qualité des soins est la meilleure. Mais les moyennes masquent des écarts entre milieux sociaux qui sont amplifiés dans les QPV.

La démographie médicale en est une illustration. Si le Grand centre-ville est plutôt bien doté en professions médicales (effet centre-ville), il y a très peu de spécialistes ou de chirurgiens-dentistes sur les secteurs des 15/16<sup>e</sup> arrondissements.

Le nombre de bénéficiaires de la CMUC est un autre indicateur de la fragilité des habitants (le seuil d'accès à la CMUC étant environ 1/3 plus bas que le seuil de pauvreté). Le nombre d'enfants de moins de 18 ans couvert par la CMUC est ainsi de :

- 13 300 enfants sur le secteur du Grand Centre-Ville
- 3 073 enfants dans les QPV du secteur Nord littoral Ouest (dont 1 500 sur les QPV de la Castellane Bricarde et 1 028 sur le QPV de Notre Dame Limite)
- 635 enfants dans les QPV de Marignane
- 178 enfants dans le QPV de Septèmes
- 4 302 enfants dans les QPV du secteur Nord littoral est
- 5 909 enfants dans les QPV du 14<sup>e</sup> arrondissement (dont 4 164 sur le secteur Bon Secours – Les Rosiers – Grand Saint Barthélemy)
- 3 788 enfants dans les QPV du 13<sup>e</sup> arrondissement (dont 1769 sur Malpassé – Corot et 1 405 sur Frais Vallon – La Rose)
- 2 729 enfants dans les QPV du secteur du Grand Sud Huveaune

**Ces éléments soulignent l'importance du maintien et du développement des actions liées à l'accès aux droits et aux soins.**

#### **5 - L'accès au sport**

Les données disponibles mettent en évidence que le taux de pratique sportive est beaucoup plus faible dans les QPV que sur le reste du territoire.

La part des habitants ayant une licence sportive à l'échelle nationale est de 20% et de 23,5% à Marseille. Sur les QPV du conseil de territoire, elle est de :

- 10% dans le QPV du grand centre-ville.
- 9% dans les QPV du Grand sud Huveaune
- 11% dans les QPV du 13<sup>e</sup> arrondissement
- 8% dans les QPV du 14<sup>e</sup> arrondissement
- 6% dans les QPV du secteur Nord littoral Est
- 7% dans les QPV du secteur Nord littoral Ouest
- 9% au global pour les QPV de Marignane et Septèmes

Cette situation est paradoxale au regard de la pyramide des âges et de l'importance du nombre d'enfants et de jeunes.

L'écart entre les hommes et les femmes est également important. De manière générale, les sports les plus représentés sont le football et la pétanque de manière très importante.

**Ces éléments soulignent la nécessité de maintenir et de développer le soutien à l'accès au sport pour tous (soutien aux associations, aide au paiement des licences, des équipements liés à la pratique sportive...).**

## **6 - L'accès à l'emploi et à la formation :**

En matière d'emploi, dans l'immense majorité, l'enjeu pour les habitants des quartiers prioritaires se situe hors de ces territoires et dépend de paramètres très nombreux : croissance des revenus, implantations locales, offre et demande de main d'œuvre... Dès lors, deux paramètres sont en jeu au niveau local. :

- Quelle est l'évolution de l'emploi au niveau du bassin d'emploi
- Les actifs des quartiers sensibles ont-ils les moyens d'accéder à ces emplois (niveau de qualification, connaissance des offres, mobilité...) ?

Sur les QPV on constate une surreprésentation des catégories socio professionnelles « ouvriers » et « employés » et une diminution dans le temps de la part des cadres et professions intellectuelles. Ces évolutions renforcent l'absence de mixité sociale dans les QPV par rapport aux autres quartiers.

Ces CSP représentent 49% des CSP en France Métropolitaine, 45% des CSP de la métropole et:

- 66% des CSP pour les QPV de Septèmes et Marignane au global
- 67% des CSP des QPV du secteur Nord littoral Ouest
- 55% des CSP des QPV du Grand centre-ville
- 67% des QPV du 13<sup>e</sup> arrondissement
- 71% des CSP des QPV du secteur Nord littoral Est
- 73% des CSP des QPV du 14<sup>e</sup> arrondissement
- 58% des CSP des QPV du secteur Grand Sud Huveaune

Le taux d'emploi au niveau national est de 64%. Il est beaucoup plus faible dans les QPV :

- 40% dans le QPV Valbarelle – Néréides - Bosquets
- 34% dans le QPV Bons secours – Les Rosiers – Grand Saint Barthelemy
- 29% dans le QPV des Aygalades
- 34% dans le QPV Malpassé Corot
- 42,7% dans le QPV Centre-ville – Canet - Jean Jaurès
- 27% dans le QPV Notre dame limite
- 34% dans le QPV de la Gavotte Peyret
- 38,4% dans le QPV du Florida Parc

Le taux de précarité dans l'emploi et le nombre de demandeurs d'emploi sont également beaucoup plus élevés

Pourcentage des demandeurs d'emploi :

- 27% dans les QPV du secteur du Grand Sud Huveaune
- 25% dans les QPV du 14<sup>e</sup> arrondissement
- 25% dans les QPV du secteur Nord littoral est
- 25% dans les QPV du 13<sup>e</sup> arrondissement

- 23% dans les QPV du Grand centre-ville
- 26% dans le QPV de la Gavotte Peyret
- 28% dans les QPV du secteur Nord Littoral Ouest

Pour autant, il existe un réel dynamisme économique sur les QPV qui s'explique en partie par le dynamisme des auto-entreprises et le dispositif des Zones Franches Urbaines sur certains territoires

La part des diplômés de l'enseignement supérieur dans les QPV ne cesse de s'écarter des moyennes locales. Ainsi en 1990, à Marseille, l'écart était de 10 points. Il est actuellement de plus de 18 points ce qui souligne le décrochage massif de ces quartiers par rapport à la situation du reste du territoire, alors même que ces quartiers sont habités par de très nombreux jeunes potentiellement plus à même d'avoir pu bénéficier d'une formation plus longue.

**La démocratisation de l'enseignement supérieur a donc beaucoup moins profité aux jeunes des quartiers prioritaires qu'à ceux des autres quartiers. Cette question de l'accès à l'enseignement supérieur est un enjeu clé pour les quartiers prioritaires et doit mobiliser l'ensemble des acteurs :** Education Nationale, collectivités, Missions locales, dispositifs de formation, d'alternance...

## 7 - La question de l'égalité Femmes / Hommes :

Dans les quartiers de la politique de la ville le niveau de formation des jeunes femmes est supérieur à celui des jeunes hommes (moins de 40 ans ayant terminé leurs études). Pour autant il existe un écart important entre les femmes issues des QPV et les femmes des autres quartiers.

Si les femmes des quartiers politique de la ville sont plus diplômées, elles sont aussi plus souvent déqualifiées que les hommes. Elles sont en effet beaucoup plus fréquemment en situation de déclassement quand elles ont un diplôme de l'enseignement supérieur que les hommes (moitié plus en proportion), c'est-à-dire qu'elles sont soit au chômage, soit en emploi d'ouvrière ou d'employée. De même, ce taux est deux fois plus fort dans les QPV qu'à l'extérieur ce qui signifie que ce phénomène de déclassement est fortement amplifié pour les femmes dans les QPV.

**L'impact de ces indicateurs est important car il s'agit d'une approche de la question des discriminations qui est l'un des axes prioritaires de la politique de la ville.**

**En synthèse, ces différents éléments ci-dessus mettent en évidence des caractéristiques très spécifiques pour les habitants des quartiers.**

**Les écarts entre territoires tendent à s'accroître depuis maintenant 25 ans et cela quelle que soit la situation économique du pays.**

## 8 – Mais des territoires avec de nombreuses ressources

Plusieurs indicateurs issus des diagnostics ci-dessus illustrent des forces pour les quartiers.

**Bien évidemment la jeunesse de ces territoires est un atout fort pour les quartiers de la politique de la ville du conseil de territoire.** Ces derniers sont les réservoirs démographiques pour l'ensemble de la métropole. Une grande partie des adultes de demain vivent dans ces quartiers. D'où la nécessité d'intervenir fortement sur les besoins des enfants et des jeunes.

**Le travail est aussi fortement présent dans les quartiers.** Ainsi, au regard des données mises à disposition dans le cadre de FILOSOFI (données fiscales mises en forme par l'INSEE), il apparaît que la part des revenus liées au travail représente un peu plus de 60% des tous les revenus des

habitants des quartiers prioritaires d'AMP contre 73% pour l'ensemble d'AMP. L'écart est relativement faible au regard de l'image que ces quartiers peuvent avoir (image de quartiers dont les ressources dépendent des revenus de redistribution).

Près de la moitié des créations d'entreprises dans les QPV provient de l'auto-entrepreneuriat. **Cela signifie donc les habitants des quartiers se prennent en charge et cherchent à développer leur activité. Ce taux est plus fort que celui qui est observé à l'extérieur.**

**Enfin, il faut noter la richesse associative des quartiers de la politique de la ville, véritable vivier en termes de citoyenneté et de cohésion sociale sur les territoires.**

## II - La mise en œuvre en 2017 du Contrat de Ville du Conseil de Territoire Marseille Provence

### A - La programmation annuelle

#### 1 – La programmation fonctionnement

##### Densité et renouvellement des programmes d'actions

	2016					2017				
	MARSEILLE	LA CIOTAT	MARIGNANE	SEPTEMES	total	MARSEILLE	LA CIOTAT	MARIGNANE	SEPTEMES	total
Nb d'actions proposées	978	92	42	22	1 134	1 009	100	39	25	1 173
Nb d'actions inscrites au programme (validées)	725	70	42	19	856	768	83	39	24	914
Nb d'action nouvelles	159	25	12			327	38	10		

##### Répartition des actions validées par pilier

	2 016	2 017
Pilier Cohésion Sociale	652	681
Pilier Emploi et développement eco	117	131
Pilier Cadre de vie	87	102
<b>TOTAL</b>	<b>856</b>	<b>914</b>

##### Répartition des actions validées par axe stratégique du Contrat de Ville

	MARSEILLE		LA CIOTAT		MARIGNANE		SEPTEMES	
	NOMBRE D' ACTIONS		NOMBRE D' ACTIONS		NOMBRE D' ACTIONS		NOMBRE D' ACTIONS	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
<b>AXE STRATEGIQUE</b>								
1 - Une vie locale qui s'appuie sur un cadre de vie rénové, des espaces publics réappropriés et l'accès à une offre de service ( sociale, culturelle, sportive, de promotion de la santé, associative) adaptée.	172	192	31	41	2	3	2	4
2 - Des quartiers et des habitants qui participent, chacun à leur niveau, au développement économique et de l'emploi.	82	101	5	6	6	7	0	0
3 - Une offre de logements améliorée et diversifiée dans les quartiers prioritaires, qui contribue à la remise en mouvement les parcours résidentiels des ménages.	5	5	0	0	0	0	0	0
4 - Les moyens d'une résorption significative de l'habitat privé dégradé, dans les quartiers anciens comme dans les grandes copropriétés	21	19	3	2	1	1	0	0
5 - Le développement de l'offre de transport répondant aux enjeux de développement durable, au bénéfice d'une meilleure mobilité des habitants et d'une meilleure intégration des quartiers au fonctionnement du territoire	9	7	3	1	1	1	0	0
6 - Une responsabilité partagée envers l'enfance et la jeunesse.	323	324	14	12	28	21	7	9
7 - Une action publique qui s'adapte à la diversité des publics des quartiers prioritaires, tout en valorisant leurs atouts.	51	58	11	18	3	3	3	3
8 - Le retour du droit dans les quartiers prioritaires, symbole et "preuve" de l'investissement de la puissance publique et condition de rénovation de la vie citoyenne.	62	62	3	3	1	3	7	8
<b>TOTAL</b>	<b>725</b>	<b>768</b>	<b>70</b>	<b>83</b>	<b>42</b>	<b>39</b>	<b>19</b>	<b>24</b>

## Nature du financement des programmes

	2 016				2 017			
	MARSEILLE	LA CIOTAT	MARIGNANE	SEPTEMES	MARSEILLE	LA CIOTAT	MARIGNANE	SEPTEMES
<b>Montant total du programme (cumul cout global des actions)</b>	<b>48 155 472</b>	<b>2 396 760</b>	<b>338 218</b>		<b>50 443 757</b>	<b>1 991 305</b>	<b>409 382</b>	
Montant du subventionnement Contrat de ville=credits spécifiques	10 037 079	570 070	338 218	147 215	10 164 271	549 000	409 382	178 559
Montant autres financements (L1-L2)	38 118 393	1 826 690	0		40 279 486	1 442 305	0	

## Répartition des financements par pilier

	Montant de la part CDV				TOTAL 2016	Montant de la part CDV				TOTAL 2016
	2 016	2 016	2 016	2 016		2 017	2 017	2 017	2 017	
	MARSEILLE	LA CIOTAT	MARIGNANE	SEPTEMES		MARSEILLE	LA CIOTAT	MARIGNANE	SEPTEMES	
Pilier Cohésion Sociale	7 632 274	484 070	129 900	126 265	<b>8 372 509</b>	7 332 015	460 000	180 100	132 959	<b>8 105 074</b>
Pilier Emploi et développement éco	1 431 196	59 000	72 100	20 950	<b>1 583 246</b>	1 943 961	76 000	74 700	45 600	<b>2 140 261</b>
Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain	973 609	27 000	86 218	0	<b>1 086 827</b>	888 295	13 000	104 582		<b>1 005 877</b>
Ingénierie			50 000					50 000		<b>50 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 037 079</b>	<b>570 070</b>	<b>338 218</b>	<b>147 215</b>	<b>11 092 582</b>	<b>10 164 271</b>	<b>549 000</b>	<b>409 382</b>	<b>178 559</b>	<b>11 301 212</b>

## Répartition des financements par axe

	Montant de la part CDV									
	2 016	2 016	2 016	2 016	TOTAL	2 017	2 017	2 017	2 017	TOTAL
AXE STRATEGIQUE	MARSEILLE	LA CIOTAT	MARIGNANE	SEPTEMES		MARSEILLE	LA CIOTAT	MARIGNANE	SEPTEMES	
1 - Une vie locale qui s'appuie sur un cadre de vie rénové, des espaces publics réappropriés et l'accès à une offre de service ( sociale, culturelle, sportive, de promotion de la santé, associative) adaptée.	2 221 554	212 800	42 917	15 000	<b>2 492 271</b>	1 947 105	161 800	64 982	20 900	2 194 787
2 - Des quartiers et des habitants qui participent, chacun à leur niveau, au développement économique et de l'emploi.	1 431 196	48 000	72 100	0	<b>1 551 296</b>	1 943 961	56 000	74 700	0	2 074 661
3 - Une offre de logements améliorée et diversifiée dans les quartiers prioritaires, qui contribue à la remise en mouvement les parcours résidentiels des ménages.	44 930		0	0	<b>44 930</b>	48 000		0	0	48 000
4 - Les moyens d'une résorption significative de l'habitat privé dégradé, dans les quartiers anciens comme dans les grandes copropriétés	319 305	33 500	24 663	0	<b>377 468</b>	262 345	13 000	21 000	0	296 345
5 - Le développement de l'offre de transport répondant aux enjeux de développement durable, au bénéfice d'une meilleure mobilité des habitants et d'une meilleure intégration des quartiers au fonctionnement du territoire	114 350	39 000	18 638	0	<b>171 988</b>	89 385	17 000	18 600	0	124 985
6 - Une responsabilité partagée envers l'enfance et la jeunesse.	4 383 686	69 159	105 256	60 050	<b>4 618 151</b>	4 328 652	40 200	146 800	87 977	4 603 629
7 - Une action publique qui s'adapte à la diversité des publics des quartiers prioritaires, tout en valorisant leurs atouts.	497 265	157 611	59 644	16 100	<b>730 620</b>	556 167	250 000	59 500	16 650	882 317
8 - Le retour du droit dans les quartiers prioritaires, symbole et "preuve" de l'investissement de la puissance publique et condition de rénovation de la vie citoyenne.	1 024 793	10 000	15 000	56 065	<b>1 105 858</b>	988 656	11 000	23 800	53 032	1 076 488
<b>TOTAL</b>	<b>10 037 079</b>	<b>570 070</b>	<b>338 218</b>	<b>147 215</b>	<b>11 092 582</b>	<b>10 164 271</b>	<b>549 000</b>	<b>409 382</b>	<b>178 559</b>	<b>11 301 212</b>

## Répartition des financements par financeur

FINANCEUR	2 016				TOTAL	2 017				TOTAL
	MARSEILLE	LA CIOTAT	MARIGNANE	SEPTEMES		MARSEILLE	LA CIOTAT	MARIGNANE	SEPTEMES	
Etat	4 102 545	0	166 000	33 250	4 301 795	4 377 300	0	166 000	35 000	4 578 300
Region Sud	1 402 100	128 600	5 000	35 000	1 570 700	1 058 130	62 500	5 000	35 000	1 160 630
Département 13	817 434	45 500	9 638	15 000	887 572	1 003 654	45 500	57 300	19 250	1 125 704
AMP/CU MPM	3 715 000	81 000	38 000	20 000	3 854 000	3 725 187	81 000	38 000	20 000	3 864 187
Ville de Marseille*					0					0
Ville de Septèmes-les-Vallons				43 965	43 965				69 309	69 309
Ville Marignane			100 000		100 000			100 000		100 000
Ville La Ciotat		314 970			314 970		360 000			360 000
Bailleurs			19 580		19 580			43 082		43 082
<b>TOTAL</b>	<b>10 037 079</b>	<b>570 070</b>	<b>338 218</b>	<b>147 215</b>	<b>11 092 582</b>	<b>10 164 271</b>	<b>549 000</b>	<b>409 382</b>	<b>178 559</b>	<b>11 301 212</b>

\* Crédits transférés à la métropole en 2016

## 2 - La programmation investissement

### Evaluation Investissement 2015-2017

	Marseille				Marignane
	2015	2016	2017	Total	2017
Nombre d'actions proposées	67	86	85	238	2
Nombre d'action inscrites au programme (validées)	31	47	48	126	2

	2015	2016	2017	Total	2017
Montant total du programme (cumul coût global des actions)	3 810 039	2 136 272	2 190 498	8 136 809	317765
Montant du subventionnement Contrat de Ville = crédits spéci	2 298 762	1 451 775	1 533 656	5 284 193	
Montant autres financements (ligne 1 -ligne 2)	1 511 277	684 497	656 842	2 852 616	317765

### Sources de financement de la part contrat de ville des programmes d'actions en investissement

Financiers	2 015	2 016	2 017	Total	2017
Etat					13149
Région Sud	133 971	83 397		217 368	
Département 13			213 208	213 208	
AMP/CU MPM					
Ville Marseille	1 972 019	1 233 909	1 251 458	4 457 386	
Ville septeme-les-vallons					
Ville Marignane					304616
Ville La Ciotat					
CAF	192 772	134 469	68 990	396 231	
<b>Total financement du Contrat de Ville en Investissement</b>	<b>2 298 762</b>	<b>1 451 775</b>	<b>1 533 656</b>	<b>5 284 193</b>	<b>317765</b>

Les projets d'investissement, financés dans le cadre du Contrat de Ville, participent à la requalification des quartiers par l'aménagement d'espaces extérieurs, la rénovation et l'équipement des locaux associatifs ainsi qu'à la construction et la modernisation des équipements municipaux.

### En 2017, 85 projets ont été déposés en Politique de la ville.

39 associations ou organismes logeurs (LOGIREM, Habitat Marseille Provence, ERILIA, 13 Habitat...) ont reçu un avis favorable pour le **financement de 48 projets en investissement** : 14 projets concernent les travaux, 30 projets l'acquisition de matériel et 4 combinent travaux et équipement.

### **En 2017, les opérations les plus significatives ont été les suivantes :**

- Sur le territoire de Nord Est 14e, Habitat Marseille Provence porte le projet de création d'un espace d'animation à vocation intergénérationnelle au sein de la cité Saint Joseph – Vieux Moulin. Ce projet fait suite au constat de l'absence d'espaces extérieurs aménagés sur le site et a fait l'objet d'une démarche de concertation auprès des habitants.  
Le projet s'élève à 100 997€ avec des financements de la Ville de Marseille de 80 798€.
- Sur le Territoire Nord Littoral Ouest, Logirem a souhaité mettre à disposition du Carburateur un local de 80m<sup>2</sup> qu'il convient de mettre aux normes. L'objectif était de permettre l'installation d'une antenne au sein de la Bricarde dédiée à l'accompagnement des habitants dans la démarche de création d'entreprise.  
Le projet s'élève à 43 942€ avec des financements de la Ville de Marseille de 33 000€.
- Sur le territoire Grand Centre-Ville, l'association des amis du jardin Spinelly a repris depuis 2014 la gestion du parc Spinelly situé sur la butte de Saint Mauront et a sollicité la Politique de la Ville pour la construction de deux abris en collaboration avec les habitants. Ces aménagements ont permis à la structure de gagner en confort d'accueil notamment pour les animations liées au jardin partagé et en logistique pour l'organisation des différentes manifestations menées à l'échelle du quartier.  
Le projet s'élève à 6 996€ avec des financements de la Ville de Marseille de 2 612€ et du Département de 2 915€.

## **3 - La Dotation Politique de la Ville (DPV)**

Créée en 2009 et modifiée par la loi de finance 2014, la DPV contribue au financement d'équipements publics et d'actions dans les domaines social, éducatif, sportif.

**En 2017, Marseille s'est vu attribuer par l'Etat une dotation de 4 500 000€** pour un coût total de projets de 7 797 500 € TTC.

L'Etat a souhaité consacrer, cette année encore, trois millions d'euros à des projets d'investissement visant à réhabiliter des bâtiments scolaires, dont les travaux étaient immédiatement réalisables. Un million d'euros a également été affecté par l'Etat sur les équipements sportifs.

Enfin, 500 000 euros ont été attribués pour poursuivre la mise en œuvre des médiateurs sociaux urbains sur les quartiers prioritaires de la Ville de Marseille.

## **B- Les dispositifs connexes**

### **1 - Ateliers Santé Ville (ASV) et les Plans Locaux de Santé Publique (PLSP).**

Les Ateliers Santé Ville (ASV) sont **des outils de la Politique de la Ville** pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Inscrit dans une logique de santé publique, un ASV cherche à **agir sur les déterminants de santé**, au niveau des individus (comportements, modes de vie...), mais aussi sur les déterminants dits sociaux tels que l'accès aux services de santé, les droits, l'emploi, l'insertion sociale, l'habitat, l'éducation, l'environnement physique... La participation des institutions, des professionnels et des habitants, l'approche en transversalité en constituent le fondement et la méthode.

**La Métropole Aix Marseille Provence assure la mise en œuvre des ASV**, dont elle partage le pilotage avec les autres porteurs d'une politique publique en santé : l'Etat, l'Agence Régionale de Santé et la Ville de Marseille

Pour l'heure, à l'échelle du CT1, seuls les QPV de Marseille bénéficient de cette démarche.

Un document cadre, **le Plan Local de Santé Publique (le « volet » santé du Contrat de Ville)**, est établi dans une logique ascendante avec la participation des institutions, des professionnels et des habitants. Il pose le diagnostic social des principaux déterminants de santé, fixe des axes prioritaires et priorise des actions, à l'échelle des quartiers dits prioritaires.

Les PLSP sont élaborés autour de 3 axes populationnels : les enfants ; les adolescents/jeunes ; les adultes/familles ; et d'un axe thématique, la santé mentale.

### **Etat d'avancement des PLSP Marseille sur l'année 2017 :**

#### **AXE ENFANTS**

- Développement de projets sur la **nutrition et l'activité physique des enfants** dans les équipements sociaux (« Cuisine ta santé » par les Petits Débrouillards ; « Manger en conscience » des Francas ; « Manger-Bouger : grandir en bonne santé » par le centre social St-Mauront ; « nutrition » par le centre social Velten-Bernard du Bois) / **Accompagnement du CODEPS 13** pour le développement d'actions de promotion de la santé auprès des enfants sur l'année 2017-2018 / Ateliers nutrition par l'AP-HM : 44 ateliers pour 376 participants (public : enfants, adolescents et adultes).

- Coordination du projet expérimental « **Prévention et accès aux soins bucco-dentaires** » réalisé en partenariat avec la Faculté d'Odontologie et les équipements sociaux : 8 équipements se sont mobilisés / Accompagnement à l'implantation de **l'action de promotion de la prévention de la santé bucco-dentaire** portée par l'UFSBD au sein des / Suivi de l'action **MTDENTS**.

- Soutien et suivi du **Programme de Développement Affectif et Social** (Planning Familial 13) au sein d'une dizaine d'écoles primaires de la Ville : 14 écoles actives, 18 classes accompagnées, 36 professionnels formés / Suivi du projet de **développement affectif et social hors milieu scolaire** : 5 structures socio-éducatives du Grand Centre-Ville et 2 sur le Nord ont été accompagnées dans la mise en œuvre d'activités et espaces de paroles.

#### **AXE ADOLESCENTS / JEUNES**

- Suivi et soutien des partenariats favorisant **l'accès à un parcours de santé des jeunes inscrits à la Mission Locale de Marseille** : 1295 jeunes de la Mission Locale de Marseille (MLM) ont été orientés sur un bilan de santé auprès du Centre d'Examen de Santé de l'Assurance Maladie en 2017 ; 639 jeunes en ont réalisé un. 743 jeunes ont été touchés par les animations qui ont eu lieu dans les espaces d'accueil des antennes de la MLM dont 129 en ateliers garantie jeune.

- Suivi de l'action du Planning Familial « **La santé sexuelle chez les jeunes** » qui vise à soutenir et former les professionnels confrontés à des problématiques en lien avec la sexualité, les rapports de genre / Accompagnement méthodologique du PF 13 au développement d'outils d'évaluation afin de mieux valoriser l'action et la plus-value qu'elle apporte aux professionnels.

- **Prévenir les conduites addictives** dans les champs de la réduction des risques et dommages liés aux drogues : 22 professionnels du secteur socio-éducatif et de l'Education Nationale des quartiers Nord ont participé à une formation de prévention.

- Soutenir **La santé des jeunes** via le déploiement d'un PAEJ sur le territoire Nord : **51** actions collectives soit **271** interventions ont été mises en place, touchant **2008** jeunes. Les professionnels ont été touchés au cours de 34 actions, et de 150 rencontres partenariales / via le soutien au déploiement du CSJPA sur les 9/10/11/12<sup>e</sup>.

## AXE ADULTES / FAMILLES

- Soutien au processus de conventionnement « **Accès aux droits** » entre les associations volontaires et la CPAM (organisation des sessions de formation, communication sur l'outil PFIDASS) : 70 conventionnements réalisés.
- Accompagnement des opérateurs de terrain œuvrant dans la **médiation santé**, à la formalisation des besoins et des projets pour des publics et des territoires présentant des freins importants dans leur accès à la santé : 16 projets (22 médiateurs) mis en œuvre, et animation directe d'un groupe de travail des médiateurs (construction culture commune).
- Accompagnement de l'association Santé Croisée à la réalisation de temps de sensibilisation de « **l'outil repérage du diabète de type 2** » auprès des professionnels des QPV, et à la mise en œuvre de « **Séances passerelles d'Activité Physique Adaptée** » au sein des centres sociaux.
- Aide à l'organisation de **temps de formation/sensibilisation « santé habitat »** sur les quartiers Nord, organisés par les Compagnons bâtisseurs : 1 formation organisée en 2017 mobilisant 13 professionnels.
- Appui au **développement du réseau du CSJPA santé des jeunes** dans le Grand Sud Huveaune (Prise en charge des jeunes en souffrance), et animation d'un collectif de travail sur la santé des jeunes sur ce territoire.
- Appui au **réseau Accès aux Soins des Sans Abri (ASSAB)** sur le Grand Centre-Ville
- Soutien à l'**installation de professionnels de santé** sur Kallisté.

## Axe Santé Mentale

- Appui à la mise en œuvre d'actions visant la **qualification des professionnels aux concepts et pratiques en santé mentale** : 2 ateliers d'analyses des pratiques pour une trentaine de professionnel du champ social exerçant une mission d'accueil des habitants ; 12 sessions de sensibilisation aux concepts et politiques de santé mentale, touchant environ 180 professionnels (Bailleurs, PLIE, CCAS, MDS...) ; élaboration et expérimentation (auprès des agents de Logirem) d'un programme de formation « santé mentale, précarité et habitat », plus d'une centaine d'agents (quartiers Nord) formés.
- Appui aux collectifs d'usagers de la psychiatrie dans l'organisation d'actions de création artistique et culturelle qui ont permis de **bousculer les représentations** de plus d'une centaine de personnes « grand public » venues assister aux spectacles/ débats.
- Impulsion, suivi, voire animation d'actions en faveur de **l'accès et le maintien dans le logement/hébergement des personnes souffrant de problèmes de santé mentale** : 25 ménages suivis en intermédiation locative ; Pilotage, suivi, évaluation des actions développées par les bailleurs sociaux HMP et LOGIREM dans le cadre de l'AAP « 10 000 logements sociaux accompagnés » (14 ménages accompagnés sur ce projet expérimental) ; Apport d'expertise sur cette question au Groupement de Coopération Sociale et Médicosociale sur la santé mentale et l'habitat récemment créé.

## 2 - La mise en œuvre de démarches de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et le pilotage du dispositif d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

La qualité de vie urbaine et de gestion sont un des axes prioritaires du Contrat de ville signé le 17 juillet 2015 qui a précisé : « **la nécessité de porter une véritable stratégie de gestion urbaine de proximité à l'échelle communautaire afin de clarifier la répartition des rôles entre acteurs et de mieux coordonner les interventions au service de la qualité de vie des habitants** ».

Mise en place dans le cadre de conventions avec l'ANRU à Marseille et la Ciotat, la GUP est une démarche initiée depuis le début des années 2010. Près d'une vingtaine de démarches de GUP coordonnées par les équipes Politique de la ville à Marseille et la Ciotat sont en cours. Sur la base de diagnostics partagés, elles mobilisent l'ensemble des acteurs autour de stratégies d'interventions partenariales.

La mise en œuvre des contreparties liées à l'abattement de la TFPB permet depuis 2016 de renforcer les actions de Gestion Urbaine de Proximité dans les quartiers concernés

### **Descriptif du dispositif d'abattement TFPB dans les QPV**

En 2014, La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini de nouvelles mesures fiscales en faveur des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). A ce titre, l'abattement de 30% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dont bénéficiaient les bailleurs sociaux sur leur patrimoine en ZUS, a été reconduit sur les QPV.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville, une convention cadre intercommunale d'utilisation de l'abattement de la TFPB a été proposée à la signature des quinze bailleurs sociaux concernés dans l'optique de renforcer et de consolider les actions de GUP (signée en 2017 par les communes et la Métropole).

Cette convention a eu pour objectif de rappeler les attendus exprimés dans la Note d'information du CGET parue le 17/07/2015 et le CIV de février 2013 concernant l'articulation entre l'abattement TFPB et les démarches de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) en mettant en avant la nécessité de formaliser :

- Un programme d'actions territoriales articulé avec les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité portées par les collectivités.
- Un bilan annuel des actions réalisées.
- L'implication des locataires dans le choix des actions et la mesure de la satisfaction.

Pour favoriser le pilotage et le suivi du dispositif à l'échelle intercommunale, il a été proposé deux types d'instances afin de permettre aux bailleurs d'engager des programmes d'actions intégrant les orientations stratégiques du contrat de ville et leurs déclinaisons opérationnelles sur les territoires de projet :

- Un **Comité technique intercommunal** annuel organisé en juin/juillet assure la coordination globale de la démarche
- Un **comité de suivi programmé en décembre sur chacun des territoires de projet** du Contrat de ville assure la cohérence entre les programmes d'actions et les dynamiques socio-urbaines (programmation du contrat de ville, PRU, GPS, GUP, etc...).

### **L'organisation progressive des partenariats dans les comités de suivi territoriaux :**

**Fin 2016, les comités de suivi territoriaux se sont mis en place sur les communes de Marseille, Marignane et Septèmes-les-Vallons.** Ils ont rassemblés tous les bailleurs concernés afin de favoriser une approche inter-bailleurs et un échange de pratiques.

L'expérience de l'année 2017 a montré la nécessité de disposer également de rencontres spécifiques pour travailler dans le détail les projets des programmes d'actions.

De plus, eu égard à l'importance du nombre de QPV, de résidences d'habitat social et de bailleurs et compte tenu de la diversité des sites, les équipes politique de la ville ont proposé une structuration progressive des partenariats et des comités de suivi TFPB. Il a ainsi été imaginé d'appréhender l'élaboration et le suivi des programmes d'actions TFPB selon l'état d'avancement des démarches de gestion urbaine, les dynamiques urbaines, les habitudes de travail, les

partenariats établis ..., de sorte que les programmes d'actions puissent accompagner et intégrer au mieux les démarches de projets à l'œuvre sur les QPV.

**On a ainsi considéré deux catégories de territoires pour organiser et prioriser le travail sur la TFPB avec les bailleurs :**

➤ ***Les territoires en PRU inscrits dans des démarches de gestion urbaine et sociale de proximité pour lesquels les programmes d'actions TFPB sont venus enrichir ou appuyer des dynamiques en cours***

Les six comités de suivi territoriaux de Marseille ont pu s'appuyer sur des dynamiques de projet et de travail, en particulier sur les secteurs avec de grands ensembles inscrits dans des projets de renouvellement urbain, et/ou faisant d'ores et déjà l'objet de démarches de GUSP, d'études, de GPS (Groupe de Pilotage et de Suivi), etc...

Dans ce contexte, le diagnostic social et urbain n'a pas été un préalable à l'élaboration et la validation des programmes d'actions.

Les comités de suivi ont eu pour objectif :

- De partager les enjeux des programmes d'actions TFPB 2016
- De croiser les priorités de la politique de la ville et des bailleurs sociaux pour 2017
- D'identifier des pistes de travail collectives inter-bailleurs et inter-territoires

➤ ***Les territoires ne faisant pas l'objet d'une démarche de GUSP :***

Cette typologie de secteurs en QPV concerne en premier lieu les QPV des communes de Maignane et de Septèmes-les-Vallons.

Après une première année 2016 consacrée à l'organisation de rencontres bilatérales entre les équipes politique de la ville et les bailleurs et à la formalisation d'un cadre de travail afin :

- D'établir, partager ou consolider un diagnostic,
- De structurer des partenariats
- De relever des priorités communes

L'année 2017 a permis la formalisation des programmes d'actions partenariaux.

Sur Marseille, certains secteurs d'habitat social dans les territoires de projet ont également été identifiés dans cette catégorie : logement social diffus du centre-Ville, Bon Secours, les Aygaldes, Campagne L'évêque, les Caillols, la Moularde,

**Synthèse des bilans d'actions 2016 mis en œuvre par les bailleurs (obtenus en 2017) :**

Le montant global d'abattement valorisable pour 2016 atteint près de **6,9M€ pour 43 091 logements**, répartis dans **102 programmes** d'actions, soit un montant moyen par logement de 160€.

Le bilan dégage des tendances qui semblent avoir évoluées à la marge en 2017 (dont le bilan, en cours d'élaboration, sera présenté lors du comité de pilotage de juin 2018).

**Le soutien aux actions favorisant l'animation sociale et le lien social est le premier poste valorisé par la TFPB sur le CT1 (37%).** Cela représente une part deux fois plus importante que ce que l'on peut observer au niveau national (cf. le rapport national de l'USH sur l'utilisation de la TFPB en 2016). Cela s'explique du fait que les premiers échanges et démarches de co-construction engagées avec les bailleurs ont « naturellement » porté sur leur participation à la programmation annuelle du CDV (pour info, depuis 2018, la participation des bailleurs via la TFPB sur des actions du CDV est saisie sur la base de données Polyville).

**Les deux autres postes les plus valorisés en 2016** ont concerné respectivement **les travaux d'amélioration des parties communes** (halls, espaces extérieurs de proximité, etc..) et **le renforcement du personnel de proximité**.

Ces actions relevant de l'amélioration de la qualité de service font progressivement l'objet de démarches co-construites avec les équipes politique de la ville en particulier pour les petits travaux, la gestion des déchets, le sur-entretien.

Le bilan 2017 et les projets en 2018 devraient montrer que ces démarches collaboratives entre la politique de la ville et les bailleurs commencent à dépasser l'axe de l'animation sociale et vont concerner l'insertion, la gestion des déchets, les petits travaux, la formation du personnel de proximité, etc...

### 3 - Les projets de Renouvellement Urbain (PRU) et d'amélioration du cadre de vie

Point d'étape sur l'avancement des PRU :

Commune	Nombre de PRU	Investissement en Mio d'€	Subvention ANRU en Mio d'€
La Ciotat	1	26	7
Marignane (PNRQAD) <sup>2</sup>	1	16	2
Marseille	14	1 227	305
Total		1 269	314

#### Quelques indicateurs d'avancement des PRU Marseillais<sup>3</sup> au 10/04/18:

		% d'avancement
Constructions neuves:	=> 3 004 logts. sur 3 351	90 %
Relogements:	=> 2 562 logts. sur 2 609	98 %
Démolitions:	=> 2 176 logts. sur 2 698	80 %
Diversification de l'offre:	=> 256 logts. sur 503	50 %
Réhabilitations:	=> 5 740 logts.	100 %
Résidentialisations:	=> 5 029 logts.	100 %
Equipements publics (en M d' €):	=> 79,92 Mio d'€ sur 103,28	77 %
Aménagements (en Md€):	=> 156,29 Mio d'€ sur 167,75	94 %

Un avancement opérationnel global de 89%

Il reste aujourd'hui 40 opérations sur 430 à lancer en travaux

#### Le bilan des PRU Marseillais souligne certaines avancées:

- Diversification de l'habitat et de l'occupation
- Fluidification des parcours résidentiels
- Meilleure répartition de l'offre en locatif social
- Désenclavement
- Développement (encore peu important) d'activités
- Redistribution et modernisation des équipements publics

<sup>2</sup> Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens en Difficulté

<sup>3</sup> Tableau de bord avancement des projets – Marseille rénovation Urbaine – 10/01/18

- Mise en place des dispositifs communs à tous les PRU
- Développement des démarches participatives
- Un réinvestissement des institutions

**L'année 2017 a été fortement marquée par la finalisation du travail d'élaboration du Protocole de préfiguration du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine signé le 21/12/17 et dont les axes stratégiques sont :**

- Intervenir sur des territoires élargis et renouvelés
- Poursuivre et approfondir les actions engagées sur certains sites
- Intervenir sur le parc privé ancien
- Intervenir sur les grandes copropriétés dégradées
- Renforcer le développement économique

**A l'échelle du Conseil de Territoire Marseille Provence, ce protocole correspond à :**

- 14 quartiers
- 11 Maitres d'Ouvrages
- 62 études pour 10M€
- 16 OPPC<sup>4</sup> pour 41M€
- 16 ADA<sup>5</sup> pour 69M€

**Sur les 62 études et missions inscrites au protocole :**

- 14 études stratégiques transversales
- 48 études territorialisées

**Avancement des opérations d'investissement :**

Sur les Opérations Pré-Conventionnées et les Autorisations de Démarrage Anticipé : 3 sont terminées et 6 sont en travaux

Les missions de MOUS sont en cours sur les 6 opérations de démolition

**Actions des équipes de la politique de la ville en faveur du renouvellement urbain :**

La Direction de la politique de la ville a rédigé courant 2017 les cahiers des charges de deux des études générales inscrites dans le protocole. Il s'agit d'une étude concernant la Gestion Urbaine de Proximité et d'une étude concernant la stratégie de communication et de concertation.

Les sites bénéficiant d'un PRU ou ceux qui seront concernés dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) font partie des sites d'intervention prioritaires des équipes politique de la ville. Elles y animent les démarches de Gestion Urbaine de Proximité, travaillent à la mise en cohérence de la programmation associative du contrat de ville avec les dynamiques de transformations urbaines, développent et/ou soutiennent de nouvelles actions d'accompagnement social au regard des besoins issus des diagnostics territoriaux, mobilisent es services de droit commun des différentes institutions, soutiennent la participation des habitants et plus particulièrement accompagnent le développement des Conseils Citoyens.

**A Marignane**

L'enjeu pour la ville reste l'optimisation des leviers et dispositifs Politique de la Ville avec le vaste projet relatif au Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) au sein du quartier prioritaire « centre-ville ».

---

<sup>4</sup> Opérations Pré Conventionnées

<sup>5</sup> Autorisation de Démarrage Anticipé

Sur le volet Habitat, la ville a réactivé la création et l'organisation d'un comité technique de prévention des expulsions à l'échelle communale, avec la mise en place d'outils d'accompagnement au relogement et/ou mesures de maintien du toit (notamment en partenariat avec la MDS, l'AVES et la CCAPEX d'Istres).

Le rapprochement et l'implantation en un même site du service de l'équipe opérationnelle PNRQAD et de celui de la Politique de la ville permet de donner plus de cohérence et de lisibilité au schéma directeur opérationnel ambitionnant de construire un cœur de ville redynamisé.

L'arrivée fin 2017 d'un agent positionné sur le CLSPD concentrant ses moyens sur la réactivité d'un dispositif Habitat indigne permet également de relancer la dynamique, dans l'attente du recrutement en juin 2018 d'un cadre, Responsable Habitat, au sein de la Direction de l'Aménagement du Territoire.

Ces différentes étapes confortent la perspective d'une nouvelle OPAH dans un cadre plus porteur avec le démarrage d'opérations phares prévues en 2018/2019 dans le cœur historique.

Par ailleurs, la ville a souhaité poursuivre son soutien au recours à un ACI (atelier Chantier d'Insertion) ACTA VISTA en octroyant une subvention ville à hauteur de 229 287 euros, privilégiant ainsi le recours à l'embauche de personnes en parcours d'insertion issues majoritairement des quartiers prioritaires de la ville. Au moyen de ces 20 postes en insertion et dans une logique partenariale, la ville marque son intention de s'inscrire dans une démarche socialement responsable, permettant à ces personnes de reprendre confiance en elles en étant parties prenantes de la transformation de leur cadre de vie ; par ailleurs, la possibilité qui leur est donnée de présenter le titre professionnel d' « Ouvrier qualifié dans le Bâti ancien » au terme de leur parcours, accroît leur chance de monter en compétence et de s'insérer plus durablement grâce à cette qualification professionnelle.

Pour étendre cette logique, la ville a délibéré en conseil municipal pour la généralisation du recours aux clauses sociales d'insertion dans les marchés publics, afin de multiplier les supports et passerelles vers lesquels ces salariés une fois formés, pourraient rebondir.

Par ailleurs, la ville multiplie activement toutes les actions relevant de la réactivation et du soutien au commerce de proximité (7 commerces ont bénéficié du dispositif FISAC, en 2017) avec notamment une action visible sur les devantures qui participent à valoriser la dynamique.

Il s'agit aussi d'agir en faveur d'une mixité de l'habitat en favorisant les conditions de création d'un climat social apaisé (fêtes de quartiers, visites du patrimoine historique et culturel...) pour renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté à l'égard du quartier.

#### **4 - Le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) Jeunesse**

Pour rappel, l'objectif du PIA Jeunesse est de créer une **dynamique collective public-associative-économique** sur **trois territoires pilotes** avant duplication et déploiement à une plus grande échelle.

Il s'agit d'aborder de façon globale et cohérente à l'échelle d'un territoire identifié, les problématiques d'éducation, de culture, de sport, de santé, de citoyenneté, de mobilité, d'engagement, de formation et d'accès des jeunes à l'emploi.

A travers le projet Impact Jeunes, les partenaires souhaitent réussir à emmener les jeunes (13-30 ans) des quartiers visés vers une **insertion sociale et professionnelle réussie**, impliquant la levée

de l'ensemble des freins empêchant l'accès durable à l'emploi : formation, mobilité, santé, savoir-être, etc.

### **Rappel des termes de la convention conclue avec la Fondation d'Auteuil 2017 - 2019 :**

- 2 sites pour Marseille : Saint Mauront- Félix Pyat et Malpassé – cité des Lauriers / Oliviers A + site Tarascon
- Augmenter l'accès à l'emploi des jeunes de 15% (d'ici 2020)
- 2000 jeunes et parents visés à l'horizon 2020
- Impliquer le monde économique
- Budget global 2017-2019 : 3,954 M euros – Participation Métropole : 0,300 M euros

### **Bilan 2017 après 9 mois de fonctionnement:**

421 jeunes touchés à J + 9 mois (rappel objectif : 300 jeunes en 1 an), soit :

- **288 jeunes de 13-16 ans** sur 150 ciblés au départ dont la moitié pour des ½ journées de découverte des métiers ou sensibilisation à la posture professionnelle et l'autre moitié pour des stages.
- **133 jeunes de 16-30 ans** sur 150 ciblés au départ dont 64 remobilisés ou détenteurs d'un projet, 24 inscrits dans un parcours dont des services civiques, 45 en emploi (seuls 5 concernent des jeunes de Marseille).

Sur les deux sites marseillais, les boosters rencontrent des difficultés à mobiliser les jeunes malgré leurs efforts. La relative faiblesse du réseau associatif sur le site de Malpassé constitue également une contrainte. Le dispositif fonctionne depuis 9 mois seulement, l'année 2018 sera plus significative pour évaluer les résultats obtenus.

### **L'implication des entreprises :**

- 112 entreprises engagées dans la proposition de stages pour les élèves de 3<sup>ème</sup> et 10 entreprises ou entrepreneurs engagés dans la découverte de leurs métiers auprès des collégiens (forum, interventions en classe, visites)
- 10 salariés déjà mobilisés sur du coaching vers l'emploi de jeunes + 16 intéressés
- 5 entreprises intéressées dans la co-construction d'une formation afin de répondre à leurs besoins de recrutement
- - 26 entreprises ont recruté des jeunes issus des 3 sites
- 45.000 euros de financement privé (objectif : 30.000 euros)

### **Les dépenses 2017 :**

600.000 euros dépensés dont 61% pour les actions sur les 3 sites pilotes, 28% pour des actions transverses (coordination projet, pilotage administratif et financier, prestations internes et externes), 11% pour l'évaluation du projet.

### **Feuille de route 2018 et des objectifs associés à 1 an :**

- Poursuite de la mobilisation des jeunes dans l'objectif d'offrir à chacun une réponse sur mesure (continuer le porte à porte, s'appuyer sur une ou deux personnes ressources du quartier, en lien avec les acteurs locaux ; construire les solutions manquantes en ouvrant à des acteurs non locaux)
- Proposer une offre attractive qui créera la demande (« super stages », ateliers de sensibilisation, formations sur mesure, opportunités ambitieuses...)
- Inventer un lieu d'accompagnement vers l'emploi attractif, permanent et en lien étroit avec l'Entreprise (avec le sport comme support attractif pour les jeunes)

### **Gouvernance et évaluation :**

- Participation de quelques jeunes au COPIL : les jeunes impliqués au côté des boosters afin de mieux faire connaître aux autres jeunes ce qui existe.
- Proposition d'une participation des bailleurs aux COPIL et aux COTECH locaux : HMP, Marseille Habitat, LOGIREM, SEMPA.
- Mise en place sur chaque site pilote d'un COTECH local : pour travailler sur la construction des projets qui seront soumis à validation du COTECH.

## **5 - La stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :**

### **A Marseille pour la période 2017-2021, elle se décline dans le cadre du CLSPD**

L'élaboration de la stratégie territoriale de sécurité et de Prévention de la Délinquance est passée par la réalisation d'un Diagnostic Local de Sécurité. Cette démarche a permis d'établir un état des lieux de la délinquance à l'échelle de la Ville, d'identifier les populations exposées et le profil des jeunes délinquants, de répertorier l'offre en prévention et en sécurité disponible sur le territoire marseillais, d'analyser les points forts et les points à améliorer de l'actuelle politique municipale de prévention et de lutte contre la délinquance.

Elaborée à partir des travaux de quatre commissions thématiques (Vie nocturne / Accès aux droits / Tranquillité publique / Accompagnement des publics), la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la Ville de Marseille répond à trois impératifs fixés conjointement par la municipalité et ses partenaires :

- La volonté d'apporter des améliorations dans le traitement des problèmes repérés, voire d'instaurer de nouvelles modalités de prise en charge pour certains d'entre eux,
- La nécessité de recourir aux moyens déjà disponibles sans générer un surinvestissement des acteurs concernés ni un surcoût des actions
- Le souci de privilégier une approche graduée des réponses (priorité donnée au triptyque : prévention/dissuasion/répression).

Ainsi, à travers les différents modes opératoires exposés ci-après, la stratégie territoriale ambitionne à la fois de :

- Renforcer la sécurité et la tranquillité des personnes et des biens au sein des espaces publics ;
- Porter une attention particulière à l'accompagnement des publics (par le biais du suivi personnalisé des jeunes et des familles hors champ judiciaire ainsi que le suivi des mineurs et majeurs sous-main de justice) ;
- Faire des efforts particuliers sur l'Accès aux Droits, l'aide aux victimes et le développement d'une justice de proximité.

### **L'articulation avec le travail territorial mené par les équipes de la Politique de la Ville**

Les enjeux définis dans le cadre du CLSPD rejoignent en grande partie les enjeux du Contrat de ville (axe 8 : le retour du droit dans les quartiers prioritaires, symbole et « preuve » l'investissement de la puissance publique et condition de la rénovation de la vie citoyenne).

Exemples d'actions et de dynamiques territoriales développées dans ce cadre par les équipes de la politique de la ville :

- Développement des chantiers éducatifs,
- Déploiement d'activités en horaires décalés,

- Concernant la **prévention du trafic de stupéfiants**, les équipes de la politique de la ville poursuivent le travail en cours avec les partenaires institutionnels sur l'amélioration du vivre ensemble dans les quartiers avec le développement de la stratégie d'animation de places et d'espaces extérieurs permettant d'investir l'espace public (cf. sur le Grand Centre-Ville, à Kalliste...)
- Développement de l'action TAPAJ (travail alternatif payé à la journée) porté par le groupe SOS, qui permet à des jeunes fortement marginalisés d'être accompagnés vers l'insertion socio professionnelle en lien avec les associations de prévention spécialisée et l'ensemble des acteurs locaux.
- Concernant la **prévention de la radicalisation**, la politique de la ville s'attache à soutenir des actions de prévention primaire, éducatives et de citoyenneté qui promeuvent les valeurs de la République et qui peuvent contribuer à prévenir les processus de radicalisation. A ce titre, un Plan Métropolitain de Lutte contre la Radicalisation a été rédigé puis adopté par le Conseil de Métropole du mois de Mars 2017. Ce plan aura vocation à être mis en œuvre par les institutions et les opérateurs compétents sur ce champ.
- Le développement et la pérennisation du dispositif de **médiation sociale et urbaine** (en lien étroit avec les plans d'actions GUSP).

## A Marignane :

En matière de sécurité et de tranquillité publique, la ville de Marignane a recruté en septembre 2017, un agent sur le poste de coordinateur CSLPD. Ses champs d'intervention touchent aussi bien la sécurité (partenariat avec les services de police nationale et procureur de la république), que les problématiques d'éducation (groupe de travail mis en place avec les proviseurs des collèges et lycées, soutien à la parentalité, sécurisation des abords, ...), d'habitat (élaboration de diagnostic d'ambiance de terrain dans les quartiers, relance du plan de prévention des risques Habitat, traitement des situations d'indécence et d'insalubrité (ville, Urbanis, ARS, Métropole, CCAS, CD13, CAF13...) pour mieux mettre en réseau tous les dispositifs incitatifs existants (PIG, relance d'une OPAH-RU 2).

Là où la rénovation urbaine est particulièrement concentrée, la vidéosurveillance a été redéployée (38 caméras sur la ville), notamment à des croisements stratégiques qui cristallisaient jusque-là des problématiques de délinquance et de trafics en tout genre. La ville a conforté son équipe d'agents de la police municipale par le recrutement et la présence d'agents ASVP pour accroître le sentiment de sécurité dans des ruelles qui n'étaient plus traversées par les usagers.

## C - Les chantiers prioritairement développés en 2017 au regard des enjeux validés en 2016

### Principales réalisations 2017 :

#### La gestion de la programmation financière de la politique de la ville :

- Subventions de fonctionnement aux associations dans le cadre de l'appel à projet annuel interinstitutionnel (Métropole, Etat, CD13, CRPACA) : part CT1 3,880 M pour une enveloppe globale tout financeur confondu de 10,600 M euros
- Gestion des crédits ville de Marseille au titre d'une convention de gestion : subventions d'investissement : 1,2 M euros et dotation Politique de la Ville de 4, 5 M €

**La mise en œuvre et l'animation des projets de territoire**, déclinaison locale du contrat de ville au travers des démarches de développement assurées par les équipes de la DPV et des comités de suivi réunissant les services de droit commun des signataires du contrat de Ville.

**La mise en œuvre du volet social du renouvellement urbain.** Elaboration également en 2017 des cahiers des charges pour les études générales du NPNRU en matière de gestion urbaine de proximité, de stratégie de communication et de concertation.

**L'animation des Conseils Citoyens (loi sur la réforme de la politique de la ville de février 2014)** : Les 10 conseils, qui regroupent habitants et acteurs associatifs, couvrent l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville depuis 2 ans. Ils sont associés à l'ensemble de instances de gouvernance de la politique de la ville conformément à la loi (comité de pilotage du contrat de ville, revues de projet des programmes de Rénovation urbaine...). Ils ont contribué à la programmation politique de la ville 2017 et ont donné un avis présenté en Conseil métropolitain sur le rapport politique de la ville 2016.

**L’instruction et le suivi des programmes d’actions d’abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements sociaux en QPV**

**La coordination des actions politique de la Ville pour Septèmes, Marignane et La Ciotat**

**Le pilotage de l’observatoire des quartiers prioritaires de la politique de la ville avec l’AGAM**

**La réalisation d’une étude relative à l’agriculture urbaine**

**Le lancement de l’évaluation à mi-parcours du contrat de ville.**

## **1 - Illustrations d’actions et de démarches réalisées à l’échelle du Conseil de territoire :**

### **L’accès aux droits et aux services publics : un enjeu prioritaire pour les projets de territoire marseillais**

Au regard des niveaux de précarité des habitants des quartiers prioritaires, l’accès aux droits a été reconnu comme un enjeu prioritaire du contrat de ville.

Dès 2016, la direction de la Politique de la Ville a mis en place un Comité technique de l’Accès aux droits, réunissant les principaux acteurs concernés afin de :

- Partager un diagnostic concernant les besoins des habitants,
- Identifier, et qualifier l’ensemble des actions proposées en matière d’accès aux droits,
- Améliorer l’articulation entre les dispositifs de Droit commun et les actions de la politique de la Ville
- Définir des priorités communes et définir et développer une stratégie territoriale partagée.

Pour cela, elle a confié au Cabinet FORS - Recherche sociale une mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour la réalisation d’une étude sur l’accès aux droits et les plateformes de services aux publics. Cette étude a été menée courant 2017 et ses préconisations ont permis d’affiner et de redéfinir la stratégie territoriale actuelle en matière d’accès aux droits.

En termes de programmation associative, cette stratégie territoriale qui s’applique fortement à partir de 2018 vise à :

- Assurer un maillage territorial de proximité et à maintenir une complémentarité de l’offre autour de trois fonctions :
  - Information et orientation
  - Aide aux démarches administratives du quotidien,
  - Accompagnement dans les démarches juridiques, amiables et/ou contentieuses
- Renforcer la capacité d’action des habitants et leur autonomie face aux démarches à travers :
  - Des ateliers socio-linguistiques
  - Des ateliers d’inclusion numérique : initiation aux outils numériques, réalisation des démarches administratives et accès aux e-services

Ainsi, **trois grandes catégories d'acteurs sont soutenues** :

**1 - Les acteurs « passerelles » de quartiers :**

- des structures accessibles et bien identifiées des habitants (associations de quartier et centres sociaux),
- des missions d'information et d'orientation, de soutien aux démarches administratives, de médiation avec les services publics.

Exemple :

L'association des locataires de la copropriété Maison Blanche - ALMB (14<sup>ème</sup>) :

- 400 personnes accueillies par an, 1 500 appuis individualisés
- Un conventionnement et un partenariat CPAM, CAF,... sur l'accès aux droits
- Une démarche partenariale sur la thématique habitat/logement avec Euroméditerranée, Compagnons bâtisseurs, AMPIL, etc...

**2 - Les acteurs à l'interface entre les habitants et les services publics :**

- Un rayonnement géographique plus large que le quartier d'implantation
- Une fonction de « pôle ressources »
- Un accueil inconditionnel et un accompagnement global

Exemples :

le réseau des Plateformes de Services Publics et Maison de Services Aux Publics - PFSP/MSAP

- environ 45 000 accueils annuels et plus de 90 000 demandes traitées
- Conventionnements et partenariats avec les principaux services sollicités CPAM, CAF, Banque de France (surendettement), ERDF...

L'association d'Aide aux Populations Précaires et Immigrées – AAPPI (3<sup>ème</sup>)

- plus de 3 000 personnes accueillies, 5 000 demandes traitées ,
- Partenariats CAF, CRAM, Pôle emploi, Mission locale, EDF/GDF, Préfecture, tribunal, bailleurs sociaux, CPAM, ADIL, Secours populaire, Fondation Abbé Pierre, collectif de prévention des impayés locatifs (eau et énergie)

**3 - Les acteurs proposant une expertise juridique et/ou un accompagnement juridico-administratif**

- Des associations généralistes ou spécialisées sur une thématique, adossées à des réseaux ou des fédérations nationales

Exemple :

L'association de Soutien à la Médiation et aux Antennes Juridiques - ASMAJ

- 12 antennes juridiques et de médiation réparties sur les différents QPV (260 permanences par an)
- 2 200 personnes reçues principalement sur des problématiques de logement, droit de la famille, de la consommation, du travail
- 578 accompagnements juridico-administratifs
- 118 médiations conventionnelles (conflits de voisinage ou locataires/propriétaires )
- partenariats travailleurs sociaux, CDAD 13, CD13, centres sociaux...

## L'étude relative à l'agriculture urbaine et aux jardins partagés : Des démarches structurantes dans les projets de territoire marseillais

En 2017, la direction de la Politique de la Ville a lancé une étude sur l'agriculture urbaine au sein des QPV, dans le prolongement des réflexions portées par le CGET en 2016 et le Programme européen INTERREG de coopération transnationale.

La première phase de l'étude a permis de faire un état des lieux des projets engagés, d'évaluer leurs sources de financement ainsi que la capacité d'accompagnement des acteurs institutionnels.

### En quelques chiffres :

- 313 000 € sont consacrés en 2017 à des actions de ce type dans le cadre du contrat de ville (crédits de la Métropole, de l'Etat et des Conseils régional et départemental).
- À Marseille : 30 jardins partagés, soit 50% des jardins de la ville et 4 projets professionnels en cours (Ferme urbaine Frais Vallon, Le Cloître Saint-Jérôme, L2, La Mûre)
- À Marignane : des jardins partagés (Florida-La Chaume) - un projet à développer (Potager urbain collectif)
- À Septèmes-les-Vallons : 1 projet de chèvrerie (La Gavotte)
- À La Ciotat : 2 jardins partagés (CCAS, Fardeloup) et 1 chantier d'insertion (les Jardins de l'Espérance)

Cette 1ère phase a également permis de distinguer 3 grandes catégories de projets, 3 champs thématiques :

- La dynamisation de la vie des quartiers et du lien social - *exemple : Les jardins partagés de Font Vert portés par la MFA.*
- L'accompagnement des transformations urbaines - *exemple : La préfiguration des jardins collectifs sur le Parc de la Jougarelle dans l'attente de la définition du projet urbain du NPNRU de la Castellane.*
- L'économie sociale et solidaire et la valorisation des QPV - *exemple : Le projet de ferme urbaine sur la colline de Frais vallon*

La seconde phase a permis de structurer la politique d'accompagnement des projets d'agriculture urbaine (définition des principes directeurs, analyse des méthodes de suivi et d'évaluation, proposition d'outils facilitateurs à destination des porteurs).

L'étude a démontré la forte mobilisation des acteurs institutionnels et des porteurs de projets autour de cette thématique. Le sujet de l'agriculture urbaine, qui dépasse les seules compétences des équipes de la Politique de la Ville, doit être travaillé de manière transversale au sein des instances métropolitaines

La troisième phase a mis en **lumière les recommandations permettant d'élargir et pérenniser la démarche et d'identifier la feuille de route pour 2018 :**

- A court terme, mettre en place un groupe de travail métropolitain dédié à l'agriculture urbaine afin de :
  - Travailler à l'intégration de l'agriculture urbaine dans les politiques métropolitaines (PAT, PCET, Contrat de Ville...)
  - Diffuser les actualités / informations / connaissances à l'échelle nationale et locale
  - Partager les besoins / actualités des projets sur le territoire métropolitain

- Créer des coopérations interservices à l'occasion des projets et solliciter les autres partenaires
- A moyen terme, organiser les synergies interinstitutionnelles :
  - Consolider le partenariat institutionnel initié lors de l'étude : pérennisation de l'implication des institutions présentes et essaimage
  - Se mobiliser autour de projets emblématiques du territoire (existants ou en cours de réalisation) (exemple: Ferme urbaine SIRIUS, formation des jardiniers...)
  - Travailler sur la mise en place de co-financements
- À long terme, aboutir à un projet pour le territoire partagé et contractualisé :
  - Sensibiliser les DGA puis les élus territoriaux
  - Vers la mise en place d'une convention partenariale pluri-institutionnelle ?
  - Lancement d'un appel à projets ?

## Les MOVE (Mobilisation Orientation vers l'Emploi)

Actuellement 13 animateurs MOVE interviennent au sein des Quartiers prioritaires de Marseille et un autre sur la commune de Septèmes les Vallons.

La nature de l'intervention des MOVE les amène aujourd'hui, d'une part à largement renforcer leur travail de partenariat avec le Service Public de l'Emploi, à assurer une présence dans différents sites mais aussi à mobiliser et informer un réseau de partenaires associatifs large travaillant auprès des habitants des QPV.

Ils ont une fonction de premier accueil, d'information et d'orientation vers le Service Public de l'Emploi, mais aussi vers d'autres partenaires lorsqu'ils constatent des besoins en termes de santé, logement, ou plus généralement d'accès aux droits.

Au cours de l'année 2017, Les 13 MOVE ont reçu 1 952 bénéficiaires ayant donné lieu à 3 274 entretiens permettant une orientation vers le service public de l'emploi et/ou d'autres dispositifs (garantie jeunes, réorientation logement, alphabétisation, santé...)

	Nombre de personnes mobilisées	Sexe		Age				
		H	F	16-25	dont <16	dont 16-18	>26	dont 50+
2017 (10 mois)	<b>1952</b>	960	989	821	82	174	1003	201
2016 (12 mois)	1926	1096	829	882	64	142	920	149

	Orientation par le MOVE (vers le SPE)					Mobilisation sur d'autres propositions			
	Cap Emploi	MLM	Pôle Emploi	PLIE	Pôle Insertion (RSA)	EPIDE	Garantie Jeunes	Forums, autres manifestations	Autres
2017 (10 mois)	23	463	790	101	37	5	28	196	871

Le bilan est jugé positif par l'ensemble des partenaires. On peut noter toutefois que le nombre de bénéficiaires devrait pouvoir progresser encore. La mission du cabinet GEM ORCA qui assure l'accompagnement sera reconduite en 2018 et financée par l'Etat.

## L'observatoire des quartiers

L'état initial de l'observatoire des quartiers pour les QPV du conseil de territoire Marseille Provence réalisée par l'AGAM a été présenté à l'ensemble des institutions et partenaires fin 2017.

L'observation s'appuie sur les bases de données sociodémographiques de l'AGAM et du CGET notamment, dans l'optique d'apprécier l'évolution des quartiers selon deux prismes :

- Le prisme communautaire, à travers l'appréciation des écarts entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire de la Métropole
- Le prisme national de la politique de la ville, à travers le positionnement des quartiers prioritaires dans la géographie nationale de la politique de la ville.

Ces travaux sont menés chaque année par l'AGAM dans le cadre de l'observatoire des quartiers et définis par un comité technique composé d'un représentant de chacune des institutions suivantes : Métropole AMP CT1, Etat, CR, CD, CAF, ARHLM, villes de la Ciotat, Septèmes et Marignane.

L'ensemble des résultats issus de ces travaux est accessible à tous et mis en ligne sur le site de la politique de la ville de Marseille.

## **Des avancées dans la lutte contre les discriminations**

**Le Contrat de Ville Marseille Provence Métropole a inscrit comme axe prioritaire et transversal la lutte contre les discriminations.** En effet, plusieurs enjeux ont été identifiés :

- La nécessité d'une plus grande synergie entre les intervenants de la lutte contre les discriminations et les acteurs associatifs,
- Le développement d'actions éducatives,
- La sensibilisation à la lutte contre le racisme et les discriminations.

Suite aux premières sensibilisations menées en 2016, deux sessions de formation sur la prévention des discriminations à l'origine, financées par le CGET et animées par le Cabinet IFAR, ont été organisées durant le premier semestre 2017 par la Direction Politique de la Ville sur les territoires marseillais. Ces différentes formations ont permis de former 25 acteurs associatifs, 17 agents Politique de la Ville Métropole, 2 coordonnateurs REP, 4 agents de Pôle emploi.

Après avoir été formés, certains acteurs impliqués ont souhaité donner une continuité à la dynamique existante et ont créé un groupe de travail qui permette à la fois la réflexion et la mise en place d'actions concrètes.

Courant 2017, ce groupe de travail s'est réuni mensuellement avec pour objectif d'organiser et de mettre en place une journée événementielle dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, et de la semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme, en mars 2018.

La direction de la Politique de la Ville a accompagné ce travail en impulsant une dynamique collective, et mobilisant régulièrement les différents partenaires de terrain.

Le réseau associatif constitué a ensuite travaillé de manière plus autonome pour proposer une programmation culturelle intitulée « tous égaux, tous différents » Cet événement s'est déroulé avec succès le 21 mars 2018 dans différents lieux du centre-ville (Théâtre de la Mer, Théâtre de l'œuvre et centre social - CCO Velten), avec l'implication d'une quinzaine d'associations et fédérations d'éducation populaire.

## 2 - La mise en œuvre des projets de territoire : illustration des avancées sur La Ciotat:

Le projet de territoire devrait progressivement relier en matière de déplacements mais aussi de mixité d'habitat et d'usages fonctionnels les quartiers Abeille-Maurelle-Matagots-Fardeloup-Le Jonquet-Vieux La Ciotat au reste du territoire communal. IL accompagne également les sites Provence-Puits de Brunet en fragilité progressive via des démarches de GUP et de médiation.

À ce jour, le quartier **Abeille-Maurelle-Matagots** est en cours de transformation donnant naissance à une polarité de quartier comprenant une place de 2000m<sup>2</sup> de superficie entourée de logements mixtes et d'équipements structurants.

Fin 2018, une MSAP dotée d'une antenne de la poste, une maison de santé et une boulangerie bio d'insertion seront installées. L'année 2017 a contribué à l'élaboration de ces projets spécifiques.

Un très beau travail est en cours avec le centre social et les partenaires de l'équipe opérationnelle dont les bailleurs sociaux et promoteurs afin de faciliter le vivre ensemble. L'objectif est de faciliter l'interconnaissance des populations et à terme la scolarisation des enfants des populations habitant le bassin de vie du quartier PRU au sein de l'école du quartier

Une maison de la rénovation urbaine et de la proximité accompagne cette transformation en direction des habitants et coordonne l'action de l'ensemble des maîtres d'ouvrage mobilisés.

**A Fardeloup-Le Jonquet**, un atelier urbain a associé en 2017 les habitants et le bailleur afin de définir les liaisons internes du quartier et les modes doux de liaison facilités avec les zones de vie sociale de proximité, le reste de la ville et l'entrée du parc des calanques. Un travail en atelier appuyé par un sociologue et un paysagiste a abouti à l'élaboration d'un schéma d'aménagement et une première tranche d'investissement du bailleur de près de 250 000€ visant à réaliser le schéma de circulation interne du quartier.

La cohésion sociale accompagne via un espace de proximité le pouvoir d'agir des habitants afin de conforter le vivre ensemble intergénérationnel et de soutenir les démarches de mobilités douces.

Le projet de territoire du Contrat de Ville accompagne également la **restructuration du Vieux La Ciotat** afin d'en faire un pôle de Ville attractif tant en termes d'habitat que de destination. Un plan d'action basé sur 4 orientations prioritaires est en cours de finalisation et est présenté à la population au sein d'une maison de la rénovation urbaine nommée **les ateliers du Vieux La Ciotat**.

Les attractivités du quartier sont en cours de renforcement avec l'installation de services publics et culturels (PAD<sup>6</sup>, pôle ressource enfance, local pm, maison de la cohésion sociale et des seniors ...) ainsi que le développement d'une offre artisanale et commerciale.

La transformation de l'habitat fragilisé en un habitat restructuré et attractif est en cours avec trois îlots en démarche de restructuration urbaine (Castel Renan et Porte des temps ), des dispositifs incitatifs et ambitieux (OPAH<sup>7</sup> Renouveau Urbain Copropriétés dégradées signée et POPAC<sup>8</sup> ) mais également une démarche coercitive (travaux d'office) .

Cette transformation progressive du quartier s'effectue avec un fort accompagnement autour du vivre ensemble et du pouvoir d'agir des habitants. La territorialisation de l'équipe de cohésion sociale au sein d'un équipement de proximité depuis avril 2017 facilite grandement l'implication et le soutien de la population dans le projet de quartier.

**Les quartiers Puits de brunet et Provence** bénéficient de la présence de la médiation sociale depuis 2016 et d'une démarche de Gup depuis 2017. À ce jour, un atelier urbain a mobilisé les habitants à Logis de brunet afin de repenser les liaisons entre le quartier et le Ville et développer des espaces de vie sociale au sein du quartier

---

<sup>6</sup> PAD : Point d'Accès au Droit

<sup>7</sup> OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

<sup>8</sup> POPAC : Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété

L'ensemble de ces enjeux urbains en cours d'avancement sont accompagnés par une dynamique de cohésion sociale facilitant l'accès au droit et la qualité de vie individuelle et collective des habitants  
L'équipe opérationnelle anime de nombreux groupes de travail et réseaux d'acteurs afin d'accompagner au mieux les populations fragilisées habitant les quartiers en veille

Enfin les modes opératoires de la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance appuient ce travail de reconquête de la qualité de vie au sein des quartiers intégrés au contrat de ville. Un partenariat entre les bailleurs et les syndicats et le point d'accès au droit au titre de la cellule citoyenneté tranquillité publique permet de traiter de façon réactive des conflits d'usage et des incivilités au sein des quartiers.

### **Action illustrative du projet de territoire : « Animation de la charte pour la promotion de l'emploi - portée par la Mission Locale du canton de La Ciotat, en partenariat étroit avec le PLIE MPM EST et l'équipe opérationnelle de la politique de la ville**

Les clauses d'insertion insérées dans les marchés reliés à l'ANRU sur le Programme de Rénovation Urbaine Abeille-Maurelle- Matagots ont permis d'impulser une dynamique de création d'emploi à l'échelle de la commune de La Ciotat, et au-delà.

Une « charte pour la promotion de l'emploi » a été signée en 2010 par le Maire de La Ciotat et différents maîtres d'ouvrages, afin d'accompagner les entreprises à recruter, des demandeurs d'emploi dans le domaine du Bâtiment, des travaux publics, et de l'aménagement du territoire.

La Mission Locale du Canton de La Ciotat anime cette charte en lien étroit avec l'équipe de la Politique de la Ville et le PLIE MPM EST.

L'objectif premier de cette charte est de permettre à des jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle, et à des moins jeunes de (re)prendre une activité professionnelle après une période de chômage de longue durée.

Il s'agissait également de favoriser l'emploi des habitants originaires des quartiers prioritaires qui connaissaient des difficultés d'accès à l'emploi importantes (stigmatisation, discriminations territoriales...).

Moyens financiers : le contrat de ville finance la mission locale à la hauteur de 8 000€ (financement ville de La Ciotat/crédit spécifique pdv) sur un budget de 15000€

#### Les résultats de l'action :

De 2015 à 2017, plus de 125 000 heures de travail ont été créées à destination de plus de 100 demandeurs d'emploi du territoire. 80% sont originaires des QVA de La Ciotat. 51% ont moins de 30 ans. 60% ont un niveau inférieur au BAC et 33% ont un niveau VI et V Bis.

## **3 - L'accompagnement des Conseils Citoyens**

Les Conseils Citoyens créés par la loi du 21 février 2014 sont notamment amenés à :

- Porter la parole des habitants auprès des décideurs de la Politique de la Ville
- Participer aux instances institutionnelles dans une logique de co-construction
- Témoigner des débats et décisions auxquels ils auront participé auprès des habitants

### **Sur Marseille**

#### **La composition des Conseils Citoyens**

Un travail partenarial a permis de fixer le cadre formel:

- 10 conseils citoyens pour les 35 quartiers prioritaires de Marseille,
- 32 membres répartis à parts égales entre 2 collèges (acteurs locaux et habitants).

2016 avait été fortement marquée par le travail de constitution des conseils citoyens (tirages au sort, appels à candidatures...), 2017 a quant à elle été marquée par l'ancrage des conseils citoyens sur leur territoire et le démarrage d'un certain nombre de démarches de travail.

Pour autant la question de la composition et de la stabilisation des membres des conseils citoyens est encore d'actualité. Chaque conseil citoyen a (ou est en cours) de relance de l'ensemble de ses membres (collège habitant et collège acteurs locaux) afin d'identifier les membres qui ne souhaitent plus participer à la dynamique et déterminer les besoins en nombre de membres.

Un nouvel appel à candidatures devrait ainsi permettre de clore ce travail d'actualisation courant 2018 et de modifier l'arrêté initial de la Préfecture de février 2016.

### **Les réunions des Conseils Citoyens et les thèmes de travail**

Chacun des 10 Conseils Citoyens s'est réuni très régulièrement en 2017, avec ou sans la participation ou l'animation des équipes de la politique de la ville, en fonction des souhaits des membres des Conseils.

Certains Conseils Citoyens développent d'ores et déjà des initiatives intéressantes et commencent à s'organiser pour fonctionner de manière plus autonome (adresses mail du Conseil Citoyen, rédaction de compte-rendu, déterminations de priorités d'intervention, réunions dans des lieux variés pour couvrir le territoire, interpellations des institutions, diagnostics en marchant etc.).

Le travail réalisé en 2017 par Radio Grenouille et Radio Galère auprès de 8 conseils citoyens de Marseille (sauf 9/10, 11/12 et 14<sup>e</sup> ouest) donne une bonne idée de la diversité des sujets sur lesquels les conseils citoyens travaillent, de leur implication et de la finesse de leur connaissance des quartiers.

**Il est par ailleurs très intéressant de noter que dans le cadre de ces « moments radiophoniques », les conseillers citoyens identifient de grandes difficultés sur leurs quartiers mais identifient également de nombreux points positifs et sont attentifs à la valorisation de leur quartier et refusent la stigmatisation à laquelle ils sont souvent confrontés.**

**L'ensemble des pistes évoquées sont autant de pistes de travail sur lesquelles les institutions vont pouvoir travailler avec eux.**

**2017 a été marquée par la montée en charge progressive des Conseils citoyens qui deviennent des interlocuteurs repérés :**

- Participation à l'instruction de la programmation associative (retours très positifs des membres qui y ont participé)
- Participation au comité de pilotage du Contrat de ville
- Participation aux revues de projet des PRU
- Rédaction d'éléments qualitatifs dans le cadre du Rapport Politique de la ville 2016 présenté au conseil municipal et soumis au vote du conseil de territoire de la Métropole
- Des réunions internes régulières (de 1 \* / mois à 1\*/ 2mois) en plénière ou en groupes de travail
- Une mobilisation dans la démarche d'actualisation de la composition des conseils citoyens (une vingtaine d'habitants sur le 15<sup>e</sup> Est en ce moment)
- Un groupe d'appui des conseils citoyens qui se positionne résolument comme une instance de soutien et d'accompagnement des conseils citoyens. Il intègre désormais des représentants des conseils citoyens (objectif d'une représentation de chaque conseil citoyen).
- Un conseiller citoyen membre du CNV

- Des conseils citoyens qui s'autonomisent (organisation de leurs réunions, rédaction des compte rendus pour certains...) mais qui restent encore globalement très soutenus par les équipes politique de la ville de la Métropole.
- Des conseillers citoyens qui ont participé à des formations nationales ou locales, à des voyages d'études, à des journées d'actualité...
- Des plaquettes de présentations des projets de territoires réalisés pour les conseillers citoyens par la Métropole.

Début 2018 :

- Présentation du PLUI à une douzaine de conseillers citoyens par le directeur de la planification urbaine de la Métropole

### **Les pistes d'amélioration**

- La « fidélisation » des participants
- Une meilleure implication du collège des acteurs locaux dans certains conseils citoyens
- Des conseils citoyens qui ont parfois du mal à regrouper des habitants de l'ensemble du périmètre (celui dues 11/12<sup>e</sup> regroupe ainsi quasi exclusivement des habitants d'Air Bel)
- Une faible visibilité. Il est nécessaire de renforcer la communication, de faire savoir que les Conseils citoyens existent (demandes en cours au service communication de la Métropole)
- Des temps de réponse des institutions aux sollicitations (État, Caf, Ville, Métropole...) parfois très longs
- Des calendriers très serrés et des invitations tardives qui ne permettent pas toujours aux conseillers citoyens de préparer les réunions en amont
- Les sollicitations et les propositions de participer très nombreuses et parfois difficiles à prioriser (participation à la programmation, à l'instruction de la TFPB, à l'évaluation du contrat de ville...)
- Peu d'échanges entre les conseils citoyens même si certains le souhaitent. A organiser
- Renforcer le lien avec les tables de quartier existantes ou à venir qui permettront de faire le lien entre le micro local et l'échelle plus importante des conseils citoyens.

### **Le soutien aux conseils citoyens**

L'accompagnement méthodologique porté par l'Université du citoyen et l'Agence régionale de développement Local s'est poursuivi. Des membres des conseils citoyens ont participé à des formations organisées par ces derniers ou dans le cadre d'autres dispositifs (école de la rénovation urbaine...).

Modalités de soutien financières des Conseils citoyens en 2017 :

- 2 possibilités : 500 euros par cc pour le fonctionnement du CC et 1500 euros par CC pour porter des actions (possibilité de mutualiser les financements).
- En 2017 : 1 seul financement de fonctionnement sollicité.
- En 2018 : Pour l'instant une demande pour du soutien à des projets. Mais possibilité de déposer un dossier jusqu'en juin.

### **A La Ciotat**

La commune de La Ciotat n'a pas constitué de conseils citoyens, en revanche, les démarches de gestion urbaine de proximité accompagnent la création d'espaces Agora entre habitants qui sont impliqués dans la qualité de vie et le vivre ensemble ;

La mobilisation d'un fonds de participation des habitants en direction des projets solidaires partant du pouvoir d'agir des gens a permis aussi de faire conjuguer échanges citoyens et actions concrètes favorisant le vivre ensemble.

### A Marignane :

Les nombreuses réunions de structuration des conseils citoyens de Marignane ont permis d'aboutir à la constitution de deux conseils citoyens.

L'un sur le centre-ville et l'autre sur le Florida / La Chaume. Ils devraient prochainement être reconnus par un arrêté préfectoral.

- Ils sont accompagnés depuis octobre 2016 par l'Université du Citoyen dans toutes les différentes étapes d'avancement et bénéficient de l'expertise de cette structure dans la consolidation de leur organisation. Cet accompagnement pourra se poursuivre jusque fin 2018 dans le cadre d'un financement du CGET.
- Ils ne disposent pour l'instant pas de financements dédiés.

Les 2 Conseils citoyens sur Marignane se réunissent ensemble :

- 1 réunion plénière par mois,
- Des commissions de travail s'organisent en fonction de la nécessité d'avancement du projet :
  - Communication ((création de logo, plaquette d'information, participation aux manifestations marignanaïses)
  - Cadre de vie
  - Le vivre ensemble
  - Contrat de ville (temps de formation sur la politique de la ville, le contrat de ville, la programmation, lecture des dossiers et rendu des avis, participations CT et COPIL)

Toutes ces commissions font un retour en grand groupe sur l'avancée de leurs travaux ;

- Des temps de formation :
  - Comprendre la Politique de la ville et le contrat de ville
  - Rôle Du CC dans le processus de la programmation
  - Démarche de participation (de la théorie à la pratique)
- La participation aux journées des CC (Miramas, Paris)

### A Septèmes les vallons :

La démarche de mise en œuvre du Conseil Citoyen « Gavotte Peyret – Basse Bédoule » a été initiée dès septembre 2016. Elle a fixé les modalités d'élection de ses collèges, les modalités d'accompagnement et de formation de ces membres afin de :

- Conforter les dynamiques citoyennes existantes,
- Garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage du contrat de ville,
- Favoriser l'expertise partagée,
- Créer un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Le Conseil citoyen Gavotte Peyret – Basse Bédoule comprend deux collèges pour un total de **24 personnes dont ¼ de jeunes de 16 à 25 ans**. Le tirage au sort a été organisé début 2017 :

- 1 collège « habitants » :12 personnes dont 3 moins de 25 ans tirés au sort dans le respect de la parité, à partir des listes électorales et par un appel au volontariat.
- 1 collège représentants d'associations et acteurs locaux (12 personnes) toujours dans le respect de la parité, tirés au sort à partir d'un appel à candidature.

Le conseil citoyen est accompagné dans son fonctionnement et pour la formation de ses membres par la fédération des Amis de l'Instruction Laïque 13, via une subvention de l'Etat et de la ville.

#### **Le conseil citoyen de Septèmes les Vallons est très récent et déjà très actif :**

- Travail en cours sur un projet de jardin partagé.  
Le conseil citoyen est allé rencontrer l'animateur jardinier du centre social de la Solidarité pour s'inspirer du fonctionnement du jardin de ce site (règlement intérieur, charte...°).  
Il travaille actuellement avec le bailleur (Villogia) pour définir le projet futur
- Il a participé à une réunion sur la programmation du contrat de ville

## **D - L'ingénierie**

Tous moyens confondus (équipes du conseil de territoire et communes), la politique de la Ville dispose de 72,3 Equivalents Temps Plein (ETP) : chargés de développement, coordinateurs ASV, chefs de projets, chargés de mission thématiques, personnel de direction et administratif qui contribuent à la ressource en ingénierie pour la mise en œuvre du contrat de ville.

#### **A noter :**

- Le maintien des équipes au sein des communes pour Septèmes et Marignane, cette dernière ayant conclu une convention avec la Métropole de gestion qui prend fin au 31/12/2018.
- La mutualisation des équipes administratives au sein de la Direction des Ressources de la DGADU.
- L'approbation d'un nouvel organigramme début 2018 qui intègre au sein de la DPV, l'équipe de La Ciotat.

## **III - Les perspectives en 2018**

#### **Programmation :**

- Prioriser les actions au regard des contraintes financières
- Lancer une opération d'investissement permettant de financer les projets sur les communes du CT Marseille Provence

**Poursuivre l'animation des projets de territoire**, déclinaison locale du contrat de ville au travers des démarches de développement local assurées par les équipes de la DPV et des comités de suivi réunissant les services de droit commun des signataires du contrat de Ville.

#### **Concourir à la mise en œuvre des projets de renouvellement urbains :**

- Définir et mettre en œuvre le volet social des projets
- Piloter les études générales du NPNRU en matière de gestion urbaine de proximité, de stratégie de communication et de concertation.

**Initier et/ou mettre en œuvre les projets 2018 parmi lesquels, à titre d'exemple :** Plan d'action sociale renforcée pour Kallisté, contribution au projet Sirius à Frais vallon, mise en œuvre des préconisations de l'étude agriculture urbaine, pilotage des conventions de gestion urbaine renforcée conclues avec les bailleurs NLP et HMP, poursuite du Programme d'investissement Avenir Jeunesse avec la Fondation d'Auteuil, participation à l'animation de la convention cadre des centres sociaux...

**Renouveler la composition des Conseils Citoyens, poursuivre leur accompagnement et organiser une journée de rassemblement pour le CT1**

**Instruire, assurer le suivi et la cohérence des programmes d'actions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements sociaux en QPV.**

**Réaliser l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville en lien avec la Direction Habitat et Politique de la Ville (DHPV) de la Métropole**

**Contribuer à la construction métropolitaine au travers des démarches de mobilisation du droit commun concernant les axes phares du contrat de ville**

**Poursuivre l'intégration des territoires de la Ciotat, Septèmes, Marignane (fin de la convention de gestion pour Marignane en décembre 2018).**

**Piloter l'observatoire des QPV avec l'AGAM qui travaillera en 2018 sur :**

- La mixité et la réussite scolaire au sein des QPV
- Les pratiques sportives avec une distinction hommes / femmes
- L'analyse des aménagements et usages des espaces publics,

**Contribuer à la création de la Maison de la Justice et du Droit - Bd du Capitaine Gèze (13014).** Elle devrait permettre d'accueillir des permanences de justice de proximité (Délégué du Procureur et conciliateur de justice, médiation pénale et familiale, suivi des personnes sous-main de justice par le SPIP<sup>9</sup> et la PJJ<sup>10</sup>) et d'accès aux droits (aide aux victimes, avocats, notaires, huissiers, médiateur de la république...).

Les travaux d'aménagements des locaux débuteront fin 2018. La Direction de la Politique de la ville contribuera financièrement au fonctionnement de cet équipement.

---

<sup>9</sup> SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation

<sup>10</sup> PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse



Métropole Aix- Marseille- Provence

Le Rapport Politique de la Ville

2017

Conseil de Territoire

Du Pays d'Aix



TERRITOIRE  
PAYS D'AIX  
—

**1. Photographie des Quartiers Prioritaires et des Quartiers de Veille Active**

**2. La mise en œuvre du Contrat de Ville du Conseil de Territoire du Pays d'Aix**

**A) La programmation annuelle**

**B) Les dispositifs mobilisés sur le Territoire à côté du Contrat de Ville**

**C) Le projet de Rénovation Urbaine**

**D) Les chantiers prioritaires développés en 2017**

**E) L'ingénierie**

**3. L'accompagnement des conseils citoyens**

**4. les difficultés rencontrées dans la cadre de la programmation CDV 2018**

**5. Les axes de travail/perspectives 2018**

Dans le cadre de la politique de la ville et de sa mise en œuvre, le Territoire du Pays d'Aix, pilote du contrat de ville, rend compte annuellement, à travers un rapport de la situation du territoire au regard de la politique de la ville, les actions qui y sont menées et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le pilotage du contrat de ville du Pays d'Aix étant assuré à l'échelle du Territoire du Pays d'Aix, cet échelon correspond donc à l'élaboration du rapport « politique de la ville », en lien avec les communes concernées et les conseils citoyens.

### **1. Photographie des Quartiers Prioritaires et des Quartiers de Veille Active :**

Pour rappel, le Territoire du Pays d'Aix a signé son contrat de ville avec ses partenaires le 30 juin 2015, il recouvre huit quartiers prioritaires sur quatre communes dont une qui se trouve dans le département du Vaucluse et un quartier dit de « veille active » sur la Commune d'Aix en Provence :

**Sur le Territoire du Pays d'Aix, 23 727 habitants vivent dans les quartiers de la politique de la ville, répartis de la manière suivante :**

Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône)	Beisson (1 312 habitants)
	Corsy (1 173 habitants)
	Encagnane (4 642 habitants)
	Jas de Bouffan (6 900 habitants)
	Pinette (2 037 habitants) QVA
Gardanne (bouches-du-Rhône)	Les Aires Notre Dame (1 226 habitants)
Pertuis (Vaucluse)	Centre Ancien (1 642 habitants)
Vitrolles (Bouches-du-Rhône)	La Frescoule (1 162 habitants)
	Secteur Centre (6 505 habitants)

*Données Recensement population 2013*

Une présentation de la situation des habitants de ces quartiers, sur différents thèmes déclinés ci-dessous, permet d'expliquer la nécessité de poursuivre l'action de la politique de la Ville en direction de ces quartiers et d'orienter éventuellement son intervention sur certains axes de travail.

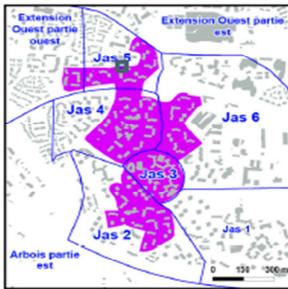
## Carte identité des quartiers prioritaires en politique de la ville en Pays d'Aix

IRIS  
Les quartiers prioritaires en politique de la ville

### QP013014 - Jas-De-Bouffan

Commune d'Aix-en-Provence

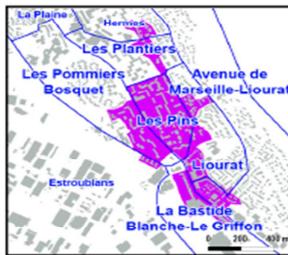
36 ha 6.900 habitants  
2.534 logements sociaux  
861 allocataires bas revenus  
30% intensité des bas revenus  
385 allocataires RSA socle  
66% persistance RSA



### QP013018 - Secteur Centre

Commune de Vitrolles

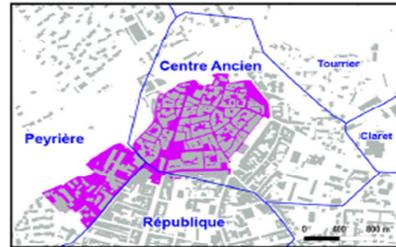
37,7 ha 6.505 habitants  
2.203 logements sociaux  
1.025 allocataires bas revenus  
29% intensité des bas revenus  
435 allocataires RSA socle  
68% persistance RSA



Sources :  
Populations Algérie en QPV - RP 2013  
Logements sociaux - RPES 2013  
Allocataires CAF - DRIS PRCA 2016



Définitions :  
Bas revenus fixé à 60% du revenu médian, prenant en compte l'ensemble des ressources du foyer, prestations comprises, avant imposition ;  
Persistance RSA : part des allocataires du RSA non engagé depuis au moins 3 ans ;  
Intensité des bas revenus : écart entre le seuil de bas revenus et le revenu médian des allocataires sous le seuil de bas revenus.



### QP084007 - Quartiers Centre Ancien et Sud Ouest

Commune de PERTUIS

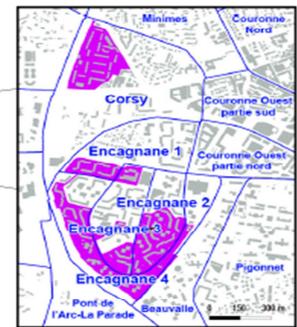
12,8 ha 1.642 habitants  
114 logements sociaux  
306 allocataires bas revenus  
30% intensité des bas revenus  
129 allocataires RSA socle  
48% persistance RSA



### QP013015 - Beisson

Commune d'Aix-en-Provence

6,9 ha 1.312 habitants  
588 logements sociaux  
270 allocataires bas revenus  
31% intensité des bas revenus  
138 allocataires RSA socle  
64% persistance RSA



### QP013017 - Corsy

Commune d'Aix-en-Provence

6,6 ha 1.173 habitants  
459 logements sociaux  
208 allocataires bas revenus  
33% intensité des bas revenus  
104 allocataires RSA socle  
63% persistance RSA

### QP013016 - Encagnane

Commune d'Aix-en-Provence

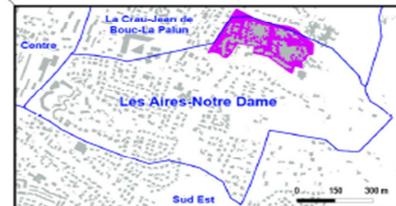
21,2 ha 4.642 habitants  
1.636 logements sociaux  
715 allocataires bas revenus  
32% intensité des bas revenus  
302 allocataires RSA socle  
60% persistance RSA



### QP013019 - La Frescoule

Commune de Vitrolles

7,3 ha 1.162 habitants  
428 logements sociaux  
209 allocataires bas revenus  
26% intensité des bas revenus  
100 allocataires RSA socle  
56% persistance RSA



### QP013004 - Notre-Dame

Commune de Gardanne

6,1 ha 1.226 habitants  
304 logements sociaux  
112 allocataires bas revenus  
23% intensité des bas revenus  
100 allocataires RSA socle  
54% persistance RSA

La cartographie réalisée par l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix permet de mettre en lumière la situation sociale des quartiers prioritaires à travers des indicateurs tels que nombre de logements sociaux, le nombre d'allocataires à bas revenus et allocataires RSA socle.

- **la pauvreté**

La population de ces quartiers, de par leur définition même, est fréquemment touchée par la pauvreté. Ainsi, sur le territoire du Pays d'Aix, les taux de pauvreté pour l'ensemble des QPV se situent à 37 % (avec un taux entre quartiers allant de 23,5 % à 45%). Ce pourcentage est bien supérieur aux 18,5 % de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou aux 14,5 % du niveau national.

Seuil de pauvreté : 1 000€	Population sous le seuil de pauvreté en 2013
QPV du Territoire du Pays d'Aix	9 027 habitants

QUARTIER	TAUX PAUVRETE 2014
Beisson	45
Corsy	42,6
Encagnane	38,8
Jas-De-Bouffan	33,7
La Frescoule	34,6
Notre-Dame	21,6
Quartiers Centre Ancien Et Sud Ouest	33,8
Secteur Centre	41,1

Source : INSEE, FILOSOFI 2012 et 2013 (%)

Le nombre d'allocataires du RSA socle a progressé de 9,5 % dans les QPV du Pays d'Aix entre 2014 et 2016, portant le nombre d'allocataires à 5 636 et la part des allocataires RSA socle non majoré depuis au moins 3 ans dans le dispositif a augmenté de 4,8 % sur la même période.

**Au-delà de la pauvreté monétaire, la population des quartiers de la politique de la ville présente des fragilités dans plusieurs domaines.**

- **Mineurs vulnérables :**

L'enfant est considéré comme vulnérable lorsqu'il cumule au moins 4 des 7 indicateurs suivants liés au logement (sur peuplement, qualité du logement, type de logement), à l'emploi des parents (absence d'emploi, emploi précaire), à la formation des parents (parents ayant ou pas un diplôme) et à la structure familiale (nombre d'enfants, monoparentalité).

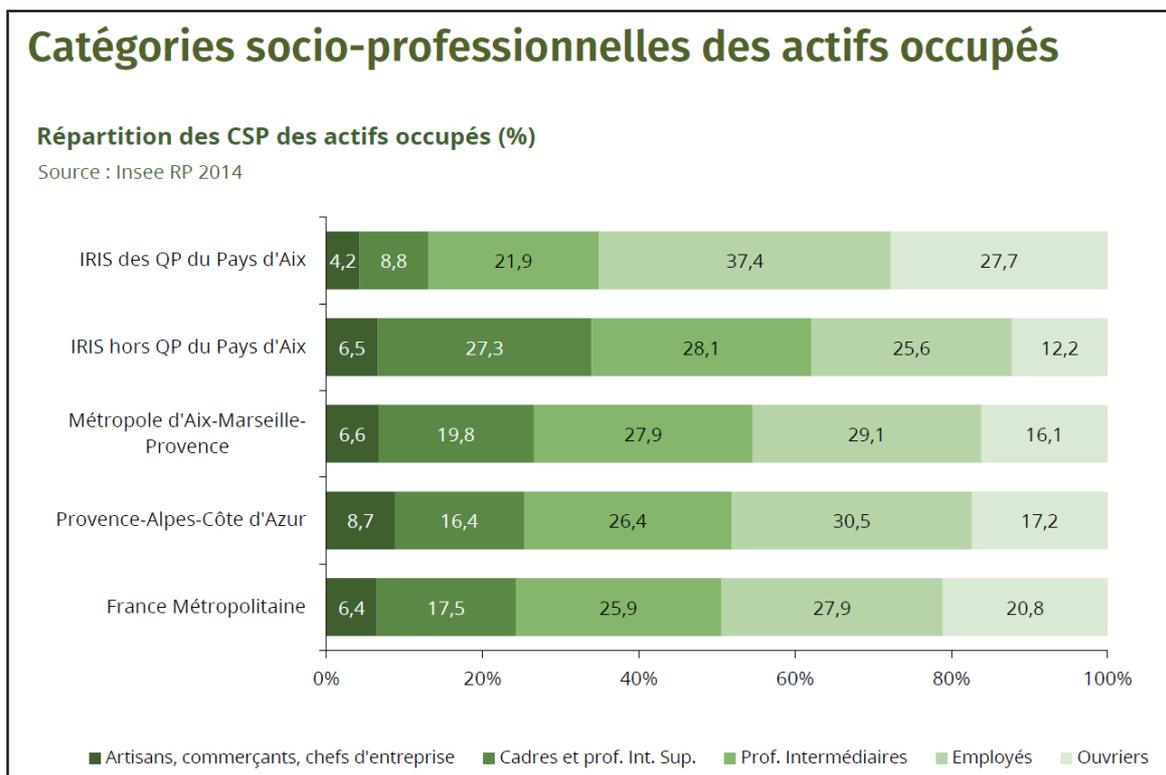
**32 % des enfants** sont considérés comme fragiles dans les QPV du Pays d'Aix contre 10 % sur le reste du Pays d'Aix. Ce constat justifie en lui-même la nécessité d'agir dans les quartiers en direction des enfants et de leur accès à l'éducation (au sens large). Il faut noter que sur le quartier de Beisson, le taux est très fort puisqu'il représente plus d'1 enfant sur 2 alors qu'il est de 13,5% sur le secteur La Frescoule.

L'enfance et l'éducation sont certainement la porte d'entrée d'actions prioritaires à développer dans tous les quartiers de la politique de la ville du Pays d'Aix. L'ampleur des besoins (plus de 2 620 mineurs dans les QPV du Pays d'Aix) rend nécessaire une action forte, volontariste, mais aussi

coordonnée de tous les acteurs (CAF, Ville, Métropole Éducation Nationale, secteur associatif, ...) afin que ces inégalités de départ puissent être compensées par des politiques publiques et actions fortes.

- **L'emploi des habitants des QPV du Pays d'Aix**

Plus de la moitié des revenus des habitants des QPV (entre 54 % et 69 % selon le quartier) proviennent du travail. 52,4 % des ménages des QPV est composé d'un seul adulte, ce qui renforce la dépendance à l'emploi. De plus, 65 % de ces actifs sont employés ou ouvriers.



Dans les QPV, on observe un nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories confondues important qui oscille, pour les hommes, entre 51,2 % et 58,2 % et entre 41,8 % et 48,8 %, pour les femmes.

*Dans les quartiers :*

QPV - contours exacts	Nb de DEFM des catégories ABC en 2016	Répartition selon le sexe			
		Hommes		Femmes	
		Nb	%	Nb	%
Jas-De-Bouffan	943	509	54,0	434	46,0
Beisson	206	117	56,8	89	43,2
Encagnane	695	390	56,1	305	43,9
Corsy	182	106	58,2	76	41,8
Notre-Dame	141	73	51,8	68	48,2
Quartiers Centre Ancien Et Sud Ouest	318	167	52,5	151	47,5
Secteur Centre	991	521	52,6	470	47,4
La Frescoule	211	108	51,2	103	48,8
<b>QPV du CT2 Pays d'Aix</b>	<b>3 687</b>	<b>1 991</b>	<b>54,0</b>	<b>1 696</b>	<b>46,0</b>

Source : Insee, Pôle Emploi 31/12/2016

La difficulté d'accès à l'emploi pour les habitants des QPV peut s'expliquer par un niveau de formation plus faible. Le constat suivant : plus la personne est diplômée et moins elle est au chômage se vérifie également des les QPV du Pays d'Aix, mais dans des proportions plus importantes.

## Taux d'activité des 25-54 ans selon le sexe

	Evolution du taux d'activité des 25-54 ans (%)							
	hommes				femmes			
	1990	1999	2009	2014	1990	1999	2009	2014
IRIS du QP Jas-De-Bouffan	95,3	92,9	90,5	91,9	71,5	77,2	78,6	78,2
IRIS du QP Beisson	90,8	89,6	81,4	87,7	60,0	66,0	71,6	68,1
IRIS du QP Encagnane	88,0	86,1	87,9	91,5	69,6	76,0	78,1	80,7
IRIS du QP Corsy	92,2	92,3	94,1	89,5	69,6	73,9	68,1	78,4
IRIS du QP Notre-Dame	95,7	92,8	87,7	93,0	64,9	74,3	85,8	80,1
IRIS du QP Quartiers Centre Ancien et SO	94,2	90,9	89,7	92,6	65,2	70,7	74,0	77,7
IRIS du QP Secteur Centre	96,2	92,4	91,3	90,0	60,9	66,7	69,3	68,1
IRIS du QP La Frescoule	nd	nd	96,8	94,8	nd	nd	82,9	79,4
<b>IRIS des QP du Pays d'Aix</b>	<b>93,4</b>	<b>91,1</b>	<b>90,3</b>	<b>91,4</b>	<b>67,0</b>	<b>73,0</b>	<b>75,9</b>	<b>76,4</b>
IRIS hors QP du Pays d'Aix	93,1	90,9	91,0	91,7	71,2	76,8	84,8	86,3
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	93,7	92,1	91,2	90,7	69,3	76,7	80,9	82,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	94,4	92,7	92,5	92,1	69,5	76,4	82,2	83,9
France Métropolitaine	95,5	94,6	94,3	94,2	74,8	80,5	85,6	87,2

Source : Insee RP

0% 5% 10% 15% 20% 25% 30%

■ Hommes ■ Femmes ■ Ensemble

La situation de l'emploi des femmes dans ces quartiers interroge: les taux d'activité des femmes de 25 à 54 ans habitant en QPV ne progressent plus alors que ceux des femmes à l'extérieur des QPV continuent à s'accroître.

La formation :Les difficultés d'insertion sur le marché du travail dans les QPV sont concomitantes avec un déficit de formation et de qualification.

63 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans n'ont pas le bac dans les quartiers prioritaires du Pays d'Aix. Ce taux élevé s'explique par le faible niveau de formation des jeunes dans les QPV.

	18-24 ans non scolarisés sans le Bac	Part en % parmi les 18-24 ans non scolarisés
QPV du Pays d'Aix	1 054	62,8 %
Hors QPV du Pays d'Aix	2 975	41,1 %

Source : Insee RP, fichiers détails

2014

## **2. La mise en œuvre du Contrat de Ville du Conseil de Territoire du Pays d'Aix**

### **A) La programmation annuelle associative :**

Le contrat de ville repose sur les trois piliers principaux – Cadre de vie et renouvellement urbain, Emploi et développement économique et Cohésion sociale – et quatre priorités transversales – Jeunesse, Egalité homme-femme, Lutte contre les discriminations, Promotion de la citoyenneté et valeurs de la République. Chacun des piliers se décline ensuite en volets qui sont eux-mêmes déclinés en orientations.

#### **- Les actions liées à la programmation financière associative :**

#### **- Nombre d'actions déposées/validées:**

	2015	2017	Evolution 2015/2017	Observations
Nombre d'actions déposées	214	232	7,8 %	L'ensemble des actions déposées en 2015 ont été enregistrées en nouvelle action même si elles avaient déjà été financées avant 2015
<b>Nombre d'actions validées</b>	<b>192</b>	<b>204</b>	<b>5,9 %</b>	
Dont nombre d'actions nouvelles	192	65		

#### **➤ Répartition par QPV des actions validées :**

QPV	Gardanne	Pertuis	Vitrolles		Aix-en-Provence			
	les Aires Notre Dame	Centre ancien	La Frescoule	Secteur Centre	Encagnane	Jas de Bouffan	Corsy	Beisson
2017	21	32	21	30	44	64	40	38

➤ Répartition des actions par pilier du Contrat de Ville:

Pilier	Nombre d'actions		
	2015	2017	Evolution 2015-2017
Pilier Cohésion sociale	137	151	9%
Pilier Emploi et développement éco	15	19	21%
Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain	25	24	-4%
Pilier Valeurs de la République et citoyenneté	0	10	100 %
<b>TOTAL</b>	<b>192</b>	<b>204</b>	<b>6%</b>

➤ Répartition des actions validées par Pilier , thématique et par QPV (2017):

Pilier	Thématique	AIX-EN-PROVENCE				GARDANNE	PERTUIS	VITROLLES	
		BEISSON	CORSY	ENCAGNANE	JAS DE BOUFFAN	Les Aires Notre Dame	Centre Ancien	La Frescoule	Secteur Centre
Cadre de vie et renouvellement urbain	Cadre de vie	4	4	2	6	2	1	3	4
Citoyenneté et valeurs de la République	Citoyenneté et valeurs de la République	2	2	5	4				
Cohésion sociale	Prévention de la délinquance	11	11	11	12	7	15	7	10
	Promotion et accès à la culture	4	4	4	13	2	3	2	2
	Promotion pratique sportive	4	5	6	8				
	Réussite éducative	7	8	9	13	6	4	5	9
	Santé	3	3	4	4	2	1	1	2
Emploi et développement économique	Emploi et développement économique	3	3	3	4	2	8	3	3
<b>TOTAL</b>		<b>38</b>	<b>40</b>	<b>44</b>	<b>64</b>	<b>21</b>	<b>32</b>	<b>21</b>	<b>30</b>

➤ Répartition des actions par thématiques:

Thématiques	Nombre d'actions		
	2015	2017	Evolution 2015-2017
Cadre de vie	22	24	8%
Projet rénovation urbaine	3	0	-100%
Prévention	45	46	2%
Santé	18	14	-29%
Promotion pratique sportive	7	12	42%
Promotion accès culture	25	28	11%

➤ Engagement financier des partenaires (crédits Politique de la Ville et TFPB):

Financiers	2015	2016	2017
Etat	458 000 €	424 170 €	380 200 €
Région Sud	189 730 €	178 830 €	50 250 €
Département 13	117 400 €	136 400 €	140 750 €
Département 84	11 008 €	16 500 €	16 500 €
AMP TPA	15 000 €	29 000 €	19 000 €
Aix-en-Provence	308 600 €	251 400 €	234 700 €
Gardanne	12 246 €	17 700 €	20 000 €
Pertuis	11 000 €	13 420 €	23 850 €
Vitrolles	160 000 €	150 000 €	150 000 €
Bailleurs sociaux (TFPB)	103 603 €	0 €	244 036 €
<b>Total financements publics</b>	<b>1 386 587 €</b>	<b>1 217 420 €</b>	<b>1 279 286 €</b>

Pour le Territoire du Pays d'Aix, les politiques sectorielles concernées sont la Prévention de la Délinquance, l'insertion emploi, le Projet de Développement des Activités Sportives « PRODAS », et la culture pour un montant total de 310 180 €.

Le Territoire du Pays d'Aix est compétent en matière d'habitat et de politique de la ville et a déclaré d'intérêt communautaire les actions d'amélioration de l'habitat, la lutte contre l'habitat indigne, la remise sur le marché de logements vacants, et des actions d'aménagements urbains. Il participe financièrement aux deux opérations ANRU sur Aix-en-Provence et Vitrolles et accompagne la réalisation d'espaces de pré collecte. A ce titre en 2017 sur des crédits d'investissement ont été mandatés ou engagés 5 922 332 € répartis de la façon suivante :

Sur la ligne réhabilitation : 2 885 107 € ont été mandatés pour des réhabilitations de Famille et Provence et Pays d'Aix Habitat dont 30 000 euros pour 2 espaces de pré collecte sur le quartier d'Encagnane

- Sur la ligne ANRU Vitrolles : le Territoire a mandaté 436 574 € à la ville de Vitrolles
- Sur la ligne ANRU Aix : le territoire a mandaté 2 600 651 € à PAH et 13 Habitat.
- Sur la ligne opérations façades Pertuis : le Territoire a mandaté 28 059 €

Parallèlement, dans le cadre du contrat de ville le TPA a établi une convention de partenariat avec le Dispositif Régional de l'Observation Sociale « DROS » pour un accompagnement dans le cadre du suivi et l'évaluation du contrat de ville et de disposer de données spécifiques aux quartiers prioritaires un montant de 10 000 €.

Dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville, le Territoire a participé financièrement à hauteur de 27 500 euros à la convention entre le Centre de ressources Politique de la Ville PACA et la Métropole.

**B) Les dispositifs mobilisés sur le Territoire à côté du Contrat de Ville :**

Ces dispositifs ont leur propre système de gouvernance et leur propre financement. Certaines actions relevant de ces dispositifs peuvent être financées dans la cadre de la Programmation du Contrat de Ville.

➤ **Nombre, localisation et financements de ces dispositifs à l'échelle du territoire :**

Dispositif	Atelier santé ville (ASV)		Programme de Réussite Educative (PRE)		Conseil Local Sécurité Prévention de la Délinquance (CLSPD)		Plan de lutte contre les discriminations et la radicalisation	
	Commune	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus	Nombre d'actions financées
Aix en provence	72	49 500 € Ville, plus de 100 000 € ARS PACA Financements du CD13 et Région également mais difficilement évaluables à ce jour			25	866 045,00 €		
Gardanne					7		39 000,00€	

<b>Pertuis</b>	1	1500,00 €			19 (dont une action financée en CDV)		27 000,00€	
<b>Dispositif</b>	<b>Atelier santé ville (ASV)</b>		<b>Programme de Réussite Educative (PRE)</b>		<b>Conseil Locale Sécurité Prévention de la Délinquance (CLSPD)</b>		<b>Plan de lutte contre les discriminations et la radicalisation</b>	
<b>Commune</b>	<b>Nombre d'actions financées</b>	<b>Montant financier tous financeurs confondus</b>	<b>Nombre d'actions financées</b>	<b>Montant financier tous financeurs confondus</b>	<b>Nombre d'actions financées</b>	<b>Montant financier tous financeurs confondus</b>	<b>Nombre d'actions financées</b>	<b>Montant financier tous financeurs confondus</b>
<b>Vitrolles</b>	4	Montant financier contrat de ville : 30 600 euros	Accès à un bilan orthophonique :33, Accès à un bilan en psychomotricité :35, Accès à une prise en charge en psychomotricité :33, Bilan psychopédagogique :19, Prise en charge des ateliers de remédiation :12,	75 534,00 € pour les actions éducatives individualisées (ALSH, séjours, etc.), les accompagnements scolaires à domicile (Association Galilée), actions santé.  Au total, le budget du PRE Vitrolles est de 220 260,00 € (150 000,00€ de l'Etat, 62 000,00€ de la Ville et 4 800,00€ de mise à disposition de locaux.	Actions entrant dans le cadre de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance : 12 actions financées dans le cadre du Contrat de ville,  4 actions financées dans le cadre du droit commun prévention Ville	Actions inscrites dans la programmation contrat de ville (y compris abattement TFPB bailleurs)+ Conseil de territoire du pays d'Aix: 155 880,00€ + 33 896,00 € droit commun Ville (médiation Adelines), Ces	Actions inscrites dans le PLCDRA dans le cadre du Contrat de ville : 2 Actions inscrites dans le cadre du PLCDRA et financées par un AAP spécifique Ville : 6	Montant CdV (y compris abattement TFPB): 11 000 €  Montant AAP Ville PLCDRA : 6000 €

		<p>Inscription séjour :7,  Inscription en ALSH :9,  Vacances familiales :5,  Accès a une activité sportive hebdomadaire :7,Stage sportif (vacances scolaires) :3,</p> <p>Atelier culturel :2,  Accompagnement à la scolarité à domicile Galilée :18,</p> <p>Relais vers un cabinet libéral :45</p>	<p>La différence avec le coût des actions est essentiellement constitué des frais de personnel.</p>	<p>actions ont également bénéficié de 2 800,00 € dans le cadre de la CLET.</p> <p>4 actions financées dans le cadre du DC Ville hors contrat de ville : 6 000,00 €</p>		
--	--	--	---	--	--	--

### **C ) Les programmes de rénovation urbaine : Secteur Centre de Vitrolles et Quartiers Corsy, Beisson et Encagnane à Aix en Provence**

En plus du Programme de Rénovation Urbaine du quartier Corsy et de Beisson qui arrivent à leur fin sur Aix en Provence , parmi les huit quartiers prioritaires du Territoire du Pays d'Aix, le secteur Centre de Vitrolles et Encagnane à Aix-en-Provence ont été retenus au titre des Projets de Renouvellement Urbain, deuxième génération.

#### **Point sur les études lancées en 2016 : utilisation des crédits et contenu**

##### ➤ **Vitrolles – Quartier Centre**

- **Étude urbaine relative au NPRU du Secteur Centre – 115.000€**

**Objectifs – Attendus** : Étude visant à approfondir le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du secteur centre de Vitrolles.

##### **Contenu de l'étude :**

- ➔ la consolidation de la programmation urbaine envisagée (considérant les besoins récemment exprimés, notamment en matière d'équipement publics) ;
- ➔ la justification du projet et des choix d'intervention, par la formalisation d'un diagnostic global partagé ;
- ➔ l'identification des grands objectifs environnementaux les plus pertinents et des moyens de les décliner à l'échelle du projet d'ensemble ;
- ➔ la précision des éléments de programme arrêtés pour aboutir à un projet d'ensemble détaillé sur les aspects suivants : programmes et capacités par lot, principales caractéristiques urbaines, architecturales et environnementales, interventions foncières, estimations financières...
- ➔ Une fonction d'ensembliser par un travail de synthèse et une démarche de mise en cohérence globale du projet de renouvellement urbain

**Porteur de l'étude** : Sous Maîtrise d'ouvrage Ville de Vitrolles

**Calendrier** : Marché attribué, étude en cours. Achèvement en 2018

- **Études relatives au développement économique et commercial du secteur centre de Vitrolles quartier d'intérêt régional retenu dans le cadre du NPNRU – 100.000€**

**Objectifs – Attendus** : La création de conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques est l'un des objectifs prioritaires du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. En effet, les difficultés économiques et sociales qui caractérisent généralement les quartiers de la politique de la ville (taux de chômage plus élevé que la moyenne national....) montrent la nécessité de renforcer et de consolider le tissu économique mal connu ou encore insuffisant dans ces quartiers afin que leurs habitants en bénéficient pleinement.

Pour répondre à cet enjeu, la commune conduit une réflexion sur le développement économique et commercial du secteur Centre de Vitrolles.

Contenu de l'étude : Marché à lots.

- ➔ Lot 1 : Étude relative à la restructuration commerciale de la résidence Prévert.
- ➔ Lot 2 : Étude relative à la création d'une offre d'hébergement et d'accompagnement favorisant la création d'entreprises et l'implantation d'activités

Porteur de l'étude : Sous Maîtrise d'ouvrage Ville de Vitrolles

Calendrier : Marchés attribués, études en cours. Achèvement en 2018

- **Sondages divers (amiante, géotechnique, pollution ...) et diagnostics réseaux – 35.000€**

Objectifs – Attendus : Mission d'appui à l'étude urbaine n°1

Contenu de l'étude :

Cela englobe la réalisation de divers sondages (géologiques, géotechniques...) afin de caractériser les sols, ainsi que des analyses environnementales (sondages pour détecter la présence d'amiante dans les matériaux, ...). Cette ligne de dépenses intègre également un diagnostic des réseaux divers dans le cadre des études urbaines (analyse qualitative de chaque réseau, synthèse des travaux à envisager par réseau et des prescriptions à intégrer dans la conception du projet urbain...) voire des inspections par ITV des réseaux d'assainissement...

Porteur de l'étude : Sous Maîtrise d'ouvrage Ville de Vitrolles

Calendrier : 2018 sous réserve de la nécessité à lancer cette étude.

- **Étude de clarification des domanialités foncières (géomètre et juridique) – 25.000€**

Objectifs – Attendus : Mission d'appui à l'étude urbaine n°1

Contenu de l'étude : Atlas de la mosaïque foncière du secteur d'étude.

Porteur de l'étude : Sous Maîtrise d'ouvrage Territoire du Pays d'Aix

Calendrier : Réalisée en interne du TPA. Achevée en 2017

**Étude relative aux copropriétés – 25.000€**

Objectifs – Attendus : Comprendre les dynamiques des copropriétés du secteur, de cibler les éventuels dysfonctionnements et de permettre un système de veille active dans un secteur d'intervention public.

Contenu de l'étude : L'ensemble des données recueillies et analysées ont permis d'établir un état des lieux sur le fonctionnement du parc privé du secteur. Des fiches synthétiques ont également été créés pour situer les copropriétés au regard d'une série d'indicateurs comparable dans le temps

Porteur de l'étude : Sous Maîtrise d'ouvrage Territoire du Pays d'Aix

Calendrier : Confiée à l'AUPA. Achevée en 2017

- **Étude stationnement – déplacements – 20.000€**

Objectifs – Attendus : Mission venant alimenter et en appui de l'étude urbaine n°1

Contenu de l'étude : Étude de diagnostic de circulation et de stationnement (comptages, enquêtes de stationnement et enquêtes sur les déplacements doux) sur le secteur du renouvellement urbain (PRIR). Cette mission a conduit à des propositions d'aménagements, de plan de circulation et de stationnement sur ce secteur et à des recommandations en matière de déplacements doux.

Porteur de l'étude : Sous Maîtrise d'ouvrage Territoire du Pays d'Aix

Calendrier : Confiée à l'AUPA. Achevée en 2017

- **Étude de peuplement / mobilité résidentielle / programmation habitat – 30.000€**

Objectifs – Attendus : La mission vise à approfondir la réflexion sur le peuplement, volet complémentaire de l'approche sur la stratégie de l'habitat qui sera traitée par la CIL, dans une optique d'équilibre social du parc de logements, de déconcentration des précarités et d'actions partenariales

Contenu de l'étude :

- ➔ Analyse de la situation de peuplement dans le quartier du NPNRU, des dynamiques et des enjeux
- ➔ Préconisations (stratégie d'attribution, relogement ;....)

Porteur de l'étude : Sous Maîtrise d'ouvrage Territoire du Pays d'Aix

Calendrier : 2018

➤ **Aix en Provence : Quartiers Corsy et Encagnane**

• **Etude de clarification des domanialités foncières (géomètre et juridique) 25 000 €**

Objectifs – Attendus : Dans le contexte de la reprise des espaces publics, et du traitement des espaces extérieurs (résidentialisation), la clarification des domanialités est un préalable indispensable. La connaissance précise du foncier, et notamment sa confrontation avec les usages, doivent permettre d'anticiper une meilleure gestion des espaces dès leur conception.

Contenu de l'étude : Analyse cadastrale / relevés topo

Calendrier : en cours

• **Etude sur les copropriétés 50 000 €**

Objectifs – Attendus : comprendre les dynamiques à l'œuvre dans les copropriétés d'Encagnane et plus globalement de cerner les enjeux du parc privé existant pour améliorer la connaissance des pouvoirs publics. Quelles évolutions sont perceptibles ? Quelle prospective est envisageable ?

Cette étude contribuera à favoriser une offre de logements diversifiés qui permettra des parcours résidentiels des habitants de l'agglomération et la mixité sociale du quartier. Elle constituera également la base d'un observatoire des copropriétés sur les NPRU communautaires.

Calendrier : livrée 06/2016

• **Etude de stationnement et déplacement 40 000 €**

Objectifs – Attendus : établir une analyse des déplacements et du stationnement sur le quartier. L'analyse s'accompagne de propositions et de recommandations, notamment en matière réorganisation du stationnement et de circulation douces (parc relais, équipements dédiés...).

Encagnane fait figure de « parc-relais » pour certains usagers du centre-ville et de la gare routière.

L'amélioration du fonctionnement du quartier passe par la résolution des problématiques de stationnement et ainsi que par la résolution des problématiques de circulation.

Calendrier : livrée en 06/2016 + ateliers de mise en œuvre opérationnelle en cours

• **Charte urbaine architecturale paysagère et environnementale** 40 000 €

Objectifs – Attendus : bâtir un cadre de référence aux interventions sur les domaines extérieurs des différents Maîtres d’ouvrage public et privé présents sur le quartier et assurer ainsi une cohérence générale des aménagements, dans le respect de l’identité du quartier, ainsi qu’un niveau de prestation minimum des réalisations, conforme à la qualité et à l’esprit du projet.

Elle permet, dès la conception et dans la réalisation des ouvrages, la lisibilité physique de limite entre les espaces publics et les espaces résidentiels. Ceci pour favoriser une meilleure gestion des espaces par chacun des maîtres d’ouvrage.

Calendrier : livrée en 07/2017

• **AMO développement durable** (précisions des objectifs pour la labellisation éco-quartier) 15 000 €

Objectifs – Attendus : répondre aux engagements de la charte EcoQuartier et évaluer la démarche de projet au regard de différents critères, tels que:

- le pilotage et la gouvernance élargie, les démarches d’évaluation, la prise en compte des pratiques des usagers ;
- la lutte contre l’étalement urbain, la valorisation du patrimoine naturel et bâti, l’histoire et l’identité du quartier, la mise en œuvre d’une qualité architecturale et urbaine, le désenclavement, les objectifs de mixité (sociale et intergénérationnelle), de bien-vivre ensemble et de solidarité ;
- la contribution à un développement économique local, équilibré et solidaire, la promotion des mobilités douces et du transport collectif, favoriser la transition numérique ;
- l’adaptation au changement climatique et aux risques, l’amélioration de la sobriété énergétique

Calendrier : A finaliser

**2. Démarches intégrées : Articulation cohésion sociale – renouvellement urbain /Actions de la programmation venant en soutien au PRU ou initiées grâce au PRU**

➤ **Vitrolles :**

L’opération « Cœur de Projet » des Pins (PRU 1) est depuis la signature de la convention ANRU, en 2008, fortement connectée avec le dispositif de Politique de la Ville. Ce qui se traduit par le financement d’actions venant en accompagnement des chantiers réalisés.

Pour l’année 2017, plusieurs projets en lien avec la thématique Cadre de vie ont été financés :

- Action de sensibilisation à l’activité de jardinage, au respect de l’environnement sur des parcelles aménagées à cet effet dans le cadre du PRU des Pins;
- Des chantiers d’utilité sociale et des chantiers jeunes rémunérés.

Il est également à noter que d'autres secteurs QPV, bénéficiant de travaux de requalification urbaine (hors ANRU), ont bénéficié en 2017 d'actions PDV issus de la volonté d'articuler la cohésion sociale et renouvellement urbain :

- Une action d'accompagnement des habitants à la sobriété énergétique dans le cadre de la requalification d'une résidence sociale (et des espaces aux abords) à la Frescoule
- Action de sensibilisation à l'activité de jardinage, au respect de l'environnement à la Frescoule et aux Hermes.

➤ **Aix en Provence :**

Il conviendra d'énumérer et préciser les actions inscrites au titre de la GUP, de l'amélioration du cadre de vie, de la mémoire de quartier etc; qui sont inscrites au contrat de ville de 2018.

**D) Les chantiers prioritaires développés en 2017 :**

**Les communes du territoire de Pays d'Aix, en tant que correspondants de proximité privilégiés des habitants et opérateurs intervenant dans les Quartiers Politique de la Ville, ont investi plus particulièrement certains champs de la Politique de la Ville sur l'année 2017.**

➤ **Vitrolles :**

- **Abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties**

En 2017, la Ville de Vitrolles a souhaité travailler en étroite collaboration avec les bailleurs sociaux sur l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Ce dispositif, inscrit dans le cadre du contrat de ville, permet aux bailleurs sociaux de compenser les surcoûts de gestion liés aux besoins des quartiers prioritaires et représente une perte de recette significative pour les communes. Vitrolles a souhaité, dès lors, mener un travail de fonds avec les bailleurs sociaux bénéficiant de l'abattement TFPB afin que ce dispositif puissent bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires et être utilisé sur des actions concourant à l'amélioration du cadre de vie, au soutien des dynamiques habitantes, au développement social local, à la tranquillité publique et à l'appropriation positive des espaces.

Un travail partenarial riche, avec des bailleurs sociaux investis, a ainsi permis de faire émerger un certain nombre de projets ou d'en identifier d'autres déjà existants que les bailleurs ont pu (co)financer dans le cadre de la programmation 2017 du contrat de ville : médiation sociale Ville bailleurs, animations de pied d'immeuble, action éducatives auprès des collégiens, jardins cultivés, chantiers jeunes, projets de réaménagements d'espaces en lien avec les habitants, accompagnement social sur les économies d'énergie, etc.

Ainsi, en 2017, les bailleurs sociaux ont participé au financement de plus de 15 projets sur les thématiques cadre de vie, prévention de la délinquance ou encore réussite éducative pour un total de plus 180 000 euros. Ce travail conjoint va se prolonger sur l'année 2018 avec une anticipation améliorée et un travail conjoint encore plus soutenu.

- **Plan de lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme :**

Par ailleurs, en 2016 le Maire de Vitrolles, le Président de la Fondation Camp des Milles, le Préfet délégué pour l'égalité des chances et le Délégué interministériel à lutte contre le racisme et antisémitisme ont signé un plan de lutte contre les discriminations le racisme et l'antisémitisme. La Ville de Vitrolles s'est engagée dans ce plan d'action global et transversal, - d'une part ,en positionnant la lutte contre les discriminations comme enjeu central de la collectivité au cœur des différentes directions stratégiques avec une entrée, notamment, par les publics jeunes - et d'autre part, en positionnant la Ville dans un rôle de pilote et de chef d'orchestre en direction des acteurs sociaux-éducatifs et du monde économique.

**Ce Plan intègre le volet Lutte contre les discriminations du Contrat de Ville** en apportant une attention particulière aux quartiers prioritaires en partenariat avec les services de la Préfète Déléguée pour l'Égalité des Chances. En 2017, la Lutte contre les discriminations constituait donc un des volets de la déclinaison communale de l'appel à projets, ce qui s'est traduit par l'émergence de deux projets spécifiques financés dans le cadre de la programmation.

- **Travail spécifique sur les trois piliers du Contrat de Ville**

Enfin, au-delà de ces orientations spécifiques, les orientations 2017 prolongeaient le travail effectué précédemment avec la volonté de consolider les thématiques cadre de vie et renouvellement urbain, emploi et développement économique et cohésion sociale (prévention de la délinquance et accès aux droits, réussite éducative et santé) autour des diagnostics de territoires actualisés et enrichis par l'équipe opérationnelle, les services de droit commun de la Ville, les Conseils citoyens, les partenaires de terrain.

- **Aix en Provence :**

- La Réussite Éducative :**

Des animations sportives, culturelles et artistiques à destination d'enfants non inscrits dans les structures socio-éducatives ont été développées. Des rencontres entre acteurs associatifs et établissements scolaires (écoles, collèges) ont été organisées. Un dispositif d'accompagnement à la scolarité basé sur la médiation scolaire au collège St Eutrope a été mis en place.

- La Rénovation urbaine :**

Un travail a été mené sur le NPRU du Quartier d'Encagnane. Le volet concertation a été développé de manière importante.

### **La prévention de la délinquance :**

Trois actions : Festival du film judiciaire à destination des lycéens, le rallye citoyen avec les écoles primaires et le concours justice à destination des collégiens ont été mis en place en 2017.

#### ➤ **Gardanne :**

Suite au diagnostic réalisé par le service Politique de la Ville sur le quartier prioritaire , les actions favorisant la cohésion sociale ont été privilégiées.

### **La Réussite Éducative :**

#### **Mise en place d'un atelier d'accompagnement à la scolarité :**

Cette action s'inscrit dans les priorités du Contrat de Ville. Le projet favorise la médiation culturelle et l'accès à la culture des jeunes visés, majoritairement issus des quartiers prioritaires de la ville. Intervention tous les jeudis de 16h15 à 18h15 sur le quartier Notre Dame sur la base de deux supports pédagogiques :

1. Mise en place d'ateliers ludiques et scientifiques en direction des collégiens et lycéens,
2. Participation à l'atelier d'aide aux devoirs.

#### **Café Poussette :**

Réalisé au sein de la ludothèque, cet accueil libre tous les lundis de 9h à 11h30 permet de proposer et de faire découvrir des jeux adaptés à l'âge des enfants. L'objectif étant de créer un accueil pour les parents (de la grossesse aux 5 ans de l'enfant). Cet espace permet aux parents d'échanger autour d'un questionnement ou d'une problématique commune qui est l'éducation de l'enfant et de s'enrichir d'expérience.

#### **Animations sportives pour tous "CLES Gardanne" :**

Ce nouveau projet ne se contente pas d'une approche positiviste et utilitaire du sport. Il s'inscrit dans le cadre de la culture populaire. Le sport est un vecteur social et le club omnisport du CLES Gardanne veut contribuer à donner l'accès aux activités physiques et sportives. Ces activités permettent aux enfants de grandir, de s'éveiller, aux adolescents de s'épanouir, de s'engager davantage, et aux parents de pratiquer de manière régulière. Une première action (co-organisée avec le conseil citoyen et 14 associations) à eu lieu sur le mois de mars sur le quartier prioritaire, plus de 250 personnes du quartier étaient présentes.

Cette action a permis d'identifier les jeunes n'étant pas inscrits auprès d'une structure sportive de droit commun.

### **La prévention de la délinquance :**

**Les chantiers éducatifs (deux chantiers/an) avec le groupe ADDAP 13:** Un comité de suivi a été mis en place pour le suivi de ces chantiers. Le but étant que les chantiers répondent au plus près aux besoins du quartier et que ces derniers soient réalisés avec des jeunes issus du quartier prioritaire. Des perspectives pour les chantiers éducatifs à venir ont pu être envisagées mais, également, est remonté un questionnement sur la mise en place de chantiers permanents sur Gardanne.

**Des actions familles/ados en horaire décalé :** Le diagnostic a permis de mettre en lumière le manque de présence de proximité à partir de 18h sur le quartier prioritaire mais, également, le lien distendu entre les jeunes, les familles et l'école. A ce titre un poste d'adulte relais a été créé, avec le concours du groupe addap13 et des partenaires, qui a pour mission de répondre à ces problématiques. De plus, la présence sociale en horaire décalé sur le quartier prioritaire va être accentuée.

**L'urban Sport Truck porté par l'ADDAP 13 :** Expérimentation de l'action sur une année. Suite au bilan réalisé, il a été demandé au coordinateur de l'action de favoriser les actions au coeur du quartier (habituellement tenue sur les aires de jeux se tenant à l'écart du quartier) afin de changer les pratiques, surprendre les habitants et de toucher un maximum de public (jeunes/familles). Cette action s'inscrit également dans toutes les initiatives ayant lieu sur le quartier (fête du quartier, journée sportive ...).

### ➤ **Pertuis :**

Deux axes majeurs sont en chantier au niveau du Quartier Politique de la Ville de Pertuis.

Le premier a été amorcé depuis l'année 2015, date de la signature du Contrat de Ville. **Il concerne la réussite éducative.** Un travail continu est mené depuis pour développer, en étroite collaboration avec l'Éducation Nationale, des projets visant à réduire les inégalités. Ils sont conduits à la fois dans le périmètre du QPV et dans les établissements dont la carte scolaire englobe les enfants vivants dans le QPV. Ces projets sont essentiels au bien-vivre ensemble et participent à la cohésion sociale. La classe orchestre créée au collège Marcel Pagnol en est la parfaite illustration mais, des actions mises en œuvres par le planétarium ou les journées de l'éloquence contribuent également à atteindre cet objectif. **Le soutien scolaire est l'autre facette du travail, axé sur la réussite éducative.** A ce jour, la Ville de Pertuis s'appuie sur une association présente « APES » sur des quartiers anciennement en QPV. Mais elle est confrontée à un manque d'intervenants sur l'actuel QPV. Cette thématique fera l'objet, dans les semaines à venir, d'une attention particulière afin de remédier à cette carence car la ville se donne comme priorité de favoriser l'épanouissement de sa jeunesse.

## E) L'ingénierie :

**L'ingénierie au service du Contrat de Ville est exercée par :**

- **la direction Politique de la Ville du Territoire du Pays d'Aix :** L'équipe de la Direction Politique de la Ville composée de 3 agents (1 Directrice, 1 chargée de mission et une assistante) est mobilisée sur 2 missions principales :

Elle assure la préparation et l'animation de l'ensemble des instances de pilotage politique et technique du Contrat de Ville .

Les missions de la Direction seront assurées dans le respect des compétences respectives de chaque collectivité et s'appuient, autant que de besoin, sur la mobilisation du partenariat. Les communes et le Territoire collaborent notamment sur la préparation et la mise en place de l'appel à projets. Le TPA a la responsabilité de la collecte des dossiers et de l'instruction partagée avec les communes, avant les démarches collégiales d'arbitrage, d'évaluation et de synthèses opérées en Comité des Partenaires financeurs.

- **l'État:** co-pilote du CDV et des instances de gouvernance associées, assure son implication dans l'ensemble des travaux inhérents à la supervision et à la mise en place du Contrat concernant les différents piliers concernés.

Sa présence auprès des communes et du Territoire du Pays d'Aix est assurée par la mobilisation des Délégués du Préfet (au nombre de 3 sur le Territoire).

-**Les communes:** Aix en Provence, Gardanne, Pertuis, Vitrolles. Elles demeurent l'échelle d'intervention privilégiée pour la mise en œuvre du Contrat (au regard de leurs compétences), l'animation de proximité en direction des acteurs locaux, le portage opérationnel des projets urbains, le déploiement des dispositifs sectoriels de la Politique de la Ville et le déploiement des Conseils Citoyens et Maisons du Projet. Les équipes présentes au niveau des communes sont ainsi les principaux acteurs de la réalisation des actions du Contrat de Ville, en activant différents leviers relatifs à la relation avec les acteurs et opérateurs de proximité, animation et pilotage des dispositifs de la Politique de la Ville et de droit commun (CLSPD, PRE, ASV communaux...), suivi des déclinaisons locales des appels à projets.

Elles s'engagent à apporter au Territoire et à l'Etat l'ensemble des éléments permettant d'engager une évaluation partagée du contrat et à assurer une supervision suffisante des projets devant être mis en place.

L'ingénierie pouvant être mobilisée au niveau de chaque commune dépend des modalités d'organisation communales et des initiatives des municipalités en la matière. Ces organisations doivent assurer les conditions d'une bonne mobilisation d'une ingénierie responsabilisée sur la mise en œuvre des actions, la coordination locale de l'appel à projet et la fédération des acteurs, la participation aux travaux techniques et l'appui aux travaux des Conseils Citoyens.

**Nombre d'ETP par commune :**

**Aix en provence : 3,95 ETP**

**Gardanne : 1 ETP**

**Pertuis : 1 ETP**

**Vitrolles : 3 ETP**

**3. L'accompagnement des conseils citoyens :**

La loi du 21 février 2014 reconnaît et valorise les habitants comme des partenaires essentiels de la Politique de la Ville dans le cadre de la co-construction du contrat et des projets s'y rapportant ainsi qu'aux démarches de suivi et d'évaluation. Actuellement, huit conseils citoyens ont été mis en place sur l'ensemble des quartiers définis comme prioritaires que sont : Beisson, Corsy, Encagnane et le Jas de Bouffan pour la Commune d'Aix-en-Provence ; le logis Notre Dame pour la commune de Gardanne ; le centre ancien pour la commune de Pertuis et le secteur centre et la Frescoule pour la commune de Vitrolles.

**Point d'étape du fonctionnement des Conseils Citoyens**

➤ **Vitrolles : Deux Conseils Citoyens (Secteur centre et Frescoule)**

Grâce à l'accompagnement proposé par la Ville aux conseils citoyens dès leur lancement, puis en continuant d'assurer en 2017 cette triple fonction d'animation, de ressource (accompagnement vers l'autonomie), et de supervision des relations avec les pouvoirs publics, les conseils citoyens de Vitrolles ont pu obtenir en 2017 les résultats suivants sur la programmation :

·Une participation active au sein de toutes les instances de pilotage du contrat de ville : comités techniques communaux, comité technique intercommunal, comité de pilotage en sous-préfecture d'Aix.

Par ailleurs, la Ville a organisé deux réunions spécifiques pour les conseils citoyens de bilan de la programmation 2017 (le 8 juin 2017) et de présentation et d'échange autour de la déclinaison locale de l'appel à projets 2018 le 2 octobre.

Pour chacune de ces réunions les deux conseils se sont organisés pour prendre connaissance de l'ensemble des dossiers avec l'appui actif de l'équipe opérationnelle, construire des avis reflétant l'avis du conseil sur chaque dossier, et missionner des représentants dans chaque instance citée ci-dessus. Cette participation active est vue par les partenaires du contrat de ville comme une véritable plus-value éclairant l'avis des techniciens et élus par une expertise d'habitants. Ce travail a été mené sous la coordination du chargé de mission conseils citoyens, et avec son accompagnement actif.

Par ailleurs, les conseils citoyens ont été actifs dans plusieurs domaines.

·Une présence active des conseils dans le domaine de l'aménagement, de la gestion urbaine, du cadre de vie et du lien social : le conseil citoyen de la Frescoule a induit la création (par deux de ses membres) de deux groupements de locataires, le conseil citoyen du secteur centre a été mobilisé pour la première phase de concertation préalable au nouveau projet ANRU qui portera sur les Pins sud et le Liourat, notamment en participant activement aux « parcours itinérants », ce même conseil citoyen est également impliqué dans une démarche de réaménagement de l'espace central de la Petite Garrigue, le conseil citoyen de la Frescoule a initié avec le centre social Calçaïra une démarche de concertation des habitants de la place Georges Brassens qui connaît des dysfonctionnements urbains et sociaux récurrents.

·Un rôle actif des conseils dans le cadre de l'attribution du Fonds de participation des Habitants (FPH) : comme le prévoit la convention établie entre la Ville et les centres sociaux à ce sujet, les membres « habitants » des conseils se sont réunis à 4 reprises en format « comité d'attribution » du FPH, ce qui a ainsi rendu possible en 2017 des initiatives d'habitants dans des domaines variés (convivialité avec la fête des voisins, découverte avec une sortie d'habitants, formation à la communication non violente ouverte aux membres des conseils et aux habitants.

·Une participation de deux membres aux cycles de formations d'une semaine proposés par l'École du Renouveau Urbain à Aubervilliers.

Pour réaliser l'ensemble des chantiers en cours les conseils se sont réunis en moyenne une fois par mois en séance plénière, et ont organisé des groupes de travail en fonction des priorités du moment (étude des dossiers contrat de ville, préparation fête des voisins, visites de quartier, etc...).

## ➤ **Aix en Provence :**

### Organisation :

Les conseils citoyens aixois sont au nombre de 4, il y a en un sur chaque territoire concerné par le contrat de ville à savoir: Corsy, Beisson, Encagnane et Jas de Bouffan.

Créés depuis le deuxième semestre 2016, ils se sont tous constitués en association.

Le mode de gouvernance retenu a été le mode collégial pour certains et semi collégial pour d'autres.

Ils se réunissent une fois par mois en moyenne.

### Mobilisation :

Dans la mise en place : la mobilisation des membres des Conseils Citoyens s'est principalement effectuée par la ville d'Aix en Provence.

Un accompagnement a été réalisé par l'association ARENES.

La mobilisation est réalisée par la Direction Citoyenneté et Proximité pour tout ce qui concerne les réunions de préparation de la programmation et leurs participations aux différentes instances de décisions (comité technique et comité de pilotage).

Chaque conseil citoyen est associé autant de fois que nécessaire et ce, dès que la thématique concerne un territoire Quartier Politique de la Ville.

Ainsi, ils sont associés à toutes les réunions : diagnostics en marchant, réunions publiques, réunion sur des thématiques spécifiques (ex : stationnement).

Participation effective dans les instances CDV :

Les membres des 4 conseils citoyens participent aux comités techniques communal, intercommunal et au comité de pilotage.

Ils sont associés à toutes les étapes de la programmation (préparation de la note de cadrage, analyse des dossiers et présentation des actions retenues)

#### Moyens mis à leur disposition :

Chaque cc est accueilli dans une salle municipale en lieu et place d'un centre social ou d'un équipement de proximité dans lequel ils bénéficient de la mise à disposition d'une salle pour faire leur réunion mensuelle.

Certains conseils citoyens qui en ont fait la demande ont pu obtenir une subvention de fonctionnement de la commune fin 2016.

#### Information/association dans le cadre des PRU

Concernant les PRU de Beisson et de Corsy, qui arrivent à leur fin, les conseils citoyens ont été associés dès leur mise en place aux différentes instances.

A ce jour, la Direction Citoyenneté et Proximité reste à la disposition des conseils citoyens pour leur apporter lors de leurs séances plénières les éclairages nécessaires à la bonne compréhension de l'avancée du projet.

Le quartier d'Encagnane a été retenu pour un Nouveau projet de Renouvellement Urbain. Dans sa conception, la commune a souhaité mettre en oeuvre dès le départ de la réflexion des ateliers de concertation auprès de la population. Ainsi, les conseils citoyens ont pu être associés aux 6 ateliers qui se sont réalisés. Aujourd'hui, le projet est en cours de rédaction. Le CC d'Encagnane est invité aux séances autant que possible.

#### ➤ **Gardanne :**

##### Organisation :

La première année d'existence s'est articulée autour de la structuration du conseil citoyen (création d'une charte de fonctionnement, rôle des conseillers, représentativité et pertinence des projets proposés, relation avec les différents acteurs, communication interne et externe).

### Participation effective dans les instances CDV :

Cette année de mise en route et de formation n'a pas permis à la Commune de Gardanne d'associer en amont les conseillers dans les cadre de l'appel à projets (les conseillers ont surtout été associé à titre informatif).

### Mobilisation :

Les conseillers se réunissent 1 fois par mois. Chaque réunion du conseil citoyen est co-animée par un conseiller. Les tâches telles que la prise de note, la réalisation de compte rendu sont également assurés par les conseillers eux-mêmes. Cette années, trois projets ont été réalisé à l'initiative du conseil citoyen (une fête de quartier, une journée sport/culture, une marche exploratoire). Ces actions, (notamment la marche exploratoire), ont permis un rapprochement avec le bailleur. une trentaine de points permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants ont été relevée, la ville et le bailleur se sont engagés à y répondre favorablement dans le courant de l'année 2018. Les conseillers veillent au bon suivi des engagements pris. Les conseillers co-contruisent également avec les techniciens et élus de la ville la plate forme imédiatisation (outil interactif qui permet de formaliser et valoriser les projets proposés auprès des bailleurs, de la ville et d'en suivre la prise en compte par les différents services).

#### ➤ **Pertuis :**

Après un léger retard au démarrage, le Conseil Citoyen de Pertuis s'est finalement constitué malgré une configuration pas tout à fait conforme, notamment au niveau de la parité Homme/Femme.

Toutefois, le préfet a estimé que cette spécificité présentait au final une originalité à prendre en compte par rapport à la surreprésentation de la gent féminine dans ce Conseil Citoyen Pertuisien.

Au final, l'arrêté pris par le Préfet de Vaucluse début 2018, a officialisé l'existence d'un Conseil Citoyen qui fonctionnait jusqu'alors de manière informelle.

Depuis 2015, date du lancement du Contrat de Ville, le Conseil Citoyen Pertuisien, se sentait livré à lui-même et un semblant de démobilisation commençait à poindre.

Les membres présents, qui avaient été tirés au sort parmi les habitants du QPV, n'étaient pas suffisamment éclairés sur leurs prérogatives et les notions ayant attrait à la participation citoyenne des habitants.

#### Moyens mis à leur disposition :

Les membres avaient à leur disposition une salle de réunion dans les locaux municipaux de l'antenne de quartier situés place Saint Pierre. Ils se réunissaient à une fréquence leur permettant de se retrouver tous les deux à trois mois, tout en assurant une présence aux différents comités techniques programmés jusqu'à ce jour.

Début 2017, une nouvelle organisation était décidée pour pallier aux dysfonctionnements pouvant freiner le bon fonctionnement de cette instance représentative. Les membres bénéficient désormais d'un accompagnement dispensé par l'association ARENES. Cette dernière a pris le relais du CRPV PACA au mois de juillet 2017, après un travail mené sur trois séances pour clarifier les attendus vis-à-vis du cadre légal.

On peut dire désormais que le Conseil Citoyen Pertuisien est en marche. Il se réunit régulièrement, tous les deux mois.

Une association membre, l'USR Pertuis, porte en 2018 une demande de subvention auprès de la préfecture de Vaucluse pour faciliter le fonctionnement du Conseil Citoyen. D'autre part, des actions sont à venir comme une réunion avec l'ensemble des services municipaux de la ville et le Conseil Citoyen. Une démarche identique a été initiée par la Préfecture du 84. Cette réunion qui s'est déroulée à Pertuis, en présence de la Sous-Préfète, a permis d'établir un échange entre les membres du Conseil Citoyen et les différents services de l'État.

Des projets antérieurs à 2017 ont vu néanmoins le jour comme la végétalisation du centre-ancien permettant d'améliorer le cadre de vie.

#### **4. Difficultés rencontrées dans le cadre de la programmation**

**Le montant validé en copil n'est pas forcément celui retenu lors du vote par les différentes assemblées**, notamment par la Région Sud. Ce qui a fortement déstabilisé certains opérateurs et mis en échec la mise en œuvre de certaines actions.

Par ailleurs, **les décalages de calendrier entre les différents financeurs peuvent être complexes** : ainsi, à titre d'exemple, l'appel à projets du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) intervient après le comité de pilotage de la Politique de la Ville, ce qui peut fragiliser l'équilibre financier de certains projets dans le cas où des crédits FIPD espérés ne seraient pas octroyés. De plus, **les bailleurs sociaux doivent arrêter un prévisionnel sur l'utilisation de l'abattement TFPB** en fin d'année, donc bien avant les

comités techniques (même si celui-ci peut être réajusté à la marge). Cela nécessite donc un travail très important de lien dès l'automne entre les équipes opérationnelles et les bailleurs.

La complexité de la non synchronisation des différents calendriers est accentuée par **une connaissance tardive par les associations des financements qui leur sont accordés** au titre de l'année. Le retard pris par les collectivités dans la communication des financements votés aux associations est en partie dû à la connaissance tardive des dotations annuelles de certains financeurs, qui entraîne un retard dans l'instruction des projets. Les porteurs de projets ont, pour certains, l'impression de travailler sur leur projet sur une période longue, allant du lancement de l'Appel à Projets à la notification de leur subvention (8-9mois), sans pouvoir se lancer dans la mise en œuvre concrète de ce projet . Le versement tardif des subvention peut mettre en péril l'équilibre budgétaire de certaines structures.

**La multiplication des procédures et dossiers est une complexité mise en avant par certains porteurs** qui doivent particulièrement être accompagnés par les équipes opérationnelles : dossier de demande de subvention droit commun pour le CT2 (prévention et insertion), appels à projets spécifiques, etc. Cette difficulté risque d'être encore plus prononcée avec la perspective de lancement d'autres appels à projets sur lesquels les porteurs sont invités à se positionner pour aller chercher des cofinancements au contrat de ville: AAP Plan Charlemagne, perspective éventuelle d'AAP Région concernant les centres sociaux, etc. La multiplicité des dossiers de demande de subvention que doivent déposer les porteurs de projets au titre de la Politique de la Ville ne se limite pas au dossier à proprement parlé mais, également, aux **pièces administratives obligatoires** pour le traitement du dossier. Cette liste de pièces peut varier d'un financeur à l'autre, ce qui crée de la confusion chez les porteurs de projets.

**Les porteurs de projets n'ont pas déposé, cette année, de dossier sur le thème de la lutte contre la radicalisation,** malgré les orientations données dans l'appel à projets. Cela s'explique vraisemblablement par la nécessité d'un étayage particulier que nécessite la construction de ce type de projet.

**- Pertuis :**

- Le montant de la dotation de l'État à La ville de Pertuis est inférieur aux montants perçus par les autres villes du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

- L'articulation autour de la TFBP mériterait un nivellement par le haut en prenant pour exemple la bonne dynamique insufflée par la ville de Vitrolles.

- Sur un plan local, la ville de Pertuis, rencontre également des difficultés pour mobiliser des partenaires au moment de répondre à l'appel à projets. En effet peu de propositions d'action dans le domaine de l'emploi/insertion et dans le champ de la réussite scolaire sont déposées.

## **5. Axes de travail et Perspectives 2018 :**

### **➤ Liées à la Programmation :**

#### **- Pour le territoire du Pays d'Aix et les partenaires du Contrat de Ville :**

- Dossier de demande de subvention CDV unique métropolitain dématérialisé à simplifier.
- Demander systématiquement une note d'opportunité/fiche de synthèse pour chaque projet déposé au titre de la programmation.
- Mettre en place des rencontres thématiques et territoriales avec les porteurs de projet et les équipes opérationnelles en dehors de la programmation.
- Assistance des porteurs dans la saisie du dossier de demande de subvention : prévoir un temps spécifique sur ce sujet lors du lancement de l'Appel à Projets.
- Travailler sur le lien entre le droit commun (ville et CT) et la Politique de la Ville en amont de la programmation.
- Renforcer le travail avec les bailleurs sociaux sur l'abattement TFPB.

#### **- Pour Vitrolles :**

Détermination de façon concertée de priorités sur les thématiques en fonction des diagnostics de territoires réactualisés et travail de fonds avec les porteurs pour développer les actions répondant aux enjeux du territoire: par exemple, les jardins cultivés, le lien avec les parents de jeunes enfants sur des secteurs ciblés, l'exemplarité par les pairs auprès des jeunes, l'accès au numérique, les actions éducatives auprès des collégiens en lien avec les établissements scolaires, etc.

#### **- Pour Pertuis :**

La Ville souhaiterait mettre l'accent sur la mobilité des personnes sans emploi et l'aide aux devoirs.

### **➤ Liées à l'accompagnement et à la mise en œuvre des Conseils Citoyens :**

#### **- pour Vitrolles :**

Un des objectifs 2018 pour la Ville est de rendre effective l'autonomisation des conseils citoyens .

Par ailleurs, les conseils citoyens seront impliqués dans la démarche d'élaboration d'une politique publique de participation citoyenne à l'échelle de la commune engagée depuis novembre 2017.

Enfin, 2018 est l'année du renouvellement puisqu'en 2016 les deux conseils citoyens se sont engagés à un « mandat » de 2 ans renouvelable une fois. La Ville de Vitrolles va relancer une campagne d'appel à volontaires avec l'appui de l'ensemble des bailleurs sociaux présents sur les secteurs prioritaires.

**- pour Aix en Provence :**

La question du renouvellement des membres se pose .

**- pour Gardanne :**

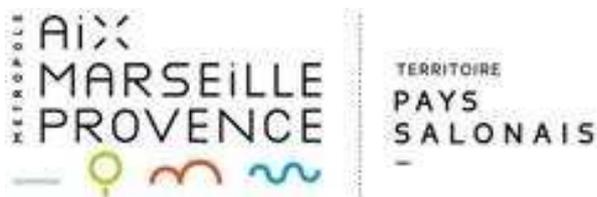
Dans le cadre de l'appel à projets Contrat de Ville 2019, les conseillers seront étroitement associés à la démarche et auront à réfléchir et à s'exprimer dans les différentes instances de pilotage et de concertation (enjeux ...).





Métropole Aix- Marseille- Provence  
Le Rapport Politique de la Ville  
2017

Conseil de Territoire  
Du Pays Salonais

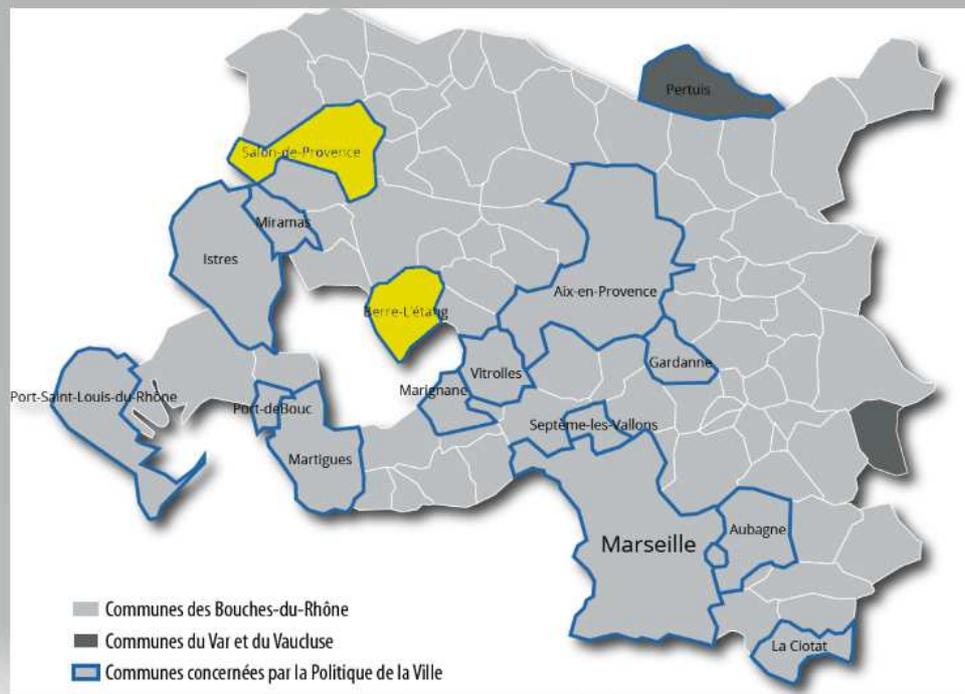


# **Rapport Politique de la Ville**

**2017**

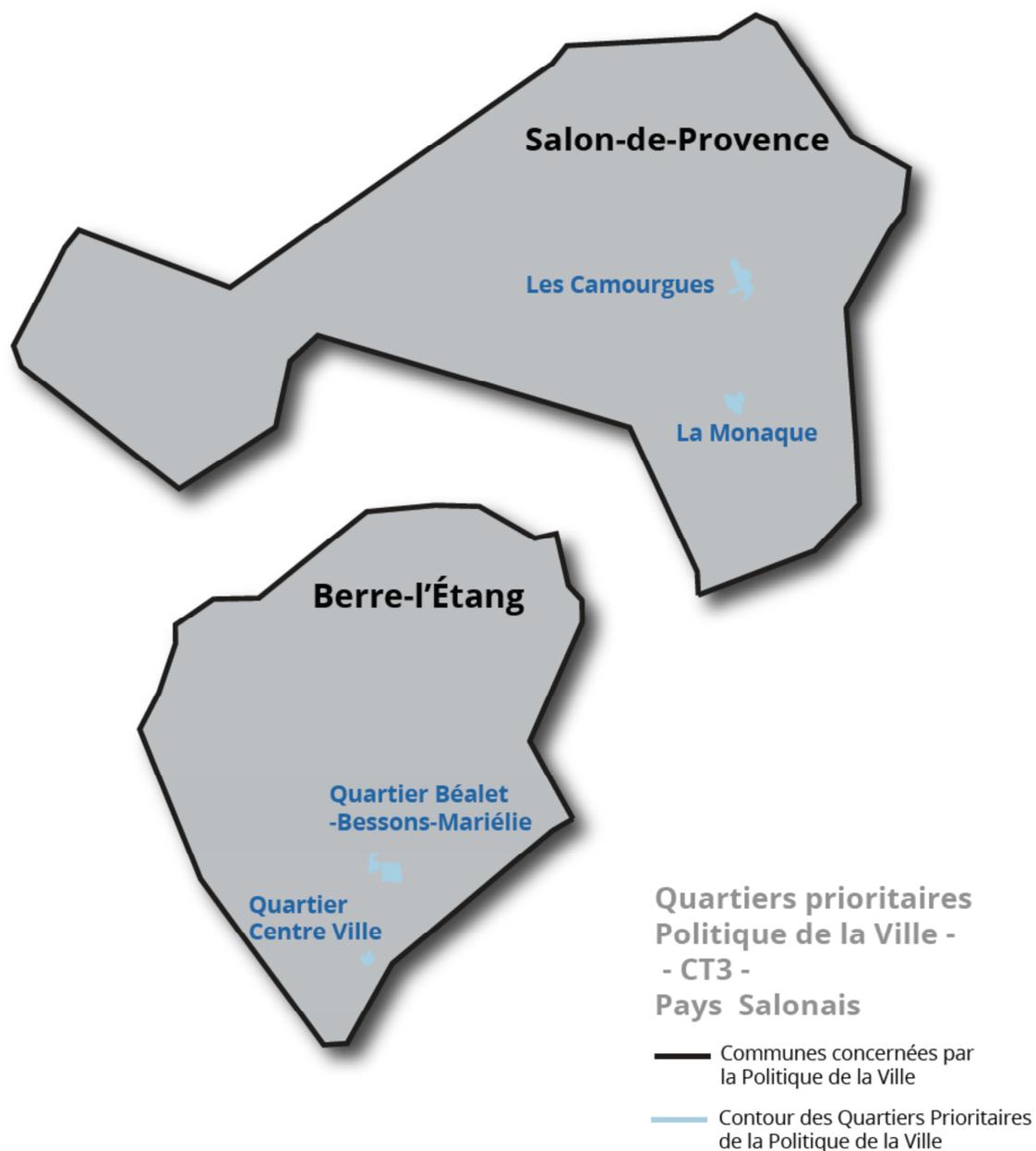
## **Conseil de Territoire du Pays salonais**

**Les communes Politique de la ville du Conseil de Territoire du pays salonais  
dans l'ensemble des communes de la Métropole concernées par la Politique  
de la Ville** 



**Les quartiers prioritaires des communes du Territoire du pays salonais :**

**Salon de Provence et de Berre l'Étang**



## I. Quartiers Prioritaires et Quartiers de Veille Active

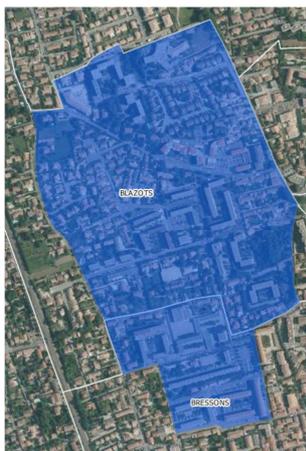
**Berre-l'Etang : Centre ancien (1 085 hab.) et Béalet-Bessons-Mariélie (1 560 hab.)**



**Salon-de-Provence : Les Canourgues (3 940 hab.) et La Monaque (1 510 hab.)**



**Salon de Provence : Le quartier de veille active Bressons-Blazots**



## La mise en œuvre en 2017 du Contrat de Ville du Conseil de Territoire

### A) La Programmation 2017

PORTEURS	ACTIONS	TERRITOIRES SALON et/ou BERRE	MONTANT
CAVM	Les jardins du vieux moulin	Salon	6.000€
LES ATELIERS DE GAIA	Projet d'implantation arboricole	Salon	7.000€
MISSION LOCALE EST ETANG DE BERRE	Booste ta vie pro	Berre	4.000€
NQT	Accompagnement jeunes diplômés vers l'emploi	Salon-Berre	5.000€
PROPULSE (ex CENTREEMPLOI)	Entrée dans un parcours en AI	Salon-Berre	18.300€
PROPULSE (ex CENTREEMPLOI)	Amorçage création EI	Salon-Berre	9.000€
API	Développement économique zones prioritaires	Salon-Berre	2.500€
TMS	Mise en place outils mobilité	Salon-Berre	5.000€
BTP EMPLOI	Accompagnement vers l'emploi BTP d'un public IAE	Salon-Berre	3.500€
SAS	A nos leçons	Salon	7.800€
IMFP	Préparation au montage projet classe orchestre école élémentaire Saint-Norbert (nouvel intitulé = "Eveil musical et chorale à l'école")	Salon	3.500€
ESPRE	Orientation 3ème Collège Jean Moulin	Salon	5.500€
MDA 13 NORD	Compétences psychosociales	Salon-Berre	11.000€
SAS	Santé à l'école	Salon-Berre	2.000€
SAS	Pôle parentalité	Salon	6.800€
SAS	Pôle éducation à la santé	Salon	5.000€

<b>MDA 13 NORD</b>	Prévention des conduites addictives des jeunes	Salon-Berre	<b>7.000€</b>
<b>MDA 13 NORD</b>	Hygiène de vie et prévention des conduites à risque	Salon	<b>2.000€</b>
<b>MOSAIQUE</b>	Ma santé et moi	Salon	<b>1.500€</b>
<b>GROUPE ADDAP 13</b>	Remob	Salon	<b>2.300€</b>
<b>GROUPE ADDAP 13</b>	Chantiers éducatifs rémunérés	Salon	<b>1.100€</b>
<b>MDQB</b>	Berre express 2017	Berre	<b>2.300€</b>
<b>CAVM</b>	Atout vie	Salon	<b>3.300€</b>
<b>CAVM</b>	Citoyen j'exprime	Salon	<b>2.300€</b>
<b>MOSAIQUE</b>	Lien social et pouvoir d'agir	Salon	<b>8.000€</b>
<b>MOSAIQUE</b>	Mosaikart	Salon	<b>10.000€</b>
<b>NEJMA</b>	On a des choses à	Salon	<b>8.000€</b>
<b>ARTS ET DEVELOPPEMENT</b>	Ateliers de co-conception de pratique artistique dans l'espace public	Berre	<b>2.100€</b>
<b>France PLUS BERRE</b>	Faciliter autonomie et égalité des citoyens des quartiers prioritaires	Berre	<b>7.200€</b>
<b>PILE ET FACE</b>	Jeu tisseur de lien	Berre	<b>3.000€</b>
<b>PILE ET FACE</b>	Jeu rencontre	Salon	<b>7.000€</b>
<b>CAVM</b>	Aux RDV des arts	Salon	<b>4.000€</b>
<b>CAVM</b>	Fonds de participation des habitants (FPH)	Salon	<b>5.000€</b>
<b>AAGESC</b>	Espace numérique de proximité	Salon	<b>3.000€</b>
<b>ANONYMAL</b>	Accompagnement au développement d'un label "action citoyenne" sur les territoires prioritaires	Salon	<b>5.000€</b>

<b>ANONYMAL</b>	Accompagnement au développement d'un smart quartier sur le quartier prioritaire les Canourgues	Salon	<b>5.000€</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 ACTIONS</b>		<b>191 000 €</b>

## B) L'analyse de la programmation 2017

### DENSITE ET RENOUVELLEMENT DES PROGRAMMES ANNUELS D' ACTIONS

	2015	2016	2017	TOTAL
Nombre d'actions proposées	45	60	71	176
Nombre d'actions inscrites au programme (validées)	40	59	63	162
Dont nombre d'actions nouvelles	12	32	38	82

### REPARTITION DES ACTIONS VALIDEES PAR PILIER

	Nombre d'actions		
	2015	2016	2017
Pilier Cohésion sociale	37	43	49
Pilier Emploi et développement éco	10	13	11
Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain	3	2	3
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>58</b>	<b>63</b>

## C) L'analyse des programmations 2015- 2017

### REPARTITION DES ACTIONS VALIDEES PAR THEMATIQUE

Thématiques	Nombre d'actions			
	2015	2016	2017	TOTAL
Dispositifs opérationnels	1	2	0	3
Habitat	3	2	4	9
Emploi	10	13	11	34
Réussite Educative	11	19	20	50
Santé	5	5	6	16
Prévention	4	3	6	13
Culture-Citoyenneté-Vie en Société	6	16	24	46
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>60</b>	<b>71</b>	<b>171</b>

Pour 2015, les statistiques d'action toujours sous le régime du CUCS n'intégraient pas Berre l'Etang et ne sont donc pas comparables avec les années suivantes.

## REPARTITION DES ACTIONS VALIDEES PAR FINANCEUR POUR 2016

Fonctionnement											
Volets Thématiques	Budget actions	Demande en Politique de la ville	Accord en Politique de la ville	Part Ville SALON DE PCE	Part Ville BERRE L'ETANG	Part Etat FIV SALON DE PCE	Part Etat FIV BERRE L'ETANG	Part Etat crédits spécifiques : montant	Part Conseil de Territoire	Part Région	Part Département
Dispositifs opérationnels	29 000	29 000	29 000	0	7 500	0	7 500	0	14 000	0	0
Habitat - Cadre de Vie	127 105	57 000	47 000	15 000		6 000	0	0	20 000	0	6 000
Emploi-Insertion	994 811	205 122	197 000	23 300	9 500	42 400	15 600	9 000	63 700	8 000	27 000
Réussite Educative	382 951	196 596	191 191	49 350	9 000	46 700	16 000	0	33 500	14 500	22 141
Santé	170 200	71 976	62 900	21 800	4 000	0	0	0	33 600	3 500	0
Prévention-Sécurité	38 848	18 500	12 500	3 000	1 500	1 500	2 500	0	0	0	4 000
Culture - Vie en société	380 258	200 900	193 310	59 050	13 500	31 400	11 400	0	25 200	22 800	29 960
<b>TOTAUX</b>	<b>2 123 173</b>	<b>779 094</b>	<b>732 901</b>	<b>171 500</b>	<b>45 000</b>	<b>128 000</b>	<b>53 000</b>	<b>9 000</b>	<b>190 000</b>	<b>48 800</b>	<b>89 101</b>

## REPARTITION DES ACTIONS VALIDEES PAR FINANCEUR POUR 2017

Fonctionnement				Politique de la Ville							
Volets Thématiques	Budget actions	Demande en Politique de la ville	Accord en Politique de la ville	Part Ville SALON DE PCE	Part Ville BERRE L'ETANG	Part Etat FIV SALON DE PCE	Part Etat FIV BERRE L'ETANG	Part Etat crédits spécifiques : montant	Part Conseil de Territoire Metropole	Part Région	Part Département
Dispositifs opérationnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Habitat - Cadre de Vie	153 922	89 000	61 300	16 200	3 000	10 000	3 000	0	6 000	9 100	10 000
Emploi-Insertion	588 439	248 375	204 500	15 100	18 200	46 900	34 500	0	54 300	0	22 500
Réussite Educative	381 463	246 610	213 086	56 800	5 100	45 200	9 600	0	27 800	17 100	11 141
Santé	181 472	64 027	60 500	27 200	7 000	0	0	0	24 300	0	0
Prévention-Sécurité	132 981	63 029	46 000	10 500	0	3 900	2 700	7 500	3 400	10 000	6 000
Culture - Vie en société	481 358	263 516	213 780	45 700	11 700	3 000	3 200	0	75 200	28 500	15 963
<b>TOTAUX</b>	<b>1 919 635</b>	<b>974 557</b>	<b>799 166</b>	<b>171 500</b>	<b>45 000</b>	<b>109 000</b>	<b>53 000</b>	<b>7 500</b>	<b>191 000</b>	<b>64 700</b>	<b>65 604</b>

## B) Les dispositifs connexes

### 1. Le Programme de Réussite Educative du Pays salonnais

#### Construire avec l'enfant et sa famille un parcours de réussite !

Le programme de réussite éducative est né des programmes 15 et 16 du Plan de cohésion sociale et de la programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. Il s'adresse aux enfants âgés de 2 à 16 ans résidant dans les quartiers de la politique de la ville qui présentent des signes de fragilité et/ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial, culturel favorable à leur épanouissement.

Le PRE intercommunal du Territoire du Pays Salonnais met au cœur du projet l'enfant et ses parents en fédérant les partenaires de champs d'action et de culture professionnelle variés (social, médical, socio-éducatif, scolaire). La construction d'un parcours individualisé pour l'enfant est réfléchi de manière concertée par l'ensemble des partenaires au sein des équipes pluridisciplinaires de soutien et chaque enfant est accompagné avec ses parents par un référent de parcours.

Le dispositif développe son action en complémentarité du réseau partenarial de salon de Provence et de Berre l'Etang avec la priorité de permettre aux enfants de mieux s'épanouir.

Les parcours qui se construisent avec les parents et les partenaires ont permis de redonner confiance à de nombreux enfants !!

Accompagner les enfants les plus fragiles du Territoire résidant les Quartiers prioritaires Politique de la Ville

**Salon de Provence** : les Canourgues, la Monaque, les Bressons (quartier veille active)

**Berre l'Etang** : Mariélie/ Béalet/Bessons, Centre Ancien

Un dispositif intégré au service politique de la ville

Une équipe opérationnelle dédiée au dispositif : expertise, savoir-faire au service des enfants et des parents

Un réseau d'acteurs éducatifs mobilisés et engagés

***Au niveau du projet de territoire :***

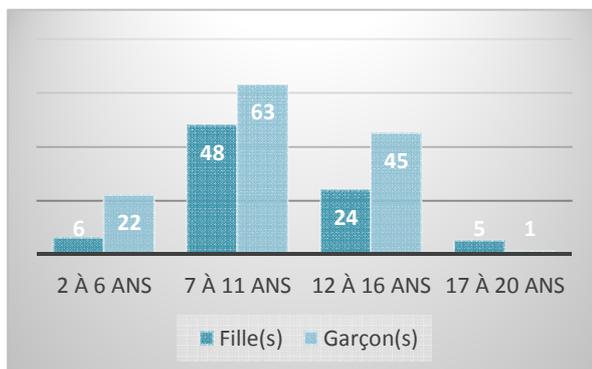
*Le PRE, outil complémentaire à l'approche collective et à la politique éducative de droit commun :*

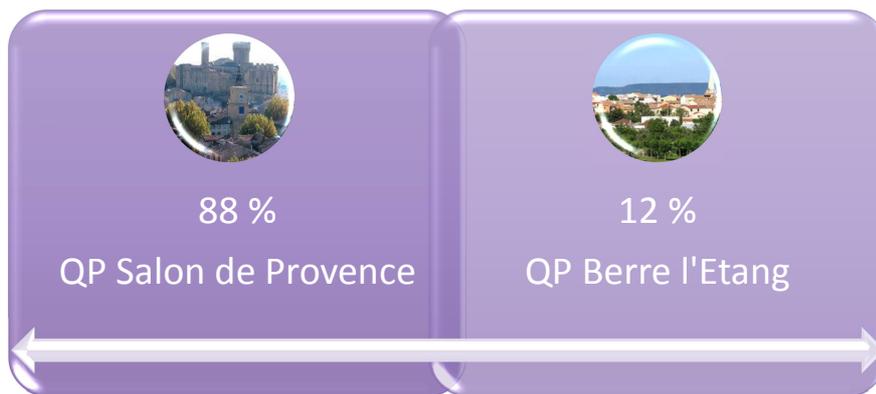
*Le PRE, outil complémentaire à l'ensemble du contrat de ville et de la Rénovation urbaine :*

**L'ancrage du PRE dans le service Politique de la Ville lui permet d'être au cœur de la définition et de la traduction opérationnelle immédiate du projet de territoire !**

**MAMP-Territoire du Pays Salonais**

Au 31 décembre 2017, **214 enfants**, représentant 170 familles, ont été accompagnés par le PRE. On note une évolution de 21 % du nombre d'enfants suivis par rapport à 2016.



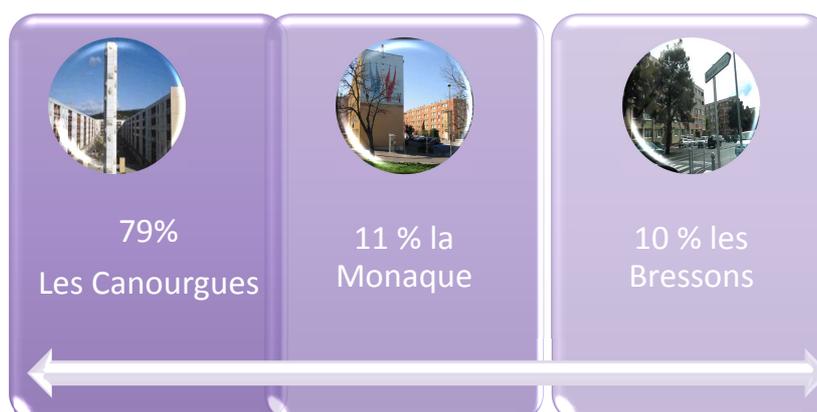


**82 % résident en Quartier Prioritaire/18 % en Quartier Veille Active**

### **SALON-DE-PROVENCE**

**188 enfants**

(71 nouvelles entrées et 94 fins de parcours)



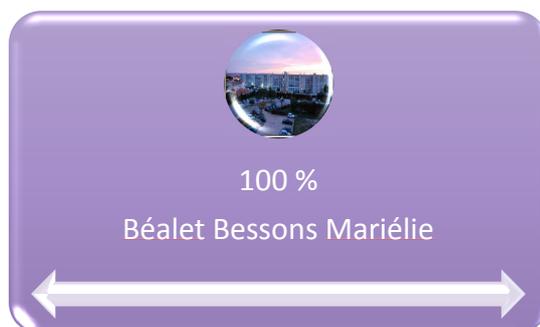
**81 % résident en Quartier Prioritaire**

**19 % en Veille Active (Canourgues et Bressons)**

### **BERRE L'ETANG**

**25 enfants**

(9 nouvelles entrées et 9 fins de parcours)



### Niveau scolaire 2016/2017

14 % des enfants étaient scolarisés en école maternelle

53 % en école élémentaire

30% au collège et lycée

Salon : 62 % des enfants sont scolarisés en REP

### Les orientations

81 nouvelles entrées en 2017

#### % des enfants orientés par les partenaires

75 % Education Nationale/12% acteurs sociaux / éducatifs/ 8 % associations locales

3 % santé/ 2 % fratrie

	Demande du professionnel	Salon de Provence	Berre l'Etang
Scolaire	103	94	9
Santé	114	96	18
Social et éducatif	35	31	4
Accès à des loisirs	62	53	9
Parentalité	85% des demandes	78 % des demandes	92 % des demandes

### L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE

#### L'équipe opérationnelle

Au sein du service politique de la ville

Une coordonnatrice / 3 référentes de parcours / un agent administratif

#### **76 enfants suivis par ETP**

- 
- 
- 

*Deux équipes pluridisciplinaires de soutien*

#### *Les partenaires (réseau d'acteurs éducatifs)*

Les référents de parcours co-construisent les parcours proposés à l'enfant avec sa famille mais aussi avec tous les partenaires qui côtoient au quotidien l'enfant et sa famille. C'est un partenariat large qui se décline et s'adapte en fonction de chaque situation.

Des contacts réguliers sont institués, par téléphone ou entretien avec les enseignants ou directeurs des écoles maternelles et élémentaires, les référents participent également aux

équipes éducatives des enfants qu'ils suivent et rencontrent 3 fois dans l'année les équipes du Rased.

Au niveau des collèges, les référents participent aux équipes de veille et des personnes ressources sont identifiées pour chaque établissement, les assistantes sociales scolaire ou le principal adjoint par exemple.

Des rencontres formalisées sont organisées pour évoquer les situations d'enfants suivis avec le CMP, le conseil général, la CAF, l'AEMO.

Des rencontres trimestrielles sont organisées avec les centres sociaux et les associations de proximité. Les référents de parcours sont membres du réseau parentalité (salon) et du réseau rencontres partagées (Berre)

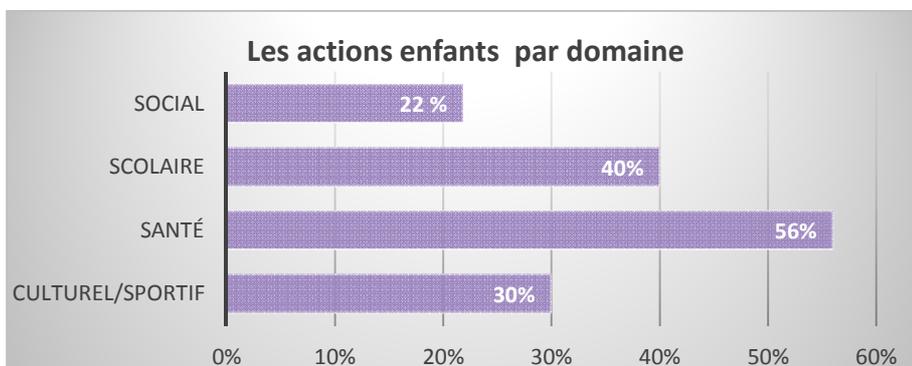
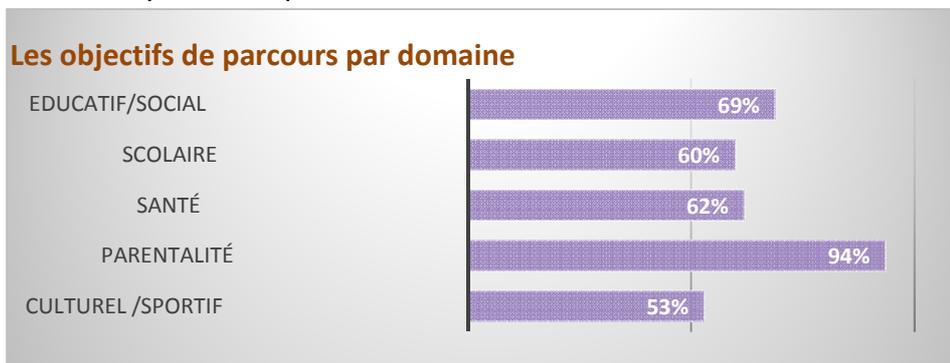
- **Les parcours**

**Accompagnement** : sont en accompagnement les enfants pour lesquels le premier entretien d'accueil avec les parents a eu lieu, le passage en équipe pluridisciplinaire, l'équipe de réussite éducative effectué et validé. L'accompagnement des parents se fait dans une dynamique de recherche de solutions, acteurs du parcours de leurs enfants. Des orientations sont proposées et soutenues afin que les familles s'inscrivent dans les ressources de droit commun existantes sur la commune. Des actions spécifiques PRE sont également mobilisables.

- - adhésion de la famille et de l'enfant à l'action proposée : 98 %

**SALON DE PROVENCE**

Durée moyenne des parcours : **16 mois**



Maître d'œuvre :  
Droit commun 52 %

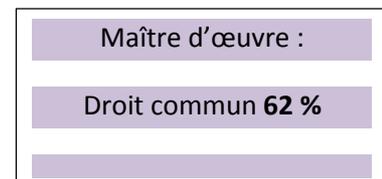
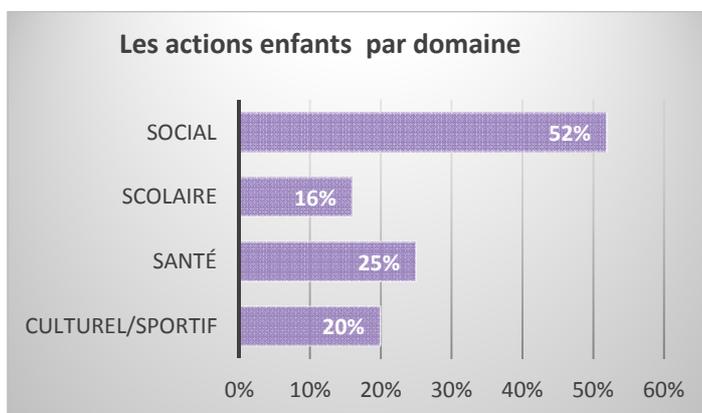
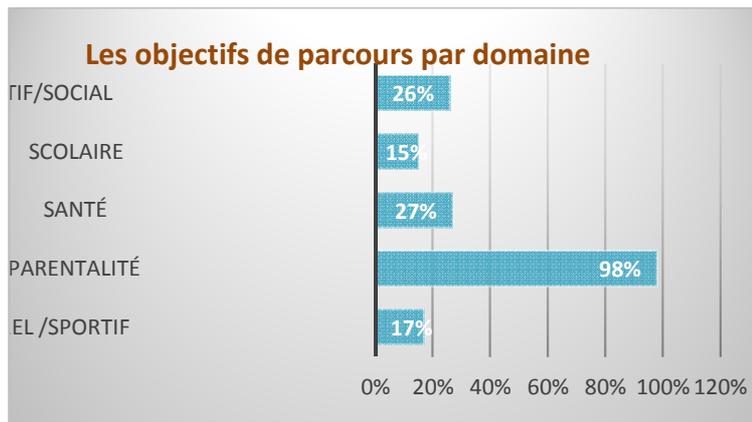
-

- **1) Accompagnement individualisé** par les référents de parcours (100 % des enfants bénéficient d'un suivi)
- **2) Actions de droit commun:**
- REAAP, secteurs familles des centres sociaux, associations de proximité, suivi social Conseil Général, sécurité sociale, MSA, café bébé, cabane à jouets,
- Actions financées dans le cadre du contrat de ville: auto-réhabilitation, permis adultes, ateliers emploi/insertion.

▪  
**BERRE L'ETANG**

- **Les parcours**

Durée moyenne des parcours : **15 mois**



## Actions spécifiques PRE

- **Actions spécifiques réussite éducative PRE**

<b>Scolarité</b>	
Salon	<b>Perspectives:</b> accompagnement scolaire individualisé dans les matières fondamentales pour les collégiens
Salon/Berre	<b>Remédiation cognitive :</b> bilan psychopédagogique et suivis en remédiation enfants d'élémentaires collégiens et lycéens
Salon	<b>ESPRE:</b> Cycle d'accompagnement à la scolarité 4 enfants
Salon	<b>A nos leçons :</b> ateliers parents enfants sur le travail scolaire à la maison élémentaire Saint Norbert SAS
Salon	<b>A plus dans le bus :</b> autonomie dans l'utilisation des transports en commun pour 4 enfants entrant en 6ème segpa
<b>Ouverture à des pratiques culturelles et de loisirs</b>	
Salon	<b>Atouts yes PRE:</b> aide financière pour des activités de loisirs pour les 6 à 16 ans
Salon	<b>MJC 4- 6 ans:</b> activités culturelles ou sportives pour les 4 à 6 ans
Salon	<b>Athlétic club:</b> baby athlétisme pour les 4 à 6 ans
Salon/Berre	<b>Régie d'avances :</b> autres activités
<b>Accompagnement dans le parcours de santé</b>	
Salon/Berre	<b>Orthophonie :</b> bilans
Salon/Berre	<b>Psychomotricité:</b> bilans et suivis
Salon	<b>Psychologue :</b> bilans et suivis de 10 séances

- 

Actions contrat de ville 2017 priorisation des enfants et familles suivis par le PRE

<b>Réussite éducative</b>	
Salon	A nos leçons : ateliers parents enfants sur le travail scolaire à la maison élémentaire Saint Norbert Porteur Salon Action Santé
Salon	Coup de pouce langage : ateliers ludiques écoles maternelle Saint Norbert, Canourgues et Bastide haute porteur : ludothèque
Berre	Parents en jeu : ateliers ludiques parents 5 enfants école Maternelle Paul Langevin Porteur Ludothèque PILE ET FACE
<b>Accompagnement dans le parcours de santé</b>	
Salon	Point écoute et point écoute alimentation : porteur Salon Action Santé
<b>Emploi / Insertion</b>	
Salon / Berre	Parcours d'accès à l'emploi : porteur Propulse
Salon / Berre	Permis adulte : porteur TMS

### **Atteinte des objectifs au regard des indicateurs utilisés**

- Enfants suivis résidant un territoire politique de la ville : 100 %
- Parcours individualisés : 100 %
- Actions hors temps scolaires : 100 %

- Nombre d'enfants suivis (entrées et sorties permanentes) : 214
- Nombre d'enfants suivis par référent temps plein : 76 enfants
- Nombre d'équipe pluridisciplinaire : 2 (Salon et Berre)
- Axe d'actions :
  - Prévention du décrochage scolaire
  - Accompagnement aux parcours de soins
  - Valorisation de la fonction parentale
- Évaluation des parcours individuels parents/ partenaires / équipe pluridisciplinaire
- Réunions bilans avec les partenaires
- Comités techniques
- Comité de pilotage (1<sup>er</sup> trimestre 2018)
- Financement :
 

Une notification du Préfet à l'égalité des chances (fin août 2017) à la Métropole Aix-Marseille Provence annonce une baisse de la dotation de l'Etat de 66 500 € (Commissariat général à l'Égalité des territoires, CGET). Le montant des crédits affectés à la mise en œuvre du programme de réussite éducative intercommunal sur les quartiers prioritaires du Pays Salonais passe ainsi de 190 000 € à 123 500 € en application de l'obligation d'un taux de cofinancement direct de 35 %.

  - Les points forts du dispositif :
  - Une efficacité des orientations des enfants par les partenaires vers le PRE
  - Une capacité à engager un rapport de confiance avec la famille qui favorise l'accompagnement
  - Un taux important de sorties positives
  - Une bonne réactivité dans la prise en charge des situations orientées
  - Un partenariat dynamique et engagé, véritable maillage autour de l'enfant et de sa famille

Une meilleure mobilisation des actions de droit commun

## 2. Le programme Seconde Chance

Dispositif Seconde chance

**« Une nouvelle démarche d'insertion socio-professionnelle des publics Jeunes en grandes difficultés »**

Porteur de l'action : Ville de Salon de Provence

Le dispositif Seconde chance a pour mission de prendre en charge un public jeune (16/28 ans) en grande fragilité, rencontrant d'importantes problématiques d'exclusion et en rupture de toutes solutions de droit commun.

La finalité essentielle du projet consiste à permettre à ce public de réinvestir une démarche positive d'insertion socio professionnelle. Ce projet s'articule autour de quatre objectifs principaux :

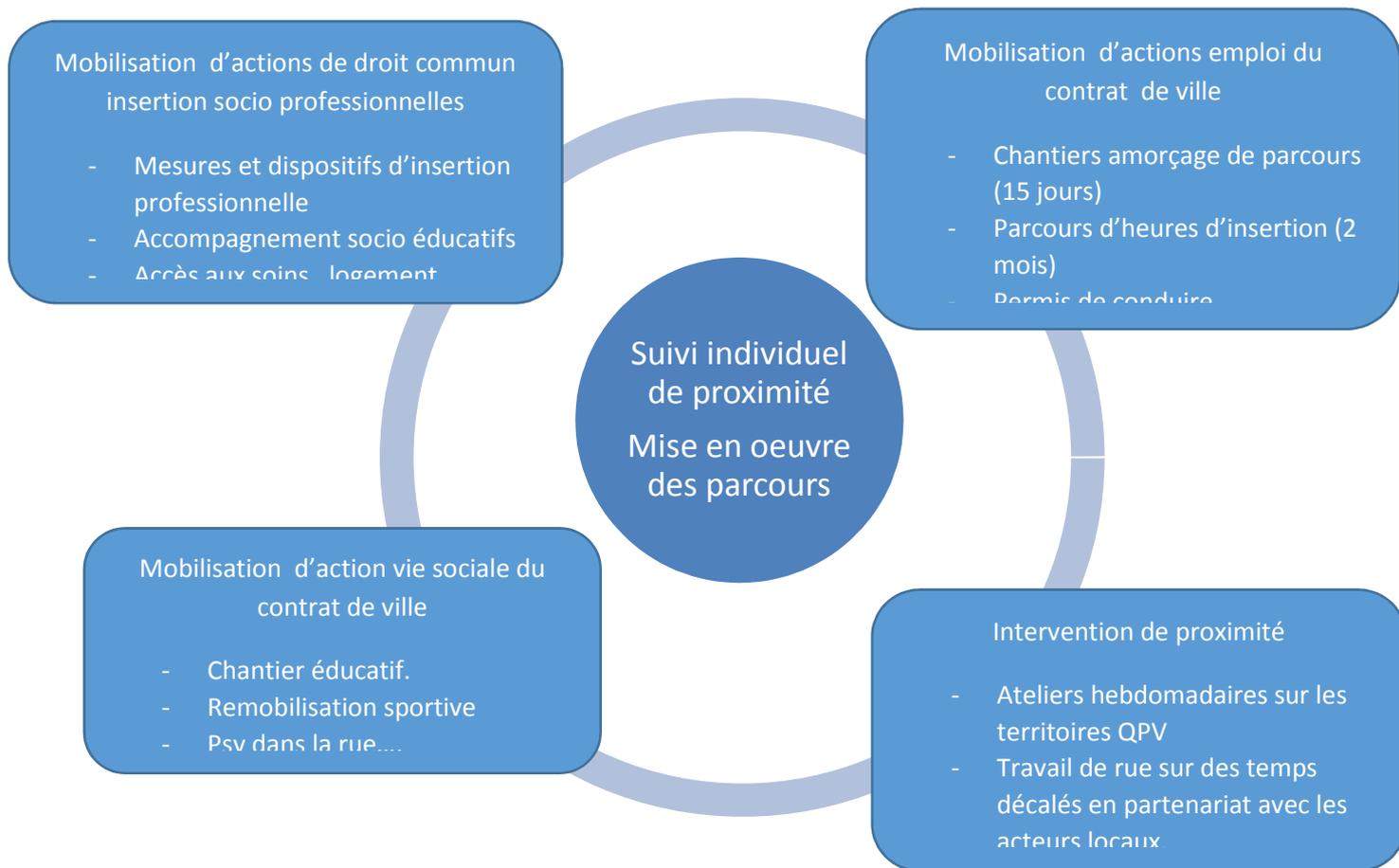
- Construire des parcours individualisés tenant compte de la singularité, de la globalité de la situation du jeune et en mobilisant un ensemble d'actions adaptées à ses besoins. Développer des modes d'interventions innovants en direction de ce public en réalisant un travail de proximité.
- Proposer au jeune un programme « occupationnel » progressif lui permettant de se remettre dans une dynamique de projet.
- Mobiliser de façon cohérente et coordonnée l'ensemble des ressources et des réponses partenariales des territoires par la mise en place de logique de co-accompagnement
- Développer des modes d'interventions innovants en direction de ce public en réalisant un travail de proximité.
- Proposer au jeune un programme « occupationnel » progressif lui permettant de se remettre dans une dynamique de projet.

#### 149 jeunes accompagnés de 2015 à 2017 (88 % QPV)

Le dispositif est porté administrativement par la ville de Salon de Provence et piloté par la politique de la ville en co-animation avec L'ADDAP 13 et la mission locale du Pays Salonais qui mettent respectivement à disposition de l'action un référent territorial d'insertion socioprofessionnelle à temps plein. Seconde chance se met en œuvre à partir de quatre principes :

- ✓ *Un projet construit et animé en partenariat et en complémentarité avec les acteurs et les dispositifs existants (Une équipe pluri disciplinaire qui se réunit une fois par mois).*
- ✓ *Une prise en charge individuelle et globale de proximité visant l'insertion socio-professionnelle (parcours sur mesure respectant la singularité de chaque personne)*
- ✓ *Une équipe professionnelle et un cadre d'intervention structuré (un conseiller en insertion socio professionnelle, un éducateur à temps plein, un psychologue vacataire et une supervision d'équipe)*
- ✓ *La mise en œuvre de projets collectifs à partir des problématiques individuelles.*

Mobilisation d'action emploi du contrat de ville



## Quelques chiffres en 2017

- ✓ 94 jeunes concernés par le dispositif (dont 25 % de filles).
- ✓ 388 actions mobilisées dans les différents parcours (dont 2 tiers dans le droit commun) soit 4 actions en moyenne par jeune.
- ✓ 734 actes de suivi réalisés soit en moyenne 8 par jeune
- ✓ 58 % de sorties positives

### 3 Le Plan de lutte contre les discriminations

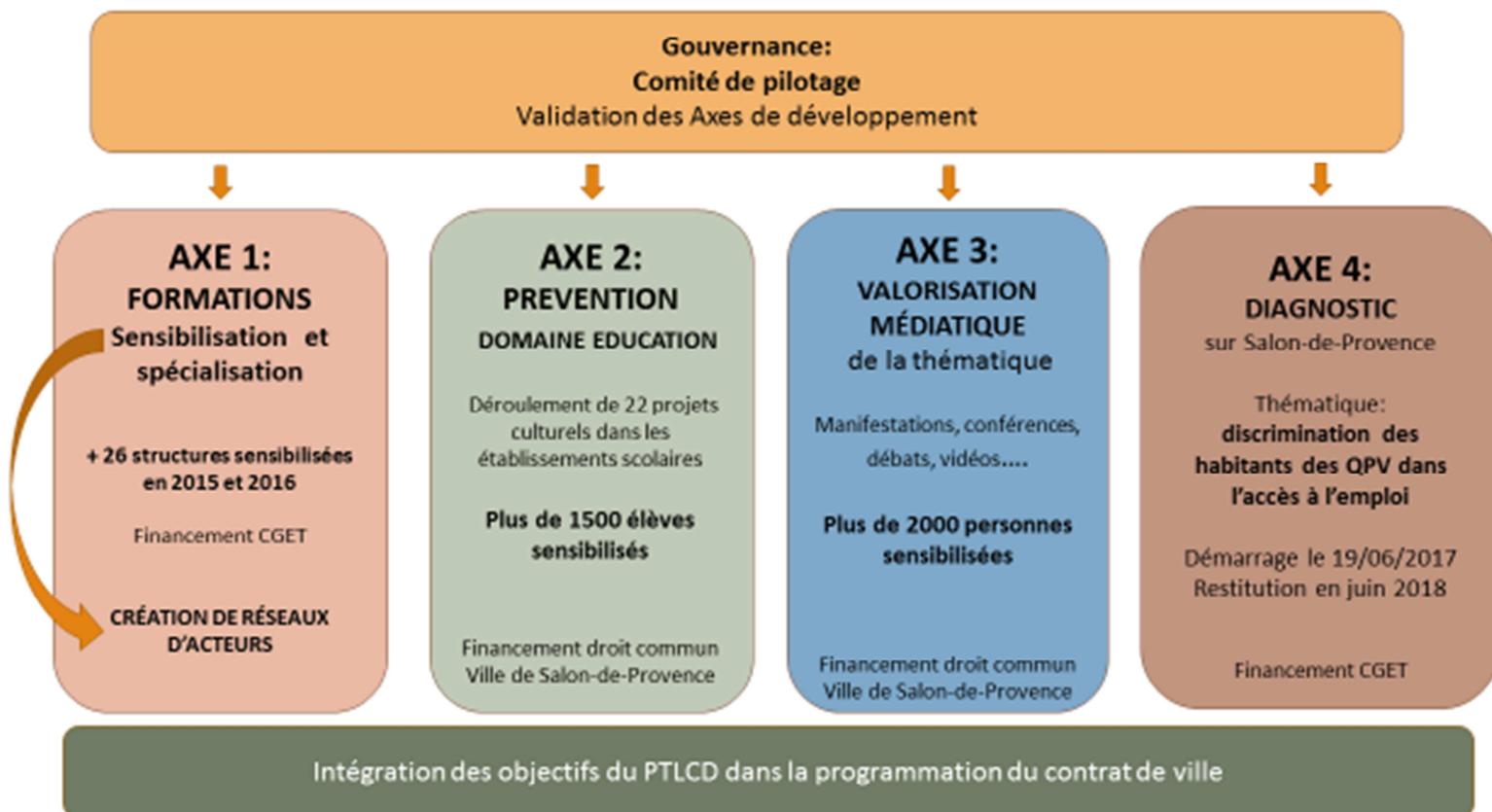
**OBJECTIF:** Sensibiliser un large public au thème de la lutte contre les discriminations

**MOYEN HUMAIN :** Un animateur du plan de lutte contre les discriminations

(agent métropolitain :1/8 de ses missions)

**Ville de Salon de Provence :**

Le PLCD communal signé en 2007, s'est structuré et développé autour de quatre axes validés par le comité de pilotage :



#### **3-1 - Programme de formations :**

Suite aux premières formations visant à une large sensibilisation réalisées depuis 2012/2013 et qui ont concernées plus de 230 personnes (Elus, chefs de service de la collectivité, dirigeants d'association, employés mairie, personnel associatif...). Chaque année, des modules de formations spécifiques ont fait l'objet d'une demande auprès des services d'état afin de bénéficier dans le cadre de l'appel d'offre national d'une prestation formation sur notre territoire. Ils ont pour objectif de former des professionnels volontaires « spécialistes de la discrimination » pouvant être les relais de cette thématique dans leur cadre de travail professionnel et auprès de leurs équipes et former un réseau de professionnels.

- 
- En 2015, **14 participants** volontaires (Agents Mairie de Salon-de-Provence, associations locales, CCAS, agent de la métropole, Pôle emploi....) formés par L'IFAR dans le premier trimestre 2016 sur 3 journées, plus une demi-journée d'information spécifique avec le défenseur des droits départemental.
- **En 2016, 12 personnes formées par L'IFAR** (Agents Mairie de Salon-de-Provence, associations locales, centres sociaux, éducation nationale, agent de la métropole, ADDAP, Pôle emploi....)
- En 2017, une demande de formations de sensibilisation et de formations spécialisée dans la thématique emploi a été effectuée auprès des services de l'Etat non accordé à ce jour

### **3-2 - . Prévention dans le domaine de l'éducation par un appel à projet**

La nouvelle majorité municipale a souhaité impulser une nouvelle dimension concernant cette dynamique en ouvrant depuis 2014 l'appel à projet aux établissements scolaires de la commune (élémentaires, collèges et lycée). Tous les projets de prévention et de lutte contre les discriminations étaient éligibles (emploi, logement, éducation...). Pas de critère et de public priorisé. Le financement sous forme de micro-projet (1500 € à 2000 € maxi) budget 10 000€, droit commun De la commune

**Un accompagnement méthodologique** a été proposé aux partenaires désirant s'inscrire dans cette programmation. Cet accompagnement a été nécessaire pour des partenaires n'ayant pas forcément dans leurs pratiques l'habitude d'une démarche de projet.

**Le comité de pilotage**, en fonction des orientations et des critères préalablement définis, a décidé de retenir :

- **7 projets en 2015**, 3 en écoles élémentaires1 QPV, 2 en collège dont 1 QPV, et 2 en lycée,
- **8 projets en 2016**, 3 en écoles élémentaires dont 1 QPV, 3 en collège dont 1 QPV, 2 en lycée,
- **7 projets en 2017**, 3 en écoles élémentaires dont 1 QPV, 3 en collège dont 1 QPV et 1 en lycée.

### **3-3- Médiatisation de la thématique présentation aux publics des actions financées :**

De nombreux établissements scolaires organisent des présentations publiques de leurs projets soit au sein de leur établissement soit dans une salle municipale. Une manifestation annuelle régulière est organisée par la commune autour d'une journée pour la prévention et la lutte contre la discrimination.

- **La manifestation du vendredi 17 avril 2015, réunissant environ 400 personnes**
- **La manifestation du 10 mai 2016, réunissant environ 400 personnes**
- **La manifestation du 16 mai 2017 réunissant environ 400 personnes**

### 3-4 - Un diagnostic évaluatif :

Le plan de lutte discrimination fonctionne dans sa nouvelle configuration depuis maintenant 7 ans. Malgré les efforts et la nouvelle dynamique engagée, la thématique de la discrimination demeure difficile à développer sous une forme innovante permettant d'avoir un impact concret sur les pratiques discriminantes.

Une demande d'un diagnostic a été effectuée auprès des services de l'état en 2014, et accordée en 2017, le comité de pilotage qui s'est réuni le 19 juin 2017a fixé la thématique du diagnostic : La discrimination des habitants des QPV dans l'accès à l'emploi , le résultat d'un diagnostic aura lieu en juin 2018

#### Ville de Berre

- Pas de Plan de Lutte Communal
- 1 ère étape : sensibiliser les acteurs locaux à la thématique ; une demande de module de formation a été effectué en 2016 auprès des services de l'Etat non accordé à ce jour.

#### **4 Le programme d'abattement de TFPB dans les QPV**

- **Une négociation active à Salon-de-Provence**
- **Des axes nouveaux co-validés par la Commune et les bailleurs**
  - Engager une médiation sur le terrain, principalement aux Canourgues, afin d'apaiser les tensions et d'offrir un service aux habitants
  - Développer des actions culturelles pour favoriser le Vivre Ensemble
  - Développer des chantiers d'insertion plus importants
  - Améliorer l'accueil et le service aux habitants
  - Améliorer le cadre de vie par des chantiers de valorisation co-conçus avec les habitants, et par des améliorations sur le bâti

#### **Plus de 55% des montants d'abattement réorientés vers des axes du Contrat de Ville**

<b>EXONERATION TFPB DANS LA TEMATIQUE VIVRE ENSEMBLE</b>				
	<b>volume financier des actions dans la programmation du contrat de ville 2017</b>	<b>volume financier des actions dans le contrat de ville 2017 mais hors programmation</b>	<b>volume financier des actions hors contrat de ville sur les territoires prioritaires</b>	<b>TOTAL</b>
<b>13 HABITAT</b>	40345	21000	28860	<b>90205</b>
<b>LOGIREM</b>	3000	3000	4000	10000
<b>UNICIL</b>	1517	0	10000	11517

SEMISAP			3000	3000
EXONERATION TFPB PARTICIPANT AU PROJET DE TERRITOIRE				
	volume financier insertion	volume financier Médiation	volume financier sécurisation	TOTAL
13 HABITAT		20000		20000
LOGIREM	13000			13000
UNICIL	20000		48000	<b>68000</b>
SEMISAP				0

### Le Programme de Renouvellement urbain des Canourgues :

#### 1 Avancée du programme

- Chargé de mission renouvellement urbain depuis juin 2017 (contrat d'un an, renouvelé sur 3 ans)
- Signature de l'avenant modificatif du protocole de préfiguration en juin 2017
- Lancement de l'étude Chauffage Urbain en Décembre 2017. Toutes les études seront lancées au cours du premier semestre 2018 (CCTP déjà rédigé)
- Lancement de l'AMO OPC/Co-construction et étude urbaine
- Lancement de la première phase des travaux de réhabilitation par UNICIL depuis Oct. 2017
- Co-conception du projet
- La Maison des Projets : la Fabrik des Canourgues, co-construite avec le conseil citoyen des Canourgues, est en cours de réalisation et inaugurée en Avril 2017.
- Premier atelier urbain participatif se mettront en œuvre d'ici Avril 2017
- Lancement d'un marché AMO Art Culture et Territoire Intelligent (Cheminement N/S et résidence d'artistes)
- Protocole modificatif finalisé lors du Comité de Pilotage du 25 janvier)
- Des projets d'amélioration des espaces publics en lien avec la thématique citoyenneté Vie en société et élaborés lors d'ateliers créatifs urbains

- La Maison des Projets: La Fabrique des Canourgues sera concertée avec le Conseil Citoyen
- Deux phases de réhabilitation des logements sociaux de LOGIREM et de la Phocéenne d'Habitations

## 2. Mise en œuvre des études et AMO :

- Equipe mise en place en avril ou mai
- Démarrage des études en été 2017
- Recrutement du chargé de Mission Rénovation urbaine-Gestion urbaine de Proximité

# I. Les chantiers prioritairement développés en 2017 au regard des enjeux validés en 2016

## 1. Quatre progressions significatives :

- La thématique Emploi intègre deux actions en moins mais connaît 13% d'augmentation en volume financier (réorientation de 2 projets sur la thématique prévention/regroupement des actions territorialisées)
- La thématique Culture, Citoyenneté, Vie en Société connaît la croissance la plus importante en nombre d'actions avec 50% d'augmentation cette année avec le 3<sup>e</sup> volume financier derrière l'emploi et l'éducation.
- La thématique Prévention 100% d'augmentation sur (orientation 2016)
- 50% d'augmentation sur la thématique Habitat

## 2. Les orientations de l'Etat :

- La thématique Emploi représente **30 % du volume financier** de l'ensemble de la programmation
- **51 % du volume financier** de la programmation est consacré à la jeunesse
- **55 % de l'enveloppe Etat** est consacrée à l'Emploi
- 52% de l'enveloppe de l'Etat est consacrée à la jeunesse

## 3. La mobilisation du droit commun

Sur la thématique emploi insertion un effort considérable a été déployé par la Ville de Salon de Provence avec : 510 000 euros en droit commun ville soit une augmentation de 140 % en 2 ans.

- L'action 2<sup>nde</sup> chance : un budget de 100 000 euros annuels Ville au service de l'insertion des jeunes les plus fragilisés dans les quartiers prioritaires !
- Les chantiers d'insertion : 400 000 euros budget prévu par la ville en 2017
- Le chantier valorisation du patrimoine : 10 000 euros en 2017

#### **Sur l'éducation :**

- Orchestre à l'école Saint Norbert (projet structurant) pris en charge directement par la ville, budget à terme sur 3 ans de 75 000 euros
- Le Sport pour tous, l'OMS et la ville vont financer un plan d'actions coordonné par la ville

#### **Sur la Culture, la Citoyenneté et la Vie en Société :**

- Plan de lutte contre les discriminations, 12 000 € de financement ville directement.

#### **Sur la Santé :**

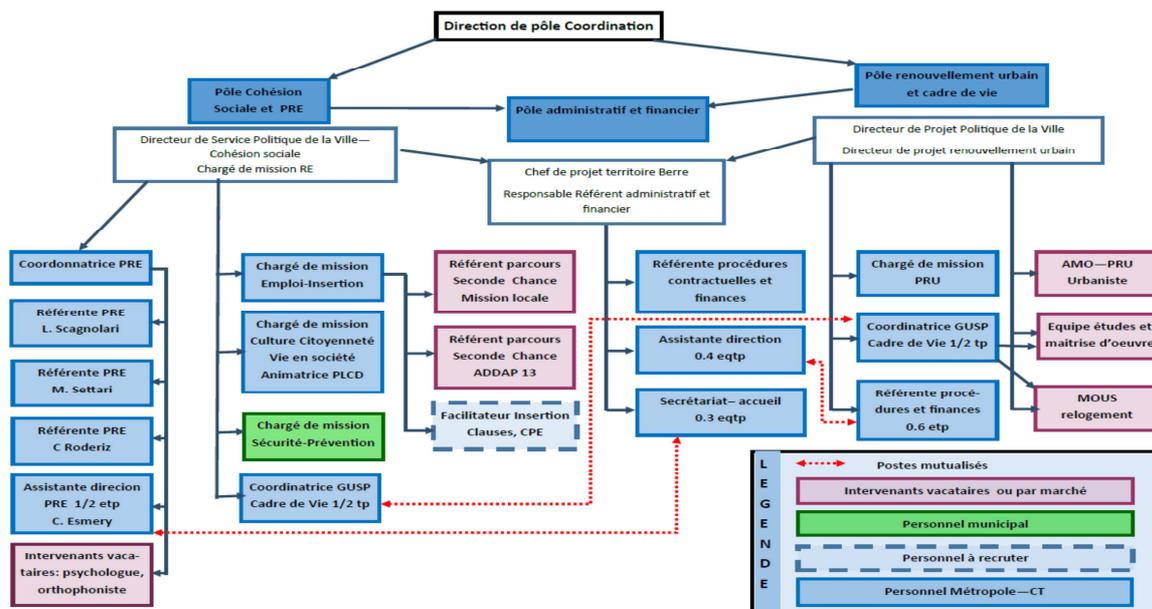
- Mobilisation importante du droit commun notamment de l'ARS grâce à des conventions pluriannuelles d'objectifs de 4 ans (2017-2020) signées avec deux acteurs majeurs de la prévention en santé sur Salon (la Maison des Adolescents et Salon Action Santé).
- L'ARS a participé pour près de 50% au cofinancement des projets déposés dans la thématique santé du contrat de ville.
- L'action « La Palette du Partage » porté par l'AAGESC a été retiré de la programmation en 2017 après avoir été financé durant plusieurs années dans le cadre du contrat de ville. Le projet devenu « Ate'Lien@seniors.fr » a été retravaillé en lien avec la coordinatrice ASV qui a accompagné le centre social dans une recherche de financement de droit commun, notamment auprès de la CARSAT.
- Le centre social MOSAIQUE a été intégré à la programmation 2017 avec l'action « Ma santé et moi » qui sensibilise les enfants et leurs parents à l'éducation à la santé.
- Des actions ont été reconduites en intégrant le territoire de Berre l'Etang.

La sortie de la palette du partage qui s'est transformée en « Ateliens », la coordinatrice ASV et l'ARS ont accompagné cette prise en charge avec notamment un cofinancement de la Carsat

## II. - L'INGENIERIE

La conduite technique et l'animation du contrat de ville sera assurée par une équipe de direction de projet, ci-joint l'organigramme :

L'équipe politique de la Ville fonctionne indifféremment pour l'intercommunalité, la commune de Salon de Provence ou celle de Berre l'Etang. Elle peut également effectuer des missions d'ingénierie pour le Conseil de Territoire du Pays salonais



## III L'accompagnement des Conseils Citoyens

Etat des lieux, leurs compositions, les réunions, la participation aux instances du Contrat de Ville

### 3.1 Sur Salon de Provence :

Le processus est quasi bouclé : une dernière réunion collective a été organisée le 9 février dans la salle du Conseil Municipal avant de proposer à l'Etat le nom des conseillers citoyens tirés au sort et volontaires sur les 3 quartiers prioritaires dont le quartier.

En parallèle l'équipe opérationnelle a anticipé sur la définition du projet de territoire co-construit avec les CC et expérimente actuellement via le projet Smart city une autre approche du pouvoir d'agir, plus opérationnelle et interactive (plateforme de collaboration ...) !

Les Conseils Citoyens ont commencé leurs cycles de réunions pour déterminer leur volonté, leur mode d'organisation, leur règlement intérieur.

Par ailleurs, plusieurs réunions ont été réalisées avec l'équipe de la Politique de la Ville pour associer les conseillers aux différentes étapes de l'appel à projet 2018, lancé en septembre 2017.

Une proposition d'accompagnement par le CAVM a été faite aux conseils citoyens.

Le Conseil Citoyen des Canourgues a été associé à trois reprises à la construction du NPRU sur le quartier : prise de connaissance, travail sur la Maison des Projets (Fabrik des Canourgues), communication du programme.

Les conseils citoyens sont donc actifs, bien qu'à des degrés d'implication divers selon les territoires.

### **3.2 Sur Berre l'Etang :**

Le changement de Maire a ralenti le processus de mise en œuvre mais la modélisation du processus salonais permettra de développer beaucoup plus rapidement celle-ci.

## **IV Les perspectives pour 2018**

### **A) Thématique Emploi / Insertion / Développement Economique :**

#### **Sur le territoire salonais :**

- Développement des actions d'insertion.
- Rapprochement de l'offre économique du territoire et des demandeurs d'emplois.
- Développement d'actions liées aux freins à l'emploi et à l'accessibilité au droit commun.

#### **Sur Berre-l'Etang :**

- Amorcer l'ancrage territorial d'actions permettant une meilleure accessibilité au droit commun.

### **B) Thématique Culture-Citoyenneté et Vie en Société :**

#### **Les Canourgues, «territoire ressource culturelle» de la ville**

- La culture, avec le projet de rénovation urbaine sur les Canourgues, dessine le projet de territoire « Art culture et territoire intelligent» :
- Développement du projet Traces, qui fera la transition avec :

- Art dans l'espace public »,
- Orchestre à l'école sur plusieurs classes,
- Création d'espaces culturels de proximité (mise en place du Fab lab).
- Développer des outils numériques qui favorisent l'exercice de la citoyenneté :
  - Mise en place de smart quartier, label citoyen,
  - Favoriser les échanges de services et de savoirs entre les habitants,
  - Développer la coopération parents/école.

### C) Thématique Réussite Educative et Programme de réussite éducative :

- sensibilisation au dispositif PRE auprès des équipes pédagogiques des écoles maternelles et élémentaires et le collège Fernand Léger
- consolidation du partenariat avec les structures de proximité (service éducation, MDQB, France Plus, médiathèque, CMP, MDS, CAF), participation aux rencontres partagées mensuelles
- L'objectif de mobilisation du droit commun doit être maintenu et amélioré.

Malgré la mise en place d'outil de définition d'objectif plus pertinent, l'amélioration de l'évaluation individuelle des parcours demeure un objectif permanent.

- L'ensemble des actions PRE va être maintenu.
- Prévention du décrochage scolaire: élèves potentiellement absentéistes et décrocheurs passifs
- Santé : accompagnement au parcours de soins
- Soutien à la fonction parentale:
- - **1) Accompagnement individualisé** par les référents de parcours (100 % des enfants bénéficient d'un suivi) avec une approche qualifiante des parents et de valorisation des compétences parentales
  - Les parents sont reçus en entretien pour le premier accueil, en rendez-vous réguliers pour des bilans d'étape sur le service, dans les écoles, dans les lieux de proximité (associations, centres sociaux) ; les référents de parcours reçoivent les enfants pour des bilans, vont sur leur lieux d'activités selon les actions mobilisées. Des accompagnements vers d'autres structures sont régulièrement organisés pour une mise EN relais plus efficace.
  - 
  -

## 2) Actions

- **Actions spécifiques réussite éducative PRE**

o

	<b>Scolarité</b>
<b>Salon/Berre</b>	<b>Remédiation cognitive :</b> bilan psychopédagogique et suivis en remédiation enfants d'élémentaires collégiens et lycéens
<b>Salon</b>	<b>ESPRE:</b> Cycle d'accompagnement à la scolarité 8 enfants
<b>Salon</b>	<b>A plus dans le bus :</b> autonomie dans l'utilisation des transports en commun pour 4 enfants entrant en 6ème segpa
	<b>Ouverture à des pratiques culturelles et de loisirs</b>
<b>Salon</b>	<b>Atouts yes PRE:</b> aide financière pour des activités de loisirs pour les 6 à 16 ans
<b>Salon/Berre</b>	<b>Régie d'avances :</b> autres activités
	<b>Accompagnement dans le parcours de santé</b>
<b>Salon/Berre</b>	<b>Orthophonie :</b> bilans
<b>Salon/Berre</b>	<b>Psychomotricité:</b> bilans et suivis

- Actions contrat de ville 2018 priorisation des enfants et familles suivis par le PRE

<b>Réussite éducative</b>	
<b>Salon</b>	A nos leçons : ateliers parents enfants sur le travail scolaire à la maison élémentaire Saint Norbert Porteur Salon Action Santé
<b>Salon</b>	Coup de pouce langage : ateliers ludiques écoles maternelle Saint Norbert, Canourgues et Bastide haute porteur : ludothèque
<b>Berre</b>	Parents en jeu : ateliers ludiques parents 5 enfants école Maternelle Paul Langevin Porteur Ludothèque

	PILE ET FACE
<b>Santé</b>	
<b>Salon</b>	Point écoute et point écoute alimentation salon action Santé
<b>Accompagnement dans le parcours de santé</b>	
Salon	Point écoute et point écoute alimentation : porteur Salon Action Santé

- Accompagnement des parents dans la réussite de leurs enfants :
  - Mieux décrypter l'école, ses codes et usages,
  - Actions favorisant le lien parents-écoles.
- Autour de l'enfant :
  - Accès à des lieux d'activités structurants et épanouissants en proximité,
  - Manque une offre séjours.

#### **D) Thématique Cadre de vie :**

- Renforcer la participation des habitants dans l'entretien et l'amélioration du cadre de vie,
- Améliorer les espaces publics et collectifs, en développant des lieux d'attractivité et de convivialité en lien avec les projets de territoires,
- Accompagner les projets structurants des acteurs des territoires.

#### **E) Santé**

- Sur Salon de Provence :
  - La démarche d'actualisation du Plan Local de Santé Publique (PLSP) rentre dans sa dernière phase et va déterminer les priorités en santé pour les 3 prochaines années.
  - Le volet santé du contrat de ville, constitué par les priorités d'action définies par le PLSP, va évoluer au regard des problématiques et des nouveaux besoins identifiés.
  - Les interventions précoces autour de la petite enfance vont constituer un enjeu fort de ce nouveau Plan.
- Sur Berre l'Etang :
  - La thématique santé a été retenue comme axe de travail prioritaire lors du

diagnostic mené par le cabinet Lieux Dits.

- Cette première étape va permettre d'adapter les actions à mettre en place sur le territoire.

**F) Prioriser sur le territoire de Berre-l'Étang :**

- Mise en œuvre du Conseil citoyen
- Amorcer le plan de lutte contre les discriminations,
- Encourager les actions pour réhabiliter les valeurs de la république,



Métropole Aix- Marseille- Provence  
Le Rapport Politique de la Ville  
2017

Conseil de Territoire  
Du Pays D'Aubagne et du Pays de l'Etoile



TERRITOIRE  
PAYS D'AUBAGNE  
ET DE L'ÉTOILE

## **I - PHOTOGRAPHIE DES QUARTIERS**

## **II - MISE EN ŒUVRE EN 2017 DU CONTRAT DE VILLE DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE ET DE LA VILLE D'AUBAGNE**

### **A/ La Programmation 2017**

### **B/ Dispositifs Connexes**

- 1) Atelier Santé Ville (**ASV**)
- 2) Programme de Réussite Educative (**PRE**)
- 3) Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (**GUSP**)
- 4) Plan de Lutte contre les Discriminations (**PLD**) et Egalité femmes/hommes
- 5) Dispositif de Prévention de la Radicalisation

### **C/ Autres Dispositifs**

### **D/ Inscription de la Politique de la Ville dans les schémas de prospective**

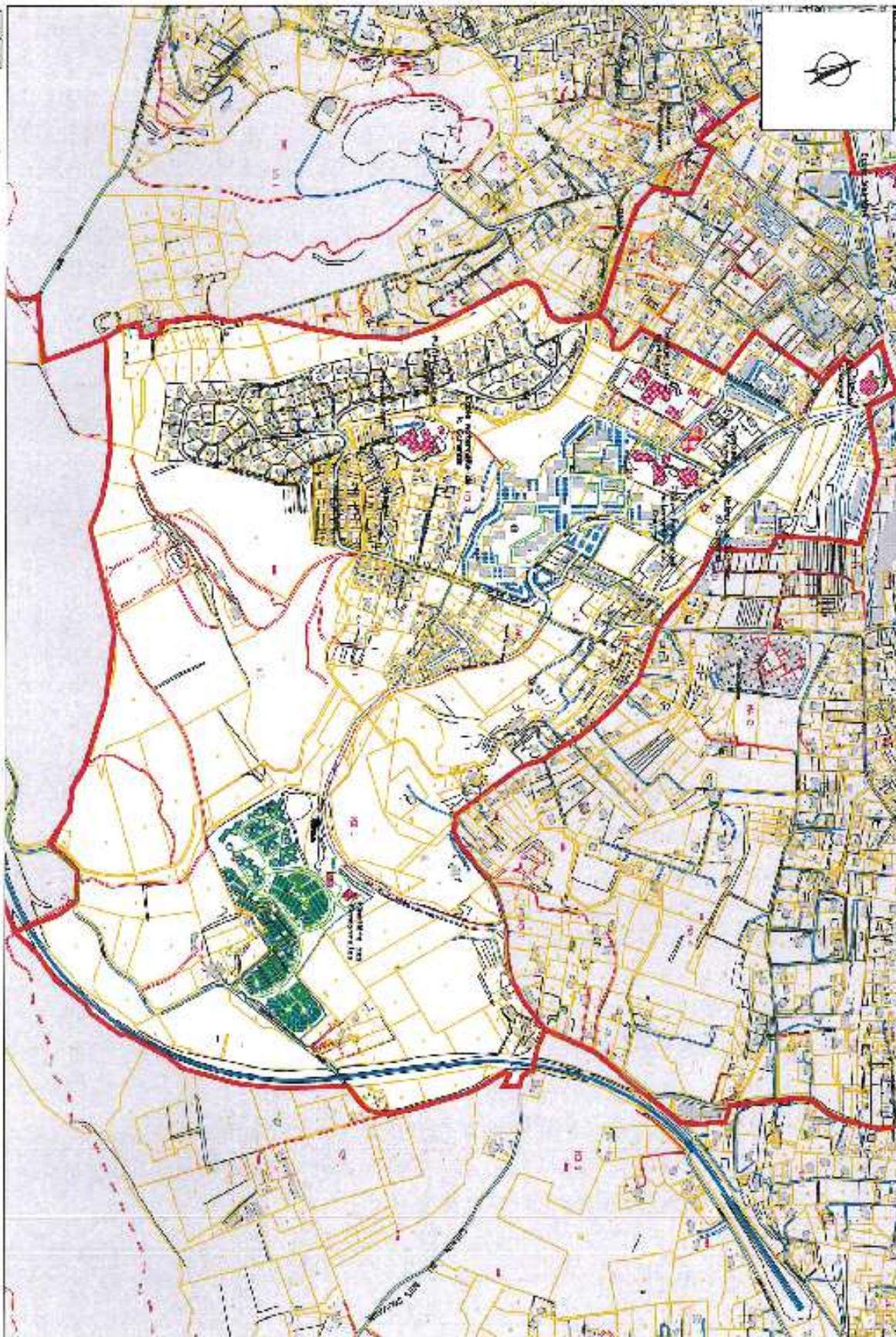
### **E/ Projet de Renouveau Urbain (PRE)**

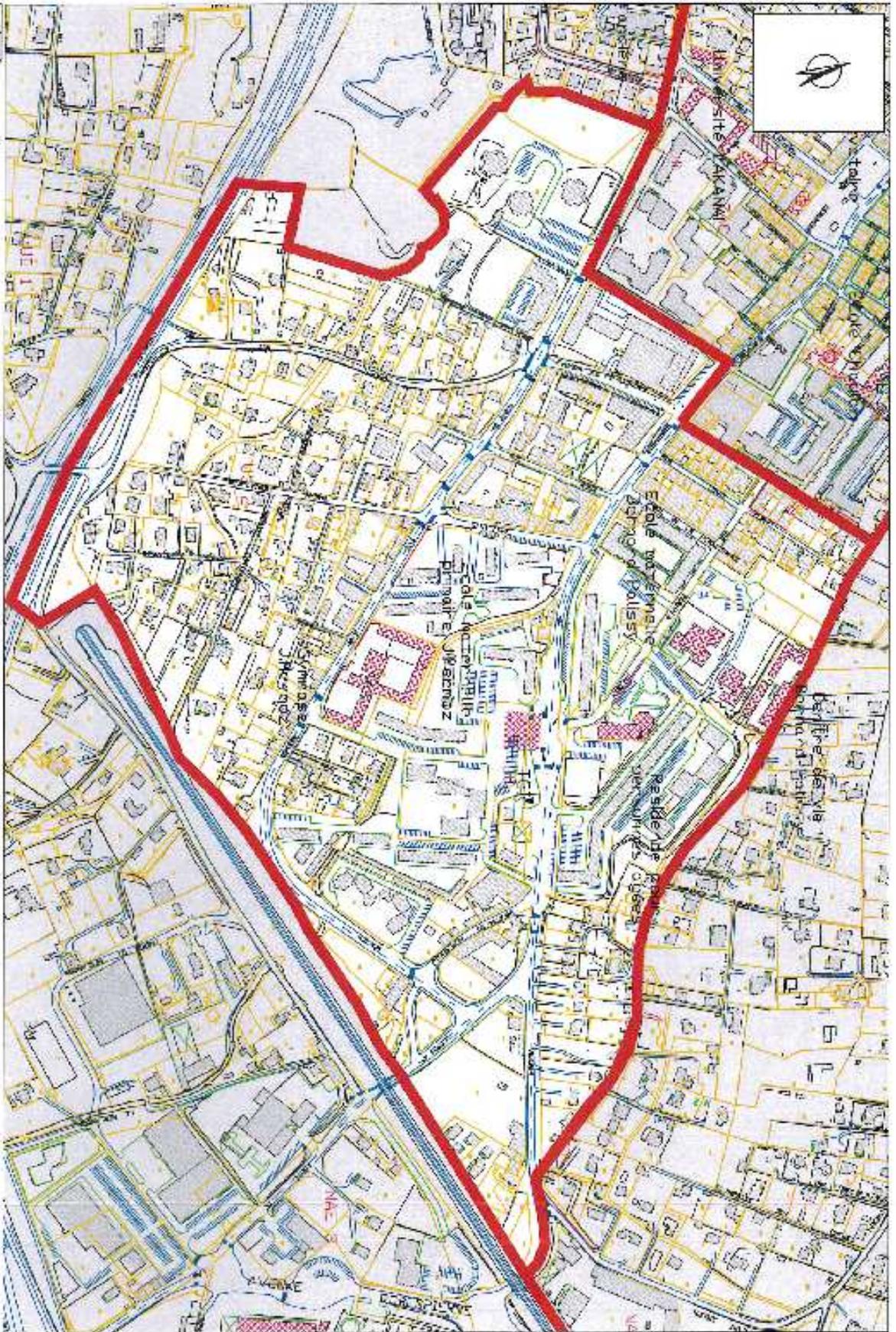
### **F/L'Ingénierie**

- 1) Le comité de pilotage
- 2) L'équipe opérationnelle

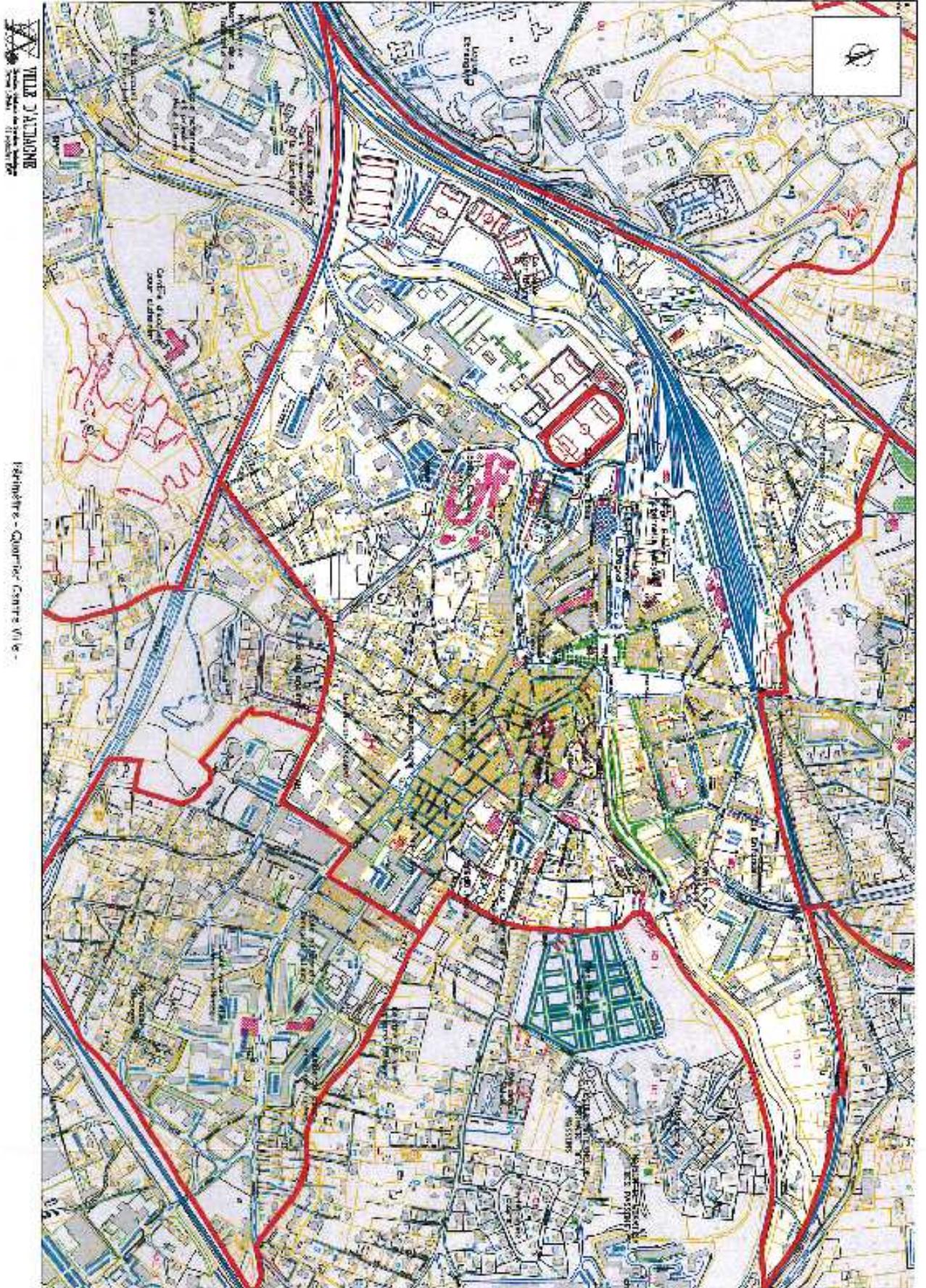
## **III – L'ACCOMPAGNEMENT DU CONSEIL CITOYEN**

## **IV – PERSPECTIVES 2018**

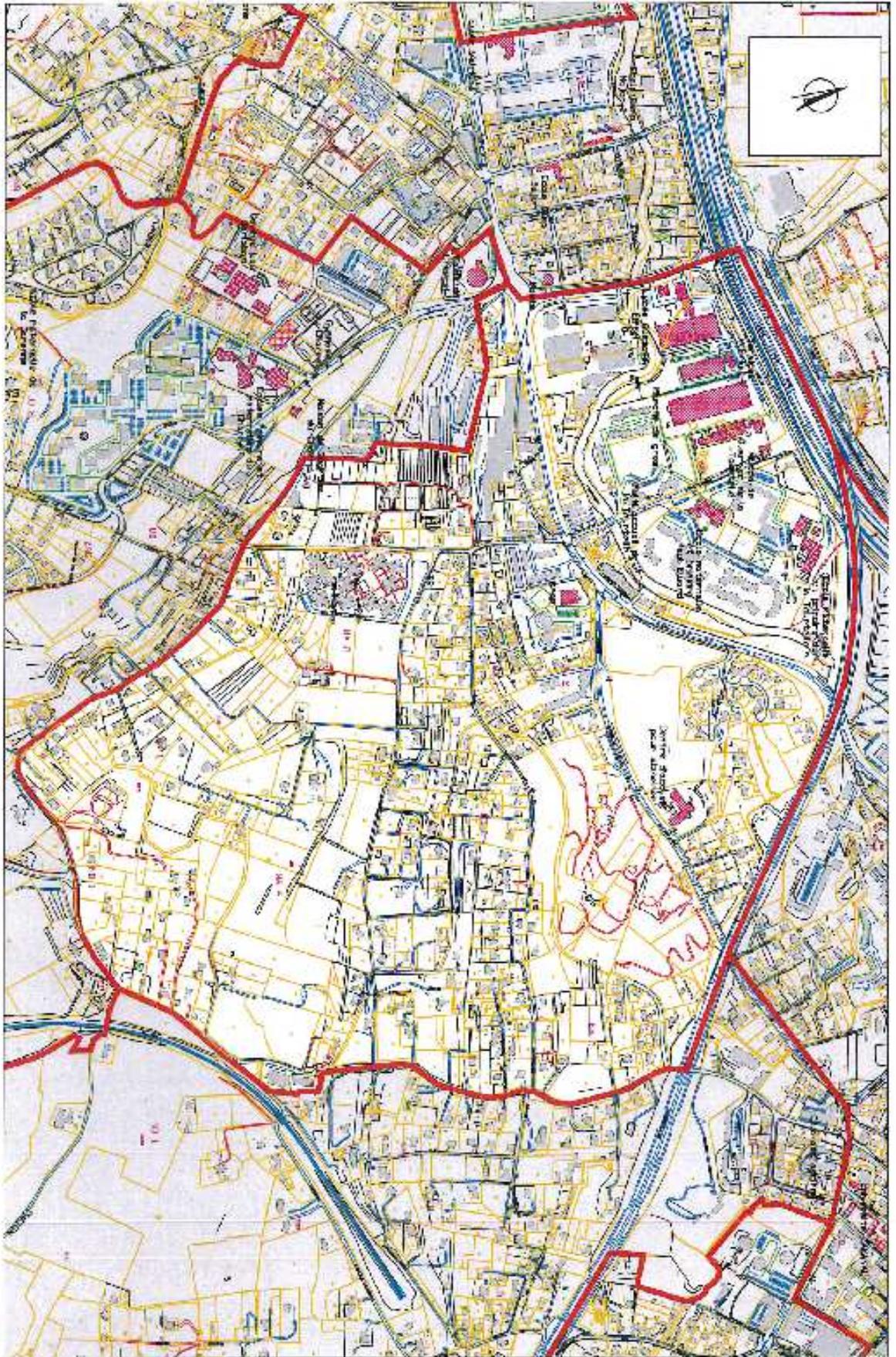




Périmètre - Quartier Goutte-aux-Pois Palissy -



Périmètre - Quartier de la Tourtelle



La démographie du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est de 105 721 habitants, (source : site Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile – **CTPAE**, INSEE 2014). Le territoire est composé de 12 communes dont la ville centre, Aubagne avec ses 45 563 (source INSEE 2014) habitants, représente à elle seule près de 44% de la population du territoire.

La refonte de la géographie prioritaire a sensiblement impacté le territoire, la ville d'Aubagne n'ayant conservé qu'un seul quartier prioritaire, (**QPV**) Le Charrel. Néanmoins, les quartiers, Palissy/Ganteaume, Tourtelle et Centre-ville restent des territoires de veille active (**QVA**) pouvant bénéficier d'un programme d'actions dans le cadre du Contrat de Ville CAPAE/Aubagne 2015-2020.

- ✓ QPV Le Charrel : 2143 habitants dont 48% dans la tranche 25/59 ans. 70% des 18/24 ans n'ayant pas le BAC vivent chez leurs parents, 170 sont des familles monoparentales (source COMPAS 2017). Ces chiffres de peuplement sont conformes aux chiffres de l'unique bailleur social du QPV, ERILIA.  
Néanmoins, il faut préciser un point sur le constat fait par le personnel gestionnaire du groupe immobilier du Charrel qui constate que ce chiffre est certainement en deçà de la réalité. En effet, beaucoup de logements sont en situation de sur-occupation du fait du retour d'un grand nombre de personnes victimes d'accidents de la vie (divorce, perte d'emploi ...). Le chiffre à retenir est donc d'environ 2300 habitants.
  
- ✓ QVA La Tourtelle : 4450 habitants environ, selon les dernières données disponibles. La configuration du quartier se compose de programmes immobiliers récents mixant logements résidentiels et social ainsi que d'habitats plus anciens. Le lien social entre nouveaux arrivants et anciens occupants ne s'est pas établi, celui-ci étant par ailleurs dégradé, du fait du climat social difficile. Il est même parfois observé un comportement de défiance entre les nouveaux venus et les anciens résidents. D'autre part, l'un des bailleurs sociaux présent sur le quartier fait état en commission du CISPD du chiffre alarmant de près de 25% de locataires en situation d'impayés de loyers depuis leur arrivée dans le logement.
  
- ✓ QVA Centre-Ville : 3670 habitants environ, selon les dernières données disponibles. Ce secteur concentre un grand nombre des primo-arrivants sur le territoire. Nous pouvons observer un turn-over important dans l'offre locative privée. Il est à noter une paupérisation visible des habitants de ce secteur de la ville qui est illustrée par une sur-occupation des logements et de la dégradation accélérée que cette situation entraîne. Cet état de fait est une constante dans de nombreux centres anciens de nos villes.

- ✓ QVA Palissy / Ganteaume : Pour ce secteur il est difficile d'apporter une donnée chiffrée, les IRIS le concernant ne sont plus en adéquation avec l'ancienne géographie prioritaire. Ce grand secteur où se côtoient habitat résidentiel et logement social, attire une grande partie de la jeunesse des différents quartiers de la Ville d'Aubagne. Ce lieu de regroupement peut générer auprès des habitants un sentiment d'insécurité, qui associe jeunesse avec incivilités et délinquance, mais cela tient plus à du conflit intergénérationnel. Même s'il ne faut pas négliger les réels problèmes de délinquance, il nous faut réfléchir à la mise en place d'une politique de cohésion sociale.

Tout au long de l'année 2017, le service Politique de la Ville a consulté les acteurs de terrain et la population des QVA notamment. Ces consultations ont permis de conforter les impressions initiales. Ces quartiers demeurent des territoires sur lesquels la Politique de la Ville doit rester très vigilante, compte tenu de la situation fragile de certains de ces habitants. De plus, La Tourtelle, et Palissy / Ganteaume sont touchés par les réseaux de trafic de stupéfiants de manière récurrente. La population, ici plus qu'ailleurs ressent un fort sentiment d'insécurité qui vient s'ajouter à leurs autres difficultés.

#### **A/ La Programmation 2017**

Les actions retenues dans la programmation 2017, sont en cohérence avec les spécificités de ces différents quartiers, Le tableau annexé dans le document permet de visualiser des actions répondant à ces problématiques.

Le tableau de programmation illustre les objectifs du territoire au travers de ses 4 piliers : emploi/insertion, cohésion sociale, cadre de vie/habitat/transports, prévention de la radicalisation et FIPDR intégré au financement du contrat de ville via le Contrat Local de Sécurité (CLS).

32 actions ont été financées dont 3 dans le cadre du FIPDR.

Dans l'attente des bilans définitifs 2017 des porteurs de projets qui ne transmettent ces documents définitifs qu'à l'échéance prévue par l'Etat à savoir le 30 juin 2018, nous ne pouvons connaître précisément les crédits de droit commun obtenus par ailleurs.

Une partie des porteurs de projets sont des structures associatives locales, ou des antennes locales d'associations reconnues mais certains intervenants locaux ont besoin d'un accompagnement soutenu et régulier de l'équipe opérationnelle.

Un objectif essentiel à atteindre en 2018 concerne le conseil citoyen constitué dans le QPV en 2017, qui requiert un accompagnement rigoureux et de la formation afin de permettre à cette instance de prendre toute la place qui lui revient.

## CONTRAT DE VILLE CTPAE/AUBAGNE 2017

### Projets & Financements

N°	LIBELLE	PROJET	2015				2017				MISES A DISPONIBILITE 2017				TOTAL
			DEMANDE	CRÉDIT (Cf. article 14-1 de la loi n° 2015-912)	% (Cf. article 14-1 de la loi n° 2015-912)	BALANCE (Cf. article 14-1 de la loi n° 2015-912)	DEMANDE	CRÉDIT (Cf. article 14-1 de la loi n° 2015-912)	% (Cf. article 14-1 de la loi n° 2015-912)	BALANCE (Cf. article 14-1 de la loi n° 2015-912)	REQUIS	CRÉDIT	CRÉDIT	CRÉDIT	
1	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101
1	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101
2	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101
3	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101
4	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101
5	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101
6	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101
7	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101
8	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101
9	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101
10	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101
11	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101	20170101
			21 800 €	10 500 €	48,17%	21 584 €	20 110 €	93,22%	25 000 €	25 000 €	100,00%	2 000 €	4 000 €	200,00%	20 000 €

Page 11 sur 11

20170701

## CONTRAT DE VILLE CTPAE/AUBAGNE 2017

### Projets & Financements

N° D'ORDER	ACTION	PROJET	2016			2017			VILLE	FOT	REGION	AUS & MONTANT 2017			C.F.S	C.F.S	Autres
			DEMANDER	Montants Réalisés (M€)	% (Montant Demandeur)	COMPLÈTE	Montants Réalisés (M€)	% (Montant Demandeur)				Montant	Montant	Montant			
12 R	Opérations d'entretien	ORD 13	8 060 €	6 948 €	86,2%	7 200 €	4 971 €	68,75%	AVU		1 031 €			2 280 €	1 000 €		
22 R	Collecte des Poubelles et recyclables	ORD 17	20 000 €	5 000 €	25,0%	7 000 €	3 400 €	48,6%	AM			1 000 €	2 000 €				
14 R	Projet de rénovation des équipements sportifs	ORD 12	8 500 €	6 500 €	76,5%	8 500 €	7 500 €	88,2%	AP	3 500 €	2 000 €		2 000 €				
15 R	Chantier scolaire	ORD 15	8 100 €	7 000 €	86,4%	8 500 €	8 500 €	100,0%	AP	1 000 €	3 000 €	2 000 €		4 500 €			
16 R	Région offre 21 corps multi-fonctions	COLLECTIF SAUF 31/000	28 000 €	15 000 €	53,6%	18 000 €	15 500 €	86,1%	AP	3 400 €	3 000 €	8 000 €	3 500 €			1 500 €	
17 R	Travaux de réparation des voiries	ORD	6 000 €	6 000 €	100,0%	6 000 €	6 000 €	100,0%	AP		1 500 €	3 000 €					
18 R	Calvaire Canal	ORD 16	22 000 €	15 000 €	68,2%	21 000 €	12 900 €	61,4%	AP	1 000 €	3 000 €	4 000 €	3 000 €				
19 R	Chantier	ORD 18	3 000 €	2 800 €	93,3%	4 800 €	3 000 €	62,5%	AP	1 000 €	2 800 €						
20 M	Opérations de nettoyage	MARNA				5 300 €	5 300 €	100,0%	AP	1 000 €	2 800 €		1 000 €	3 000 €			
21 R	Cartes de visite	LIG 0001	4 000 €	2 000 €	50,0%	4 600 €	2 000 €	43,5%	AP				2 800 €				
22 M	Projet de rénovation	ORD				4 500 €	2 800 €	62,2%	AP	1 000 €	1 000 €			4 000 €			
23 M	La table pour tous	ORD 19	8 750 €	4 000 €	45,7%	15 500 €	7 800 €	50,3%	AP	2 000 €	3 800 €			3 000 €			
			147 914 €	106 408 €	72,0%	187 800 €	180 751 €	96,2%		13 500 €	29 000 €	25 031 €	12 800 €	8 000 €	13 000 €	1 000 €	



## CONTRAT DE VILLE CTPAE/AUBAGNE 2017

### Projets & Financements

N° PROJET	ACTION	NATURE	2016		% (Montant financé / Montant total)	DEBUT	FIN	2017		% (Montant financé / Montant total)	MONTANTS MOISSELS 2017						C.I.S.	AUBRE
			DEBUT	FIN				DEBUT	FIN		REG 09	REG 10	REG 11	REG 12	REG 13	REG 14		
21 R	Programme de soutien financier à l'investissement	CLUD	22 000 €	21 000 €	95,0%	21 000 €	18 000 €	82,0%	443									
22 R	Aide de démarrage de clubs sportifs	CLUBS SPORTIFS	9 000 €	9 000 €	100,0%	6 000 €	5 000 €	83,3%	47	3 900 €								
26 R	Projet de rénovation	AMBIUM	7 600 €	8 500 €	85,5%	8 100 €	5 000 €	61,7%	46	2 000 €	3 500 €	1 000 €	1 000 €					
27 R	Club de football	ANNOUX ESPLOIS				10 000 €	8 000 €	80,0%	42	1 000 €								
28 R	Club de football	RISU				3 900 €	2 000 €	51,3%	40	1 000 €								
<b>TOTAL</b>			<b>38 600 €</b>	<b>38 500 €</b>		<b>48 100 €</b>	<b>32 000 €</b>			<b>3 800 €</b>	<b>7 000 €</b>	<b>15 500 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>7 500 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
			<b>150 014 €</b>	<b>140 430 €</b>		<b>227 510 €</b>	<b>173 811 €</b>			<b>15 500 €</b>	<b>51 000 €</b>	<b>51 311 €</b>	<b>17 000 €</b>	<b>21 410 €</b>	<b>15 600 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

## AUBAGNE 2017

### Projets & Financements FIPDR

Document confidentiel

3

Document confidentiel



## Répartition des 32 actions retenues

### Pilier cohésion sociale

- ❖ Education/parentalité : 6
- ❖ Santé : 1
- ❖ Accès aux droits : 4
- ❖ Culture expression artistique : 5
- ❖ Lien social : 3

### Pilier emploi insertion

- ❖ Emploi : 5

### Cadre de vie Habitat/Transports

- ❖ cadre de vie : 5
- ❖ FIPDR : 3

## **B/ Dispositifs Connexes**

### 1/ Atelier santé ville (ASV)

Le territoire ne dispose plus en 2017 d'un atelier santé ville suite au départ de la chargée de mission ASV. Au cours de cette année nous constatons avec l'Espace Santé Jeunes (ESJ) le manque évident de ce dispositif tous publics sur le territoire. L'ESJ se retrouve seul sur cette mise en œuvre avec l'accent sur la jeunesse correspondant à sa mission, mais réducteur en terme de public généraliste.

### 2/ Programme de Réussite Educative (PRE)

Le défaut de partenariat actif avec tous les acteurs de ce secteur rend difficile la lisibilité de ce dispositif. Alors même que les services de la Direction du Développement Educatif et le service de Prévention et d'Education Spécialisées municipaux sont très actifs sur le sujet, ce constat rend indispensable la coordination entre tous les intervenants sur cette action.

### 3/ Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

L'arrivée d'un chargé de mission GUSP et Rénovation Urbaine a permis la mise en place de veilles de proximité avec tous les bailleurs du QPV et des QVA. Le service Politique de la Ville a pu très rapidement tisser des liens avec les habitants et leurs représentants, faire le lien avec les différents bailleurs et services intervenants sur les territoires. Les habitants ont pu ainsi mesurer une réactivité accrue dans la réponse à leurs besoins.

Un fait important est à souligner, le renouvellement par le Conseil de Territoire et la Ville d'Aubagne de la convention de requalification de la résidence du Charrel qui permet ainsi au bailleur de mieux répondre aux sollicitations des locataires et à l'entretien des espaces verts, dont une partie se trouve sur un espace boisé classé.

Cette convention est une action notable qui n'existe pas ailleurs. La Métropole Aix Marseille Provence verse 138K€ au bailleur ce qui représente une économie de charges augmentant le reste à vivre annuel de 120€ par foyer.

La Ville d'Aubagne prend en charge la maintenance de l'éclairage public dans le groupe immobilier.

Cette mesure exceptionnelle a d'ailleurs fait l'objet d'une communication nationale du bailleur.

Par ailleurs, la présence territoriale du chargé de mission GUSP a permis la mise en relations de bénévoles du QPV avec les habitants des QVA, notamment sur les projets de mise en place de jardins collectifs, la rénovation de la salle de sport...

### 4/ Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

Pour le Territoire, un seul bailleur est concerné par cet abattement. En 2017 aucun comité de pilotage n'a pu se tenir et travailler conjointement sur l'affectation de ces fonds. Néanmoins, le bailleur met en place un grand nombre d'actions au service des habitants du QPV. Nous constatons une participation active à de nombreuses attentes des locataires, l'action la plus visible est sans conteste l'aide matérielle à la mise en œuvre des jardins collectifs au sein de la résidence ainsi que la mise à disposition de locaux pour les associations qui œuvrent dans le quartier.

### 5/ Plan de Lutte contre les Discriminations Egalités femmes / hommes (PLD)

Le seul PLD existant sur le territoire est porté et mis en œuvre par la Mission Locale, là encore l'accent vise essentiellement le public jeune correspondant à la structure. La Mission Locale est disponible pour co-construire et co-porter le PLD du territoire. Nous pourrions ainsi apporter une réponse au besoin de sensibilisation et d'action en matière de lutte contre les discriminations et d'égalité femmes/hommes.

### 6/ dispositif de prévention de la radicalisation

La ville s'est portée volontaire pour la mise en place d'une cellule municipale d'échanges sur la radicalisation (CMER). En 2018, des sessions de formation et de sensibilisation seront dispensées aux élu(e)s, au personnel municipal, bailleurs sociaux, associations etc ...

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône particulièrement impliqué sur cette thématique est présent dans le portage d'actions.

### **C/ Autres Dispositifs**

2 associations ont fait l'objet d'un financement du dispositif CAF : Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), ainsi que le Baobab Café des Enfants dont le projet a été présenté à la CAF en présence du service de la Politique de la Ville.

### **D/ Inscription de la Politique de la Ville dans les schémas de prospective métropolitains**

Pour ces quartiers QPV et QVA, le Contrat de Ville est l'outil d'intervention partenarial qui vise à réduire les écarts observés dans des domaines divers. Les orientations et les objectifs tels que définis dans le Contrat de Ville 2015/2020 sont intégrés dans les éléments de prospective issus du Schéma de Cohérence Territoriale (**SCOT**)

- ❖ Améliorer durablement le cadre de vie et les conditions de vie des habitants
- ❖ favoriser une meilleure intégration des quartiers dans le fonctionnement de la ville
- ❖ Permettre à ces quartiers de participer aux dynamiques de développement du territoire.

Programme Local de l'Habitat (**PLH**) en cours de construction à l'échelle métropolitaine, qui dans son diagnostic préalable définit les enjeux à prendre en compte pour le logement, à savoir :

- ❖ réhabiliter l'offre locative sociale
- ❖ Poursuivre le développement en s'assurant de la mixité et l'équilibre social au sein des quartiers
- ❖ Maîtriser l'attribution dans le parc social
- ❖ Proposer des parcours résidentiels aux ménages locaux
- ❖ Accompagner la rénovation urbaine par une politique de peuplement

- ❖ Attirer des ménages de l'extérieur et développer l'attractivité des quartiers.

## **E/ Le Projet de Renouvellement Urbain (PRU)**

Notre territoire n'est pas concerné par le **PRU**, mais les agents du Conseil de Territoire participent aux travaux et aux réflexions sur le sujet. Cela nous permet de rester intégrés au schéma global de prospective métropolitaine tout en adaptant notre projet de territoire à ses spécificités.

## **G/ Le Comité de Pilotage**

### 1/ Comité de Pilotage

Le comité de pilotage regroupe les représentants des signataires du Contrat de Ville. Il est co-présidé par la Présidente du Conseil de Territoire et le Maire de la Ville d'Aubagne ainsi que du Préfet Délégué pour l'Égalité des Chances. Le comité de pilotage a examiné le tableau de programmation et l'a validé le 22 mars 2017, il est composé de :

- ❖ L'Etat
- ❖ La Région Provence Alpes-Côte-d'Azur
- ❖ Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
- ❖ La Ville d'Aubagne
- ❖ Le Conseil Départemental
- ❖ Les bailleurs sociaux
- ❖ La Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône
- ❖ L'Agence Régionale de Santé
- ❖ Le Procureur de la République
- ❖ Le Recteur d'Académie
- ❖ Pôle Emploi
- ❖ La Caisse des Dépôts et Consignation
- ❖ Les représentants des Conseils Citoyens

La préparation du Comité de Pilotage est assurée conjointement par le délégué du préfet et l'équipe opérationnelle.

## 2/ L'Equipe opérationnelle

L'équipe opérationnelle qui assure la mise en œuvre des dispositifs de la Politique de la Ville est constituée de 3 agents ETP, 2 agents sont municipaux et 1 agent appartient à l'effectif du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

### **III – L'ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILS CITOYENS**

Le développement de cet axe constitue un objectif important à atteindre en 2018 avec, d'une part la formation des membres du conseil citoyen constitué et la création de 2 autres conseils de citoyens dans 2 QVA.

### **IV – LES PERSPECTIVES**

Les perspectives sont nombreuses, tout d'abord développer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité en construisant une convention multi-partenaire. Intensifier l'accompagnement des habitants dans l'élaboration de leurs projets en matière d'amélioration du cadre de vie.

Accompagner les porteurs de projets dans la diversification de sources de financement afin de réaliser des actions de plus grande envergure.

Prendre en compte les résultats de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville et adapter les appels à projets aux spécificités du territoire.



Métropole Aix- Marseille- Provence

Le Rapport Politique de la Ville

2017

Conseil de Territoire

Istres Ouest Provence



TERRITOIRE  
ISTRES  
OUEST PROVENCE  
—



## **I Photographie des Quartiers Prioritaires et des Quartiers de Veille Active**

Le CT 5 se compose des territoires prioritaires suivants :

- Miramas : Maille 1, 2 et 3 (QPV), Carraire (QPV) et Centre-Ville (QVA)
- Istres : Prepaou (QPV), Echoppes (QVA)
- Port Saint Louis du Rhône : L'ensemble des quartiers d'habitat social de la commune avec une priorité donnée au quartier Vauban, Croizat, Jolivet et Allende. Vauban, Croizat, Allende, Jolivet (QVA)

Le diagnostic de la politique de la ville du CT 5 réalisé par le COMPAS, en décembre 2017, dans le cadre de l'évaluation des contrats de ville métropolitains, permet de mettre en exergue les logiques de dynamiques propres aux quartiers prioritaires. Ainsi, il est établi que « l'effet de quartier », à savoir l'absence de mixité pénalise les habitants des quartiers en termes de parcours de vie. A situation sociale équivalente, une personne en situation de vulnérabilité a moins de chance de voir sa situation s'améliorer quand elle vit dans un quartier prioritaire qu'une personne ayant la même situation mais qui vit dans un autre quartier.

■Ainsi, les indicateurs suivants montrent ces écarts importants entre les quartiers relevant de la géographie prioritaire et ceux qui ne le sont pas :

Concernant le niveau de diplôme des jeunes de moins de 25 ans, en 2014, le constat est le suivant :

Au niveau national, moins d'un jeune sur deux non-scolarisé et ayant moins de 25 ans, n'a pas son bac (47.3%). Pour les quartiers prioritaires de la ville d'Istres- Ouest Provence, ce taux est de 63% et de 59% pour les quartiers de veille active, alors que pour les autres quartiers du territoire hors géographie prioritaire, il est de 47.8%.

Concernant le taux de chômage dans les quartiers politique de la ville, il s'agit d'un taux important qui s'explique notamment par un faible niveau de formation. Au niveau national, 18% des habitants ayant au mieux un CAP ou un BEP sont au chômage contre 14% des habitants ayant au plus le bac et 8% des diplômés de l'enseignement supérieur. Dans les quartiers de la politique de la ville du Conseil de Territoire, les taux sont respectivement de 26%, 20% et 13%. Là aussi plus la personne est diplômée et moins elle est au chômage. Là aussi, les écarts avec les autres quartiers hors géographie prioritaire du territoire sont importants. (9 points pour les habitants ayant au plus un C.A.P, de 8 points pour les bacheliers, et de 7 points pour les habitants diplômés de l'enseignement supérieur).

■Quelques caractéristiques des quartiers relevant de la politique de la ville du Conseil de Territoire Istres Ouest Provence mis en exergue dans le diagnostic

### Le peuplement des quartiers

La population dans les quartiers relevant de la géographie prioritaire du territoire est une population jeune, le taux des moins de 15 ans est de 27% (18.3% pour la France Métropolitaine, 17.1% pour la Région PACA, 17.9% pour la Métropole et 24.3% pour les QPV de la Métropole Aix Marseille Provence, en 2010.)

La monoparentalité est importante dans les quartiers prioritaires de la ville, (18% contre 9% en France métropolitaine en 2010). Le taux d'emménagés récents, en 2014, est plus faible dans les QPV qu'à l'extérieur de ceux-ci. Ainsi dans les QPV du CT Istres Ouest Provence, il y a une mobilité récente de 31% contre 53 % pour les quartiers hors QPV du Conseil de Territoire.

### La cohésion sociale

La crise de l'emploi a frappé plus durement les zones en difficulté. Les conséquences de la crise sont importantes dans les quartiers. Les politiques publiques amortissent en partie le choc mais n'empêchent pas le décrochage des plus démunis. 39,5 % des ménages ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté, en 2013 (le taux est de 18.1% au niveau national).

La part des jeunes de 16-24 ans non scolarisés sans diplôme est de 16.2% en 2014 et de 10.8% pour les quartiers hors géographie prioritaire et de 9.1% pour la France métropolitaine.

La part des enfants vulnérables en 2014 est de 36.9% pour 11.8 % pour les quartiers hors géographie prioritaire. Pour définir la notion d'enfant vulnérable, 7 indicateurs principaux de fragilité ont été retenus (structure de la famille, nombre d'enfants, activité des parents, chômage, niveaux de formation, environnement de l'enfant ; rapport entre nombre de pièces et taille de la famille, type de logement, mixité sociale). Un enfant est considéré comme vulnérable lorsqu'il cumule au moins 4 des 7 facteurs de risque identifiés. Concernant la santé, les taux des bénéficiaires de la CMUC, en 2015, est deux fois plus important dans les quartiers prioritaires du territoire que celui de la Métropole Aix-Marseille Provence.

L'analyse des données sur le Conseil de Territoire permet également d'éclairer l'accès aux pratiques sportives des habitants. En effet, la part des habitants ayant une licence sportive est de 13 % dans les QPV alors qu'il est de 24% dans les quartiers hors géographie prioritaire.

### Le développement économique et accès à l'emploi

Les quartiers sensibles subissent de plein fouet les difficultés économiques de l'ensemble du pays. La composition sociale de ces territoires caractérisée par la présence plus importante de populations moins diplômées accentue encore les effets du manque d'emploi.

Les actifs occupés dans les quartiers prioritaires de la ville occupent des emplois très différents de ceux des autres territoires, ainsi 71 % des actifs sont soit ouvriers ou employés (contre 54% dans les autres quartiers). 25% des actifs relèvent de cadres et professions intermédiaires, alors que ce taux est de 41 % dans les autres quartiers.

Les taux d'emploi des 15/64 ans sont beaucoup plus faibles dans les QPV que dans les autres territoires de comparaison.

L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2016 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2017 est de +2,5 alors que pour les QPV d'Aix -Marseille -Provence, il est de -3,4.

En 2014, la part de la population de 15 ans et plus de hauts niveaux de formation est de 12.3% en quartiers prioritaires de la ville et de 12.1% dans les Quartiers de veille active alors qu'il est de 24% dans les autres quartiers.

### Le cadre de vie et renouvellement urbain

Dans les QPV du Conseil de Territoire, les taux d'équipement sont relativement faibles. Ainsi le taux de commerces et de services de proximité, en 2016 est de 3.9% dans les quartiers prioritaires alors qu'il est de 14 % dans les autres quartiers d'Istres-Ouest Provence.

D'autres données plus complètes sont consultables via le site internet du Conseil de Territoire, qui corroborent objectivement, ce constat principal à savoir l'existence d'un effet quartier qui vient à pénaliser les habitants des quartiers relevant de la politique de la ville.

## **II) La mise en œuvre en 2017 du Contrat de Ville du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence**

- A) La programmation annuelle relative à l'appel à projet 2017 du Contrat de ville Istres Ouest Provence.

### Caractéristiques générales

Cette programmation constitue comme l'année précédente, le cadre financier à la déclinaison opérationnelle d'actions structurantes pour les quartiers. Sans celui-ci, des actions nécessaires aux habitants des quartiers ne pourraient pas être mises en œuvre, étant donnée la difficulté des opérateurs à obtenir des crédits relevant du droit commun auprès des différentes institutions. (Difficulté qui s'est cumulée avec le désengagement de la Région dans le cadre de cette programmation).

Il a été constaté en 2017, la volonté des opérateurs de développer de nouvelles actions afin de répondre au plus près aux besoins des habitants, ce qui a permis en partie de commencer à renouveler la programmation, cette dynamique devrait être poursuivie pour 2018.

Cette année a également été l'occasion de mettre en œuvre de nouvelles modalités opérationnelles :

-En matière d'assistance à l'ingénierie de projet en direction des associations, en plus de l'assistance téléphonique déjà existante l'année précédente, le service politique de la ville a mis en place des permanences sur site à Port Saint Louis du Rhône. Cela a permis de mieux accompagner les porteurs de projet qui ont pu ainsi renseigner avec précision les rubriques du dossier commun de demande de subvention.

-En matière d'évaluation des actions, une procédure spécifique a été mise en place avec l'ensemble des partenaires financiers permettant de mesurer la plus-value de ces actions au sein du contrat de ville, en allant sur site. Une fiche d'évaluation spécifique a été élaborée à cet effet.

**■ Quelques données chiffrées :**

Nombre d'actions proposées/validées et Répartition des actions par pilier

	Nb de projets déposés	Nb de projets retenus	%
Pilier Cohésion sociale	116	100	86%
Pilier Développement économique et emploi	20	14	70%
Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain	18	17	94%
Pilotage	1	1	100%
<b>Total</b>	<b>155</b>	<b>132</b>	<b>85%</b>

## Répartition des actions par thématiques et engagement financier des partenaires

Thématique	Ville	Nb d'actions	Financement				
			Ville	Métropole	Etat	CD	CR
Culture et expression artistique	Miramas	1	5 000 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €
	PSL	3	11 943 €	5 000 €	0 €	2 000 €	4 500 €
<b>Total Culture et expression artistique</b>		<b>4</b>	<b>16 943 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>4 500 €</b>
Développement économique	Istres	1	0 €	0 €	5 000 €	5 000 €	0 €
	Miramas	1	0 €	0 €	5 000 €	5 000 €	0 €
	PSL	2	6 000 €	0 €	0 €	2 000 €	0 €
<b>Total Développement économique</b>		<b>4</b>	<b>6 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>12 000 €</b>	<b>0 €</b>
Education	Istres	4	8 000 €	6 200 €	0 €	0 €	0 €
	Miramas	4	18 272 €	6 810 €	1 000 €	0 €	0 €
<b>Total Education</b>		<b>8</b>	<b>26 272 €</b>	<b>13 010 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Emploi	Istres	2	0 €	13 944 €	26 056 €	0 €	0 €
	Miramas	7	66 000 €	62 500 €	39 000 €	15 500 €	0 €
	PSL	1	7 500 €	20 000 €	0 €	4 000 €	0 €
<b>Total Emploi</b>		<b>10</b>	<b>73 500 €</b>	<b>96 444 €</b>	<b>65 056 €</b>	<b>19 500 €</b>	<b>0 €</b>
Lien social, citoyenneté, participation des habitants	Istres	17	31 767 €	30 892 €	10 214 €	7 108 €	3 000 €
	Miramas	21	38 860 €	76 770 €	48 500 €	22 000 €	5 500 €
	PSL	19	74 900 €	58 467 €	0 €	2 000 €	11 500 €
<b>Total Lien social, citoyenneté, participation des habitants</b>		<b>57</b>	<b>145 527 €</b>	<b>166 129 €</b>	<b>58 714 €</b>	<b>31 108 €</b>	<b>20 000 €</b>
Parentalité et droits sociaux	Istres	1	3 000 €	0 €	0 €	3 000 €	0 €
	Miramas	1	3 168 €	3 000 €	2 000 €	1 832 €	0 €
<b>Total Parentalité et droits sociaux</b>		<b>2</b>	<b>6 168 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>4 832 €</b>	<b>0 €</b>
Prévention et lutte contre les discriminations liées à l'origine et à l'adresse	Istres	1	0 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €
	Miramas	1	2 500 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total Prévention et lutte contre les discriminations liées à l'origine et à l'adresse</b>		<b>2</b>	<b>2 500 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Santé	Istres	6	5 000 €	3 611 €	2 450 €	0 €	2 000 €
	Miramas	6	15 530 €	17 650 €	10 500 €	0 €	0 €
	PSL	4	13 157 €	8 000 €	0 €	0 €	2 800 €
<b>Total Santé</b>		<b>16</b>	<b>33 687 €</b>	<b>29 261 €</b>	<b>12 950 €</b>	<b>0 €</b>	<b>4 800 €</b>
Cadre de vie et rénovation urbaine	Istres	4	6 000 €	16 160 €	9 000 €	10 000 €	0 €
	Miramas	9	16 000 €	35 000 €	21 000 €	10 500 €	0 €
	PSL	4	15 000 €	23 320 €	0 €	7 500 €	0 €
<b>Total Cadre de vie et rénovation urbaine</b>		<b>17</b>	<b>37 000 €</b>	<b>74 480 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>28 000 €</b>	<b>0 €</b>
Pilotage	Miramas	1	0 €	15 000 €	8 000 €	0 €	0 €
<b>Total Pilotage</b>		<b>1</b>	<b>0 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>8 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Prévention de la délinquance	Istres	4	11 170 €	18 670 €	0 €	0 €	0 €
	Miramas	6	27 500 €	37 810 €	0 €	0 €	0 €
	PSL	1	1 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<i>Total Prévention de la délinquance</i>	<i>11</i>	<i>40 170 €</i>	<i>56 480 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
<b>Total général</b>	<b>132</b>	<b>387 767 €</b>	<b>466 804 €</b>	<b>187 720 €</b>	<b>97 440 €</b>	<b>29 300 €</b>

### Répartition par financeur

	Métropole CT Istres- Ouest Provence	Villes	Etat	Conseil Départemental	Conseil Régional	Total
Istres	91 477 €	64 937 €	52 720 €	25 108 €	5 000 €	<b>239 242 €</b>
Miramas	260 540 €	192 830 €	135 000 €	54 832 €	5 500 €	<b>648 702 €</b>
Port Saint Louis du Rhône	114 787 €	130 000 €	0 €	17 500 €	18 800 €	<b>281 087 €</b>
<b>Total</b>	<b>466 804 €</b>	<b>387 767 €</b>	<b>187 720 €</b>	<b>97 440 €</b>	<b>29 300 €</b>	<b>1 169 031 €</b>

## Les dispositifs connexes sur le territoire

### Etat des lieux

#### **Les Ateliers Santé Ville :**

Ils sont au nombre de deux et sont localisés sur la commune d'Istres et de Miramas. Durant l'année 2017, la dynamique d'actions mobilisée dans le cadre de ces ateliers s'est poursuivie.

L'atelier santé ville de Miramas :

Concernant les actions de santé, on note une progression entre 2016 et 2017, puisque leur nombre est passé de 15 à 16.

L'atelier santé ville d'Istres

Un comité de pilotage de l'atelier Santé ville s'est tenu le 20 avril 2017 pour faire le point de l'avancement des actions de l'année en cours. Il a été observé une forte augmentation de fréquentation de la Maison Régionale de Santé, de l'ordre de 23 %. Les permanences relatives à la prévention se sont développées, en 2017 (3 en 2015 et 11 en 2017).

### La commune de Port Saint Louis du Rhône

Malgré le fait que la commune ne pouvait plus bénéficier de cofinancement de l'Etat pour le poste de la coordinatrice de l'atelier santé ville, la mission a perduré jusqu'en fin 2017. En novembre un forum santé jeune a constitué le moment fort de l'année. Aujourd'hui seule une commission extra-municipale Santé composée d'élus, de professionnels de Santé et d'établissements du territoire, reste le seul cadre de concertation.

■ Pour 2018, conformément à la volonté de l'Etat, une proposition de travail doit être élaborée par le service central de la cohésion sociale de la Métropole, en lien avec les territoires, pour permettre la mise en œuvre intercommunale du dispositif et une concentration de l'action du poste d'ASV sur le public des quartiers prioritaires de la ville.

Le Programme de Réussite Educative de Miramas :

Porté par le C.C.A.S. de la ville, le budget 2017 a été de 244 518 euros répartis comme suit : Etat 61,34 %, ville 21,44 %, C.C.A.S. 15,06 % et CT 2,14 % par le biais d'actions portées par la Médiathèque intercommunale.

Une augmentation de 8,57 % de bénéficiaires a été notée pour l'année 2017.

Pour 2018, à la demande de l'Etat, ce dispositif va faire également l'objet d'une démarche partenariale allant dans le sens d'une inter-communalisation au niveau du Conseil de Territoire.

### **Le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire**

-Sur la commune d'Istres 7 projets C.L.A.S ont été financés, 15 enfants habitant les QPV ont pu en bénéficier.

-Sur la commune de Miramas, 39 enfants en ont été bénéficiaires, issus des territoires de veille active et des quartiers prioritaires de la ville.

- La ville de Port saint Louis du Rhône n'a pas déposé de projet pour 2016/ 2017, afin que ce soit la structure de proximité ancrée dans le quartier Vauban (TVA) qui porte le dispositif. 10 enfants du CE2 au CM2, issus du QPA du Vauban, ont profité de ce dispositif.

### **Le dispositif Ville Vie Vacances.**

En 2017, à Miramas 8 projets ont été financés dans ce cadre, dont 5 actions portées par les centres sociaux et 3 par l'ADDAP 13. A Istres, 3 projets portés par le Centre Social des Quartiers Sud ont été financés. A Port Saint Louis du Rhône, il n'y a plus de financements VVV pouvant être mobilisés.

### **La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité :**

Il n'existe plus de G.U.S.P. formalisée par une convention sur les 3 villes. Néanmoins, des outils opérationnels permettant de répondre aux besoins de gestion urbaine de proximité sont mis en place sur les communes.

Sur la commune de Miramas, 4 agents occupent les fonctions de référents de gestion urbaine pour les quartiers Maille 1, 2 et 3, Molières et Carraire.

Sur la commune d'Istres, des dispositifs sont développés:

-Allô quiétude, numéro vert pour signaler toute atteinte à la tranquillité publique. Toutes les demandes sont traitées lors de réunions hebdomadaires partenariales. 44 appels sur 2017 pour le quartier du Prépaou.

-Allô Travaux, numéro vert pour signaler toute demande de travaux de proximité sur le domaine public (espaces verts, voirie, nettoyage, électricité). 174 appels ont été répertoriés en 2017 pour le quartier du Prépaou.

En outre, une équipe de 5 agents est dédiée 7 jours sur 7 spécifiquement au quartier du Prépaou pour l'entretien des espaces verts et du nettoyage.

Des campagnes d'enlèvement de tags sont également programmées trimestriellement.

Sur la commune de Port Saint Louis du Rhône, ce dispositif a pris fin le 31 décembre 2014, aucun Quartier Prioritaire de la Ville n'ayant été retenu par l'Etat. Cependant, la ville poursuit une meilleure coordination des interventions au sein des QVA en matière d'entretien et d'utilisation des espaces, d'animation de la vie sociale. Par exemple, les opérations « coup de propre » sur les espaces extérieurs sont menés annuellement dans chaque QVA en partenariat étroit avec les bailleurs sociaux et la Métropole (Régie intercommunale de collecte et valorisation des déchets).

### **Le dispositif relatif à la Taxe Foncière sur les propriétés bâties**

L'utilisation de l'abattement TFPB est coordonnée au niveau du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence par des groupes de suivi. Les membres de ces derniers sont les représentants de l'intercommunalité, des communes, le délégué du Préfet, des bailleurs, des associations de locataires, et des conseils citoyens.

Les groupes de suivi fonctionnent par commune. Ils ont eu lieu les 17 et 18 mai 2017 pour validation des premières propositions, des reports et/ou péréquations. Ceux du 17 novembre 2017 ont permis la finalisation des programmes d'actions 2017.

Les montants sont les suivants :

Istres – QPV Le Prépaou : 134 086 euros

Miramas - QPV La Maille : 300 838 euros

Miramas – QPV La Carraire : 72 697 euros

La répartition par thématiques :

	Renforcement proximité, médiation, formation, tranquillité	Vivre ensemble, soutien aux structures d'animation, accompagnement des habitants	Renforcement entretien, petits travaux, remise en état des logements, sécurisation
Istres QPV Prépaou	17,20%	30,10%	52,70%
Miramas QPV La Maille	36,50%	30,70%	32,80%

Miramas QPV La Carraire	17,70%	50,50%	31,80%
-------------------------	--------	--------	--------

Un Comité de pilotage a également eu lieu le 22 juin 2017 en Sous-Préfecture au cours duquel a été présenté le rapport annuel d'ensemble de la démarche relative à l'année 2016.

## Les Plans de la lutte contre les discriminations

### Miramas :

La ville est engagée depuis 2009 dans la lutte contre les discriminations sur l'ensemble du territoire de la commune et plus spécifiquement dans les QPV.

Un diagnostic financé par le CGET a permis d'en déterminer les axes de travail et la nomination en 2015 d'une référente d'en assurer la mise en œuvre.

Le portage politique a impulsé une dynamique qui a permis la formation de 5 élus avec la participation financière du CGET, et l'appui juridique de la Défenseur Des Droits, ainsi que la constitution d'un réseau de différents acteurs composé de professionnels mais également d'habitants qui sont des référents dans cette thématique.

Le CGET a également participé au financement de la formation des animateurs et animatrices, et la DDRJSCS pilote ce réseau à l'occasion de rencontres d'échange sur les expériences territoriales.

Des permanences sont mises en place sur la commune et tenues par la Défenseur Des Droits, et au regard du nombre important de rendez-vous, une deuxième personne est venue étoffer l'équipe.

De nombreuses actions sont également menées sur la ville et investissent les champs de l'emploi, l'accès au droit, l'éducation/culture/mémoire.

Il a aussi été réalisé un travail avec le service ressources humaines de la ville dans l'objectif d'agir contre les discriminations et le harcèlement dans la fonction publique territoriale.

En 2017, dans une dynamique de poursuite des actions déjà engagées, le CGET a financé un cycle de formation de sensibilisation de 3 jours en direction des acteurs associatifs et municipaux portant sur le critère de l'origine.

La Défenseur Des Droits a continué ses actions d'information et de présentation du cadre juridique aux différents acteurs.

L'association Nuits Métais est intervenue dans les classes de CM1 et CM2 de l'école Jean Moulin pour travailler avec les enfants sur la déconstruction des préjugés et des stéréotypes.

D'autre part, il a également été organisé avec les élu.e.s et la Défenseur Des Droits deux ateliers : présentation du Défenseur Des Droits auprès des services sociaux de la ville et des intervenants de la maison du droit, et un atelier « Agir contre les discriminations et le harcèlement dans la fonction publique territoriale ».

Enfin il y a eu 3 ateliers :

- Recensement des situations de discrimination en lien avec la Défenseur Des Droits
- Modalité de fonctionnement du réseau et développement
- Travail autour des perspectives du réseau

#### **Port Saint Louis du Rhône :**

La ville de Port-Saint Louis du-Rhône ne dispose pas d'un PLCD car elle n'est pas dotée de QPV.

#### **Istres :**

La ville d'Istres s'est dotée d'un Plan de Lutte Contre les Discriminations en 2008 avec pour cadre de référence celui du CGET, en partenariat avec la DRDJSCS.

Il y a un véritable portage politique puisque l'élue référente est la première adjointe déléguée à la politique de la ville et à la citoyenneté.

A la suite du diagnostic réalisé en 2016, le Comité de Pilotage a décidé d'investir principalement les champs de :

- De la culture
- Du Sport
- De l'emploi.

Avec la mise en place en 2015 des permanences du Défenseur Des Droits, il y a également eu des rencontres organisées avec le personnel de la ville, le CHSCT, le RIPED, le conseil des sages, le conseil municipal des jeunes, les jeunes du service civique,...

En 2015, au sein des quartiers QPV, la ville a organisé une manifestation « Balade Patrimoniale » et deux expositions de photos : « racines et mémoires » et « mur d'images ».

De 2015 à 2016 des formations de sensibilisation, et de communication ont été organisées en direction des acteurs économiques, sociaux et politiques avec la participation financière du CGET.

Depuis 2015, la ville organise chaque année des manifestations en lien avec la lutte contre les discriminations telles que :

- La visite du Camp des Milles à Aix en Provence
- Manifestation qui dure 10 jours pour sensibiliser les publics au handicap organisée par le groupe « Plateforme Handicap Istres » impulsé par Madame la première adjointe et portée par la maison du citoyen.
- « La fête de l'autre » est également une action qui s'inscrit dans la lutte contre les discriminations à travers le vivre ensemble.
- Ensemble vers la culture : programmation dans les lieux culturels

En 2016, la ville a continué ses manifestations annuelles et dans le cadre des crédits spécifiques de la politique de la ville, une action a été menée par le centre social des

quartiers sud « un temps pour les filles » et par l'association MUSIKOVENT qui intervient dans les collèges.

Au regard de la demande, les permanences de la Défenseur Des Droits ont augmenté de 2 jours par mois afin de pouvoir répondre aux sollicitations.

En 2017, toutes les actions portées par la ville ont été reconduites et dans le cadre de la programmation du contrat de ville, seule l'action de l'association MUSIKOVENT a été retenue.

### ***Dynamique Intercommunale :***

Une réflexion a été initiée en 2017 sur l'élaboration en 2018 d'un plan de lutte contre les discriminations, à l'échelle du Conseil de Territoire qui serait complémentaire aux plans développés par les communes.

Au niveau métropolitain, une réflexion va également être conduite sur l'élaboration d'un cadre commun à tous les plans de lutte présents sur les conseils de Territoire.

Dans la thématique de la lutte contre les discriminations, et conformément à ce qui est défini dans le Contrat de ville, l'expérimentation du défenseur des droits a été mise en place par le Défenseur des droits, l'intercommunalité et les communes d'Istres, de Miramas et de Port Saint Louis du Rhône. Au-delà des permanences dites classiques sur les différents champs de compétence, l'action a pour vocation de s'articuler avec le contrat de ville intercommunal dans sa dimension de stratégie territoriale d'accès au droit et d'effectivité du droit pour être au plus près des publics prioritaires.

■ En 2017, l'activité du défenseur des droits a pris plusieurs formes :

- Poursuite de la mise en œuvre des préconisations du diagnostic sur la création d'une culture commune (organisation de 2 cycles de formation de sensibilisation de 3 jours)
- Présentation du cadre juridique de la non-discrimination et du plan de lutte dans le cadre de différentes instances partenariales du territoire
- Poursuite des ateliers de travail thématiques
- Recensement de situations de discrimination rencontrées sur le terrain et proposition de pistes de travail
- Poursuite des permanences du représentant du Défenseur des Droits sur les communes d'Istres, de Miramas et de Port Saint Louis du Rhône :
- Un bilan partiel a été réalisé ; il y a une augmentation de 54% des rendez-vous de janvier à mai 2017. 75 % des demandes relèvent de problématiques rencontrées avec les partenaires sociaux. La part de situations de discrimination dans les permanences est de 7%. Le public présent dans ces permanences est en grande partie issu des quartiers prioritaires.
- Etant donné l'augmentation du nombre de personnes fréquentant les permanences, un renfort a été apporté en 2017 avec l'arrivée d'un deuxième représentant du

défenseur des droits intervenant à raison de 2 permanences supplémentaires sur la commune de Miramas et d'Istres.

### Le dispositif adulte relais

Pour le Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence, seule la ville de Miramas a bénéficié des crédits CGET pour les financements 2 postes « adultes relais ».

Miramas	Adultes-Relais
2017	<b>37 872 € = 2 AR</b> -1 AR pour le centre social Giono - 1 AR pour le centre social Carraire

### B) Le projet de Rénovation Urbaine

Le projet de renouvellement urbain s'inscrit dans le pilier cadre de vie et renouvellement urbain et également dans le cadre du PLH.

Ce projet concerne deux quartiers de la ville de Miramas, Maille I et Mercure, construits entre 1975 et 1980. Marqué par une surreprésentation du logement social (821 sur 957 soit 86%) aux formes diversifiées (individuel et collectif), le périmètre du projet est composé de ménages aux situations socio-économiques hétérogènes mais majoritairement précaires. En effet, le chômage atteint 20%, 61% des ménages fiscaux sont non imposés et le revenu médian 816€ est en dessous du seuil de pauvreté (968€ en 2009). La population est caractérisée par une grande part des moins de 20 ans (30%) ainsi que d'étrangers (24%, notamment en raison de la présence d'un foyer Adoma). 2762 personnes habitent dans le périmètre (soit 11% de la population communale).

Contrairement à d'autres quartiers, Maille I Mercure bénéficie d'une offre de commerces, services et équipements développée (2 écoles, 1 collège, 1 crèche, 1 centre social, Maison du Droit, etc.), ce qui lui confère un certain rayonnement au sein du QPV Nord.

L'amélioration du cadre de vie, le confortement des équipements, services et commerces et le renforcement des liaisons vers le centre-ville, les quartiers adjacents et les zones d'emploi représentent les orientations essentielles du projet de renouvellement urbain.

Pour ce PRU, la participation des habitants et des acteurs locaux est pleinement intégrée lors des différentes phases de programmation, conception et réalisation. Le protocole de préfiguration s'inscrit dans une démarche de construction collective pour l'élaboration d'un projet adapté au contexte social, urbain et économique du quartier.

Le projet se base sur plusieurs objectifs structurants :

- Maintenir et développer les dynamiques économiques
- Rendre le quartier efficient sur le plan environnemental
- Favoriser la mixité sociale
- Désenclaver le quartier et favoriser la mobilité des personnes.

Pour ce PRU, la participation des habitants et des acteurs locaux est la base de tout le processus de programmation, conception et réalisation confié à une équipe pluridisciplinaire d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont le mandataire est une agence de sociologues (l'Adéus). Le protocole de préfiguration s'inscrit dans une démarche de construction collective pour l'élaboration d'un projet adapté au contexte social, urbain et économique du quartier. Par ailleurs, l'élaboration du projet est alimentée par d'autres démarches et études telles que la démarche expérimentale d'Urbanisme Favorable à la Santé avec le CRES, l'ARS, l'EHESP et l'Adéus.

### **Quelques dates**

17 décembre 2014 – retenu par l'ANRU comme l'un des 200 quartiers prioritaires d'intérêt national

15 décembre 2015 – passage en Réunion Technique Partenariale, présentation du protocole de préfiguration

31 mars 2016 – passage en Comité d'Engagement, avis très favorable sous réserve d'approfondir la question de la reconstitution de l'offre de logements sociaux démolis sur Miramas A (dérogation à obtenir auprès du ministère du logement) et agrandissement du porche du bâtiment F de Logirem

Avril 2016 démarrage de l'assistance à maîtrise d'ouvrage

22 septembre 2016 - signature partenariale du protocole de préfiguration à Marseille

#### **■ En 2017 :**

Poursuite de la conception et construction d'un projet de rénovation urbaine sur les quartiers de la maille I et du Mercure de la commune de Miramas.

Le planning initialement indiqué dans le protocole est tenu. Différentes instances partenariales ont été mises en place :

-1 comité de pilotage le 4 octobre 2017

-1 comité technique le 20 décembre 2017

Pour l'année 2018, l'équipe relative à la rénovation urbaine jusqu'alors portée par la commune est intégrée à la Métropole et notamment rattachée au Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence.

Il est prévu que le projet finalisé soit présenté, en 2018, dans un prochain comité d'engagement.

C) Les chantiers prioritairement développés en 2017 au regard des enjeux validés en 2016

#### ■ Pilier Cohésion Sociale

Conformément aux objectifs du Contrat de Ville Istres-Ouest Provence, différents chantiers ont été déclinés en 2017.

Concernant la réussite éducative, les chantiers suivants ont été développés :

- la prévention des exclusions avec le soutien de l'ADDAP 13, notamment les actions de remobilisation scolaire via la programmation 2017.
- le renforcement de l'offre linguistique pour faire converger l'apprentissage de la langue française avec l'insertion socio-professionnelle.
- le développement de l'accès à la culture comme levier de citoyenneté avec des rencontres partenariales entre structures intercommunales culturelles et associations de proximité du Conseil de Territoire. Ces rencontres ont eu lieu les 29 mars et 5 avril 2017 ainsi que le soutien à des actions financées dans le cadre de la programmation annuelle.

Concernant le volet sécurité et prévention de la délinquance, des financements TFPB ont été alloués à l'action portée par l'ADDAP 13 à Miramas. Ces financements s'élèvent à 99 117 euros sur un coût total de 223 000 euros. Les crédits politique de la ville représentent 46 000 euros.

Concernant le volet citoyenneté et accès aux droits, l'expérimentation relative au défenseur des droits a vu des effectifs renforcés et ses actions développées.

D'autre part la réduction de la fracture numérique a constitué un engagement prioritaire, avec le renforcement de l'offre de service proposée par le service développement social, en matière de dispositif numérique dans les quartiers.

#### ■ Pilier Développement économique et emploi

-Conformément aux objectifs du Contrat de Ville, le service politique de la ville a veillé à ce que les chantiers relevant de la responsabilité de différents opérateurs soient effectivement mis en œuvre.

-Ainsi, des chantiers ont été initiés en 2017 en matière de développement économique et d'emploi et de formation:

### Volet Développement économique

Dans le cadre de l'objectif opérationnel, établir un repérage et organiser le suivi des locaux commerciaux dans les quartiers en collaboration avec les bailleurs :

La ville de Port Saint Louis du Rhône a effectué un diagnostic exhaustif auprès des bailleurs sur l'ensemble des locaux disponibles.

Ce diagnostic est en cours de réalisation sur les villes de Miramas et d'Istres.

- Dans le cadre de l'objectif visant à développer l'offre en matière de soutien à l'activité des entreprises : pépinières, couveuse,...sur les territoires politique de la ville et développer des centres d'affaires de quartier de façon à favoriser le coaching des entreprises et à optimiser leur capacité de prospection et de gestion financière :

Mise en œuvre d'un travail de réflexion, de recherches et d'analyse empiriques, en 2017, en partenariat avec la Direction du Développement économique et le Service Politique de la ville du Conseil de Territoire. Deux visites du Carburateur, un incubateur situé à Marseille, ont été organisées.

-Dans le cadre de l'objectif visant à organiser une communication à l'échelle des villes d'Istres-Ouest Provence, et des territoires voisins, pour la promotion des commerces et activités économiques présents sur les territoires politiques de la ville et organiser une politique événementielle à même de favoriser le développement de la clientèle des acteurs économiques locaux :

La commune de Port Saint Louis du Rhône, lors des manifestations le permettant, a valorisé la participation des entreprises issues des QPV.

Ce type d'initiative est en cours de réalisation sur les villes de Miramas et d'Istres.

-Structurer avec les grandes entreprises du territoire une démarche de type « Charte entreprise et quartiers » de façon à favoriser la RSE et permettre aux acteurs implantés sur les territoires politiques de la ville de bénéficier des dynamiques économiques locales :

Une réflexion est mise en œuvre sur la création d'une Charte locale Entreprises et quartiers.

### Volet Emploi Formation

Dans le cadre de l'objectif consistant à assurer la présence de proximité des services de l'emploi et de l'insertion professionnelle sur les territoires politique de la ville et viabiliser un lieu d'accueil commun au cœur de chaque territoire politique de la ville, obtenu en conventionnement avec les bailleurs :

La Maison du Projet a été mise en place en 2017 avec l'organisation de permanences et ateliers animés par la Mission Locale et le PLIE et par les animatrices des clauses sociales de la Maison de l'Emploi Ouest Provence.

#### ■ Pilier Renouvellement urbain et cadre de vie

Conformément aux objectifs du Contrat de Ville, des chantiers ont été menés en 2017 dans différents volets.

##### Volet cadre de vie

- Garantir l'utilisation et le suivi des exonérations fiscales obtenues par les personnes privées et leur déploiement sur les quartiers concernés. (cf fiche TFPB)  
Les groupes de suivi relatifs à l'abattement TFPB fonctionnent par commune. Ils ont eu lieu les 17 et 18 mai 2017 pour validation des premières propositions, des reports et/ou péréquations. Ceux du 17 novembre ont permis la finalisation des programmes 2017.  
Un Comité de pilotage a également eu lieu le 22 juin 2017 en Sous-Préfecture lors duquel a été présenté le rapport annuel d'ensemble de la démarche.
- Garantir la prise en compte de l'expertise d'usage des habitants dans les phases de conception des aménagements urbains :  
Sur la commune de Miramas, deux projets sont menés en démarche de co-construction avec les habitants et acteurs des quartiers, centres sociaux et professionnels. Il s'agit du NPNRU La Maille I, Mercure sur Miramas et le Parc Carraire à Miramas.
- Susciter la mobilisation des habitants dans la régulation de leur cadre de vie et valoriser leur expertise d'usage - Soutenir les actions de réappropriation des espaces délaissés ou mal entretenus - Favoriser une appropriation citoyenne et durable du cadre de vie.  
Actions de la programmation : jardin aux Echoppes à Istres, jardin sur Adoma et projet de jardins Centre Social Giono à Miramas, projet couleurs de quartier sur Miramas

##### Volet habitat attractif et de qualité

- Lutter contre la précarité énergétique.  
Action dans le cadre de l'utilisation de la TFPB « container pédagogique Hapi » sur le quartier du Prépaou à Istres.

Actions développées par le service pédagogie à l'environnement et les ambassadeurs du tri du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence dans les écoles et lors des événements.

- Pérenniser et amplifier les interventions d'amélioration de l'habitat en mettant l'accent sur les territoires en politique de la ville.  
Participation financière du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence aux bailleurs dans le cadre des travaux de rénovation thermique de leur patrimoine : Logirem La Maille à Miramas, Erilia Allende à Port Saint Louis du Rhône, 13 Habitat Prépaou à Istres.  
Mise en place d'une VOC métropolitaine, hors Marseille  
Diagnostic des copropriétés Maille I à Miramas  
Etude du marché immobilier dans le cadre du NPNRU de Miramas
- Rééquilibrer le taux de logements sociaux entre les communes de l'intercommunalité et rendre plus transparente la politique d'attribution.  
1ère réunion de la Conférence Intercommunale du Logement le 3 juin 2017  
Mise en place des Ateliers dans le cadre du Plan Partenarial de la Gestion de la Demande de Logement Social
- Développer l'offre en accession sociale à la propriété  
Aide à l'accession avec bonification des subventions pour les primo-accédant issus des QPV, dispositif Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence
- Produire et mettre à disposition des logements répondant aux situations d'urgence dans les parcs existants. (Actions de la programmation : Addap13, CLLAJ, et Adamal).
- Accompagner l'auto-réhabilitation et l'entretien du logement.  
Actions de la programmation : Soliha à Port St Louis du Rhône. Ateliers bricolage MJC/MPT à Miramas, Atelier de réemploi à Miramas.  
Action du bailleur Erilia dans le cadre de l'utilisation de la TFPB sur le quartier du Prépaou à Istres.

■ Evaluation à mi-parcours du Contrat de ville, un travail transversal à l'ensemble des piliers du Contrat de ville

-Conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, différentes démarches d'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville, ont été initiées :

-A l'échelle métropolitaine, un groupe de travail spécifique s'est réuni régulièrement, qui a permis de définir un cadre commun à tous les conseils de territoire visant à

évaluer l'ensemble des contrats de ville de la Métropole. L'animation globale en a été confiée au Centre de Ressources de la Politique de la ville.

-En 2017, à l'échelle du Conseil de Territoire, 2 démarches complémentaires :

-Transmission d'une note à l'ensemble des services du Conseil de Territoire visant à identifier les moyens de droit commun mobilisés, en 2016, dans la réalisation des objectifs du Contrat de ville. Ce travail est réalisé par le service politique de la ville, en collaboration avec le Conseil de Gestion et l'ensemble des services du Conseil de Territoire engagés dans le Contrat de Ville.

-Transmission à chaque pilote du contrat de ville d'une fiche d'évaluation spécifique à renseigner afin de recueillir les informations nécessaires sur l'état d'avancement des actions qu'il s'étaient engagés à mettre en œuvre. Il est à noter que pour de nombreux pilotes, il a été difficile pour eux de se plier à cet exercice, ne disposant pas pour la plupart des indicateurs prévus lors de la signature du Contrat de ville.

### **III) L'ingénierie à l'échelle du Conseil de Territoire**

Les effectifs du service politique de la ville sont restés les mêmes qu'en 2016 (à noter le retour de la Chef de service en avril 2017, après 1 an de longue maladie). Toutefois, le service a eu à cœur de développer l'évaluation que ce soit de la programmation mais également des moyens de droit commun. Ainsi des outils ont été élaborés pour formaliser un processus d'évaluation. Ces derniers sont régulièrement revisités afin de les adapter au regard des objectifs fixés et des actions menées.

Rappel des effectifs :

- Chef de service à mi-temps thérapeutique pendant 3 mois puis à temps plein
- 1 Chef de projet Cohésion Sociale à temps plein
- 1 Chef de projet Habitat et cadre de vie à temps plein
- 1 Chef de projet Emploi et développement de l'activité économique à temps plein
- 1 Chargée d'étude à temps plein
- 1 assistante administrative à temps plein

## **IV L'accompagnement des Conseils Citoyens**

### **Conseils Citoyens de Miramas**

La ville compte sur son territoire deux conseils de citoyens (Nord et Sud) pour favoriser l'expression des habitants.

4 rencontres ont marqué l'année 2017 :

- 23 janvier ; réunion des 2 conseils pour présentation et discussion des projets 2017 déposés dans le cadre du contrat de ville
- 17 mai : rencontre avec les membres du conseil citoyen Nord. Formation proposée à l'école de rénovation urbaine, formation sur la thématique « santé » et bilan de la première année de fonctionnement
- 23 novembre : conseil de citoyens Nord. Démission du Président et prise de la présidence par la vice-présidente. Présentation du Fonds de participation des habitants et piste de travail sur la mobilisation des nouveaux membres ?
- 15 décembre : Conseil citoyen Sud en présence de l'association Anonymal. Mobiliser les habitants du Monteau, faire émerger via les films les thématiques dont peuvent s'emparer le conseil citoyen.

Le Conseil Citoyen Nord a été notamment actif sur la co-construction du NPRU Maille 1, Mercure et le Conseil Citoyen Nord sur le projet de parc urbain de la Carraire.-

En outre, pour l'année 2017, Les Conseils de Citoyen d'Istres et de Miramas ont participé à 2 comités techniques relatifs à la programmation annuelle de l'appel à projet 2017: le 14 février pour l'instruction des dossiers du pilier cohésion sociale et le 15 février pour ceux des piliers développement économique emploi et cadre de vie renouvellement urbain.

### **Conseil Citoyens d'Istres**

Afin de mener leurs travaux, le Conseil Citoyen s'est réuni aux dates suivantes :

- le 16 et le 30 janvier
- Le 27 février
- Le 13 et 27 mars
- Le 24 avril
- Le 6 juin
- le 12 septembre

## **V) Les perspectives en 2018**

### **■ La Programmation annuelle**

-Création d'un poste de chargée de programmation permettant de répondre aux besoins grandissants du service en matière d'évaluation des actions, d'assistance à l'ingénierie et de suivi administratif et financier des projets ainsi qu'en matière d'harmonisation des procédures proposées par le service cohésion sociale de la Métropole.

-Création d'une base de données spécifique aux programmations annuelles intégrant les indicateurs proposés par le CRPV dans le cadre de l'évaluation métropolitaine des contrats de ville.

-Propositions de pistes de travail permettant d'améliorer, de fluidifier et d'harmoniser (au niveau de la Métropole) les modalités de mise en œuvre de l'appel à projet.

-Optimisation de la mobilisation des crédits de droit commun dans la mise en œuvre de certaines actions structurantes, présentes dans les programmations, depuis quelques années.

### **■ Pilier cohésion sociale**

Certains volets du pilier cohésion sociale vont être particulièrement investis :

-En matière de lien social et de citoyenneté :

-La réduction de la fracture numérique par la réalisation d'un diagnostic visant à identifier les besoins non couverts dans les quartiers prioritaires et à proposer des pistes de travail adaptées.

-Concernant la lutte contre les discriminations, il est prévu de définir une feuille de route spécifique permettant de mettre en œuvre un plan de lutte intercommunal de prévention des discriminations

-En matière de santé :

-Dans le cadre de la mise en œuvre intercommunale des ASV voulue par l'Etat, le volet santé du contrat de ville sera davantage investi par le service politique de la ville du Conseil de Territoire, par une mise en œuvre du dispositif et une

concentration de l'action portée par les coordonnateurs sur le public des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en lien avec les villes concernées.

#### ■ Pilier Emploi et développement de l'activité économique

-Une réflexion collégiale avec les partenaires institutionnels permettra de définir de nouvelles actions et/ou dispositifs permettant de répondre aux besoins des habitants des quartiers.

-Un diagnostic des aides susceptibles d'être mobilisés par les entreprises et /ou les commerces pour bénéficier de certains avantages fiscaux va être réalisé. Des pistes de travail seront formalisées pour en faciliter l'accès par une communication adaptée.

-Afin d'avoir une lisibilité précise de ce qui est mis en œuvre dans le cadre des politiques publiques de droit commun, un tableau de bord actualisé sera réalisé.

La collaboration avec la Direction du Développement économique sera renforcée.

#### ■ Pilier Cadre de vie

-Une réflexion collégiale va être menée visant à mettre en place un mode d'évaluation partagée des actions financées dans le cadre de la TFPB

-Un travail renforcé avec les services de de droit commun

#### ■ Animation globale du Contrat de ville.

-Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours, du Contrat de Ville Istres-Ouest Provence, différents temps de travail vont être organisés par le service politique de la ville, en collaboration avec le CRPV.

-La dynamique partenariale avec l'ensemble des pilotes en charge des chantiers pour lesquels ils se sont engagés va être renforcée et développée.

#### ■ Evaluation du Contrat de ville :

-Finalisation de l'ensemble de ces démarches d'évaluation qui sera concrétisée par la présentation d'une note de synthèse relative à l'ensemble de ces démarches d'évaluation.

-Organisation de temps de travail avec les pilotes visant à réajuster, si nécessaires les chantiers à mettre en œuvre dans le contrat de ville ainsi que les indicateurs de suivi.

## ■Ingénierie

Du fait du rôle grandissant du pilotage de l'EPCI relatif à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat de ville, il est nécessaire que les moyens humains en termes d'ingénierie soient adaptés. Le pilier cohésion sociale regroupe de nombreux volets et poursuit pas moins de 54 objectifs dont 29 relevant du conseil de territoire et 153 chantiers dont 99 pilotés par l'intercommunalité. Il sera nécessaire de porter une réflexion sur un renforcement de ce pilier afin de pouvoir se doter des moyens adaptés aux ambitions du contrat de ville. Cela se traduirait par le renfort des postes suivants :

- 1 chargé de mission programmation
- 1 Chargé de mission Prévention



Métropole Aix- Marseille- Provence  
Le Rapport Politique de la Ville  
2017

Conseil de Territoire  
Du Pays de Martigues





**I/ LA PHOTOGRAPHIE DES QUARTIERS PRIORITAIRES ET QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE**

**II/ LA MISE EN ŒUVRE EN 2017 DU CONTRAT DE VILLE DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES .....**

**A) La programmation 2017.....**

**B) Dispositifs connexes .....**

1) Atelier Santé Ville.....

2) Programme de Réussite Éducative .....

3) Gestion Urbaine et Sociale de Proximité .....

4) Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties .....

5) Plan de Lutte contre les Discriminations et l'Égalité femmes-hommes .....

6) Dispositif de Prévention de la radicalisation.....

**C) Autres dispositifs .....**

**D) Inscription de la Politique de la Ville dans les schémas de prospective .....**

**E) Le projet de renouvellement urbain .....**

**F) Les chantiers prioritairement développés en 2017 au regard des priorités 2016.....**

**G) Le pacte financier et fiscal de solidarité.....**

**III/ L'INGÉNIERIE.....**

1) Le comité de pilotage.....

2) Le comité technique.....

3) Le comité d'évaluation.....

4) Équipe opérationnelle.....

**IV/ L'ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILS CITOYENS .....**

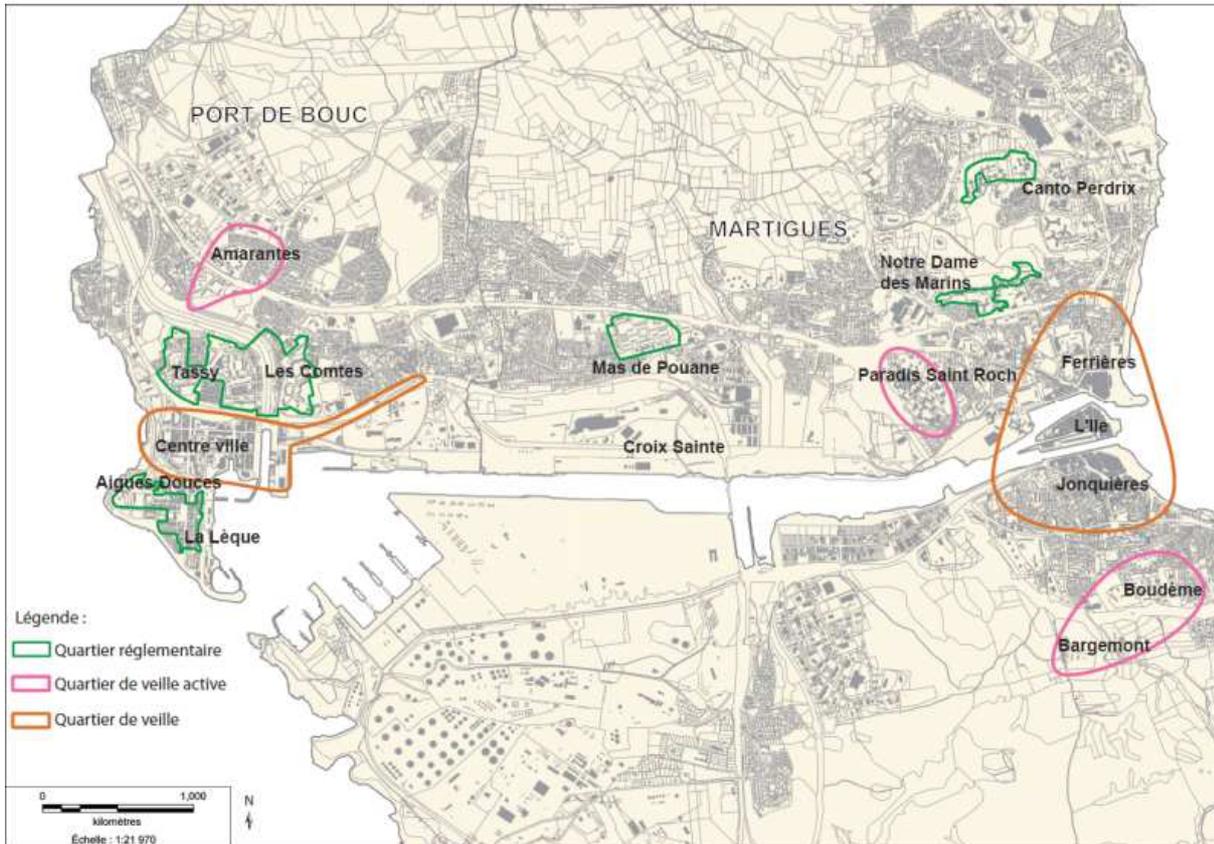
**V/ LES PERSPECTIVES 2018 .....**

**A) Méthodologie .....**

**B) Contenu .....**

## I/ LA PHOTOGRAPHIE DES QUARTIERS PRIORITAIRES ET QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE

Nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville



Avec un peu plus de 70 000 habitants, le territoire du Pays de Martigues connaît, après une décennie de recul démographique, un renouveau démographique, dû principalement à une forte natalité.

La géographie prioritaire concerne cinq quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV) regroupant 12 022 habitants (17 % du territoire du Pays de Martigues), à savoir :

- trois sur Martigues :

- Mas de Pouane – 1 593 habitants. Près de la moitié de la population du quartier a moins de 25 ans. 49 % des 15-54 ans sont sans emploi (*source Compas*) ;
- Canto-Perdrix – 1 860 habitants. Des ménages plus grands que sur le reste de la commune et 50 % des 15-64 ans qui sont en emploi (*source Compas*) ;
- Notre Dame des Marins – 1 779 habitants. Deux habitants du quartier sur cinq ont moins de 25 ans. 69 % des demandeurs d'emploi ont entre 26 et 49 ans. (*source Compas*) ;

Soit un total de 5232 habitants en QPV sur Martigues.

- deux sur Port-de-Bouc :

- Les Aigues Douces – 2 640 habitants. 40 % de la population du quartier a moins de 25 ans. Plus d'un tiers des jeunes de 16-24 ans sont scolarisés (*source Compas*) ;
- Les Comtes - Tassy – 4 150 habitants. 35 % de la population des quartiers prioritaires du Pays de Martigues réside sur les Comtes-Tassy. Plus d'un tiers de la population vit sous le seuil de pauvreté (*source Compas*).

Soit un total de 6790 habitants en QPV sur Port-de-Bouc.

Une partie des quartiers sortants, non retenus par la géographie prioritaire définie par voie réglementaire, ont été classés en quartiers de veille active, en raison de la situation socio-économique encore fragile des habitants.

Ces trois quartiers de veille active concernent des quartiers anciennement CUCS et/ou ZUS :

- Amarantes – Milan Sud pour Port-de-Bouc – 1532 habitants ;
- Boudème – Bargemont pour Martigues – 1400 habitants ;
- Paradis Saint-Roch pour Martigues – 1903 habitants.

Des quartiers de veille ont été également identifiés qui correspondent au centre-ville de Martigues, qui faisait l'objet d'une vigilance particulière depuis le premier contrat de ville 2000-2006, et au centre-ville de Port-de-Bouc. Ces deux quartiers de veille nécessitent de maintenir une attention particulière compte-tenu notamment du contexte social et économique des habitants, afin de prévenir tout basculement.

Les quartiers suivants font l'objet d'un projet de renouvellement urbain et ont vocation à bénéficier d'une convention pluriannuelle avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) . Il s'agit des quartiers :

- le quartier d'intérêt national (quartier inscrit dans l'arrêté visé au II de l'article 9-1 de la loi n°2003-710 du 1er août 2003) : Aigues-Douces-La Lèque ;
- les quartiers d'intérêt régional (quartiers prioritaires de la politique de ville non-inscrits dans l'arrêté visé au II de l'article 9-1 de la loi n°2003-710 du 1er août 2003) : les Comtes-Tassy à Port-de-Bouc et Mas de Pouane à Martigues.

## **II/ LA MISE EN ŒUVRE EN 2017 DU CONTRAT DE VILLE DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES**

### **A) La programmation 2017**

Le tableau des programmations 2017 proposé en lecture permet de mesurer le poids des crédits de droit commun mobilisés ainsi que celui des crédits contractualisés.

Deux avertissements sont nécessaires avant sa lecture :

- pour ce qui concerne la partie de gauche dite « Crédits hors politique de la ville », il s'agit de prévisionnel tel qu'inscrit par les porteurs lors de leur dépôt de dossier.

La partie de droite dite « Montant Politique de la Ville » retrace la ventilation réelle telle qu'opérée par le comité technique financier et validée par le Comité de pilotage.

En attente des bilans définitifs 2017 des porteurs qui ne transmettent ces documents définitifs qu'à l'échéance prévue par l'État, à savoir le 30 juin 2018, nous ne pouvons connaître précisément les crédits de droit commun obtenus par ailleurs.

Une vision plus réaliste sera proposée en 2018.

- pour ce qui concerne l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), par lequel les bailleurs et les conseils citoyens se sont largement associés à la mise en œuvre de la programmation, il apparaît pour certains dossiers dans la partie droit commun du tableau, et pour d'autres dans la partie politique de la ville avec parfois des redondances. Cet écueil devra être rectifié pour 2018.

Ce tableau permet, par pilier, par thématique, d'avoir la lecture de la mise en œuvre de la politique de Cohésion Sociale du territoire.

L'intervention spécifique du contrat de ville a permis de financer 23 % du montant total des actions.

134 actions réparties en 37 actions sur Martigues, 62 sur Port-de-Bouc, 35 pour le territoire du Pays de Martigues, dont 122 retenues ont constitué les programmations du contrat de ville 2017.

### **Répartition des 122 actions retenues**

#### **1/ PILIER COHÉSION SOCIALE**

- Éducation : 10 actions
- Santé : 13 actions
- Parentalité et droits sociaux : 2 actions
- Culture et expression artistique : 19 actions

- Lien social, citoyenneté et participation des habitants : 40 actions
- Prévention et lutte contre les discriminations : 2 actions

## 2/ PILIER EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Emploi : 12 actions
- Développement économique : 2 actions

## 3/ PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

- 15 actions

## 4/ PILIER PILOTAGE-RESSOURCES-EVALUATION (0 action)

## 5/ PILIER PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

- 7 actions

TABLEAU DE PROGRAMMATION 2017 (page suivante)

Intitulé de l'action	2017																
	Coût du projet	TOTAL Hors Po de la ville	Ville	Etat	Région	Département	Autre financement	Usagers	Autres dont CT6	Charges supplémentaires	Montant PoVille demandé	Montant Politique de la Ville proposé			+ TFPB		
												Total	Etat	CR		CG	CT-MAMP
<b>1- PILIER COHESION SOCIALE</b>																	
Sous-total Education	351 184 €	201 384 €	74 727 €	3 000 €	500 €	16 094 €	41 170 €	4 090 €	59 303 €	2 500 €	149 800 €	126 900 €	37 700 €	5 000 €	17 000 €	67 200 €	10 500 €
Sous-total Santé	147 252 €	46 781 €	3 729 €	23 465 €	6 072 €	1 500 €	3 850 €	0 €	6 275 €	1 890 €	100 471 €	67 000 €	23 700 €	8 200 €	0 €	35 100 €	0 €
Sous-total Parentalité et droit sociaux	23 950 €	9 950 €	9 950 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	14 000 €	14 000 €	3 000 €	0 €	5 500 €	5 500 €	0 €
Sous-total Culture	478 974 €	297 724 €	38 328 €	17 000 €	16 000 €	33 466 €	63 318 €	9 690 €	52 622 €	67 300 €	177 700 €	115 200 €	29 000 €	15 000 €	9 000 €	62 200 €	6 876 €
Sous-total Lien social	727 498 €	349 011 €	70 666 €	19 558 €	10 725 €	27 415 €	74 505 €	10 850 €	100 392 €	34 900 €	372 802 €	260 100 €	74 800 €	55 500 €	39 000 €	90 800 €	70 426 €
Sous-total – Prévention et lutte contre les discriminations	98 673 €	89 273 €	17 000 €	0 €	2 000 €	4 000 €	14 250 €	0 €	10 973 €	41 050 €	10 000 €	10 000 €	3 500 €	1 000 €	2 000 €	3 500 €	0 €
<b>TOTAL PILIER COHESION SOCIALE</b>	<b>1 827 531 €</b>	<b>994 123 €</b>	<b>214 400 €</b>	<b>63 023 €</b>	<b>35 297 €</b>	<b>82 475 €</b>	<b>197 093 €</b>	<b>24 630 €</b>	<b>229 565 €</b>	<b>147 640 €</b>	<b>824 773 €</b>	<b>593 200 €</b>	<b>171 700 €</b>	<b>84 700 €</b>	<b>72 500 €</b>	<b>264 300 €</b>	<b>87 802 €</b>
<b>PART PILIER</b>	<b>41 %</b>	<b>33 %</b>	<b>81 %</b>	<b>7 %</b>	<b>16 %</b>	<b>39 %</b>	<b>44 %</b>	<b>35 %</b>	<b>34 %</b>	<b>61 %</b>	<b>59 %</b>	<b>59 %</b>	<b>57 %</b>	<b>75 %</b>	<b>82 %</b>	<b>52 %</b>	<b>40 %</b>

<b>2 – PILIER EMPLOI DEVELOPEMENT ECONOMIQUE</b>																	
Sous-total Emploi	1 355 948 €	1 062 649 €	5 600 €	287 572 €	101 790 €	80 500 €	189 685 €	14 000 €	378 502 €	5 000 €	271 620 €	205 900 €	91 500 €	4 000 €	0 €	110 400 €	100 000 €
Sous-total Développement économique	59 787 €	28 892 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	14 392 €	14 500 €	30 895 €	10 000 €	2 000 €	0 €	0 €	8 000 €	0 €
<b>TOTAL DEVELOPEMENT ECO</b>	<b>1 415 735 €</b>	<b>1 091 541 €</b>	<b>5 600 €</b>	<b>287 572 €</b>	<b>101 790 €</b>	<b>80 500 €</b>	<b>189 685 €</b>	<b>14 000 €</b>	<b>392 894 €</b>	<b>19 500 €</b>	<b>302 515 €</b>	<b>215 900 €</b>	<b>93 500 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>118 400 €</b>	<b>100 000 €</b>
<b>PART PILIER</b>	<b>32 %</b>	<b>37 %</b>	<b>2 %</b>	<b>33 %</b>	<b>47 %</b>	<b>38 %</b>	<b>42 %</b>	<b>20 %</b>	<b>59 %</b>	<b>8 %</b>	<b>22 %</b>	<b>21 %</b>	<b>31 %</b>	<b>4 %</b>	<b>0 %</b>	<b>23 %</b>	<b>45 %</b>

<b>3- PILIER CADRE DE VIE RENOUELEMENT URBAIN</b>																	
<b>TOTAL CADRE DE VIE – R-U</b>	<b>260 090 €</b>	<b>121 496 €</b>	<b>25 304 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>2 667 €</b>	<b>39 961 €</b>	<b>3 710 €</b>	<b>22 619 €</b>	<b>26 235 €</b>	<b>138 594 €</b>	<b>107 953 €</b>	<b>35 300 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>48 653 €</b>	<b>24 696 €</b>
<b>PART PILIER</b>	<b>6 %</b>	<b>4 %</b>	<b>10 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>1 %</b>	<b>9 %</b>	<b>5 %</b>	<b>3 %</b>	<b>11 %</b>	<b>10 %</b>	<b>11 %</b>	<b>12 %</b>	<b>13 %</b>	<b>10 %</b>	<b>10 %</b>	<b>11 %</b>

<b>4- PILIER PREVENTION DE LA DELINQUANCE</b>																	
<b>TOTAL PREVENTION DE LA DELINQUANCE</b>	<b>911 630 €</b>	<b>781 993 €</b>	<b>17 858 €</b>	<b>517 877 €</b>	<b>78 750 €</b>	<b>44 879 €</b>	<b>24 535 €</b>	<b>27 238 €</b>	<b>23 856 €</b>	<b>47 000 €</b>	<b>129 637 €</b>	<b>90 647 €</b>	<b>0 €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>7 000 €</b>	<b>74 647 €</b>	<b>9 000 €</b>
<b>PART PILIER</b>	<b>21 %</b>	<b>26 %</b>	<b>7 %</b>	<b>60 %</b>	<b>36 %</b>	<b>21 %</b>	<b>5 %</b>	<b>39 %</b>	<b>4 %</b>	<b>20 %</b>	<b>9 %</b>	<b>9 %</b>	<b>0 %</b>	<b>8 %</b>	<b>8 %</b>	<b>15 %</b>	<b>4 %</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 414 986 €</b>	<b>2 989 153 €</b>	<b>263 162 €</b>	<b>868 472 €</b>	<b>216 837 €</b>	<b>210 521 €</b>	<b>451 274 €</b>	<b>69 578 €</b>	<b>668 934 €</b>	<b>240 375 €</b>	<b>1 395 519 €</b>	<b>1 007 700 €</b>	<b>300 500 €</b>	<b>112 700 €</b>	<b>88 500 €</b>	<b>506 000 €</b>	<b>221 498 €</b>

## **B) Dispositifs connexes**

### **1) Atelier Santé Ville**

Le territoire dispose d'un Atelier Santé Ville (**ASV**) rattaché au Service Observatoire et Promotion de la Santé du Pays de Martigues. Sous la responsabilité de la directrice, qui pilote également le Contrat Local de Santé du territoire, les trois agents composant l'ASV mettent en œuvre le Plan Local de Santé Publique (PLSP) en direction des publics des QPV.

Une aide du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) de 30 000 € soutient cette équipe. Elle permet de mobiliser les crédits de l'ARS sur les actions du volet Santé de la Politique de la Ville.

La mise en œuvre de ce dispositif sur le territoire a permis en 2017, outre les crédits Politique de la Ville, l'activation de crédits de droit commun de l'ARS à hauteur de 353 551 € sur des actions locales ou départementales déclinées sur le territoire.

De plus, l'équipe ASV, active sur les recherches de crédits de droit commun hors Politique de la Ville, a accompagné certains porteurs à solliciter d'autres financements. Pour 2017, les financements obtenus sont les suivants :

- la CAF : 20 000 € ;
- la Région PACA : 30 000 € ;
- le Conseil de Territoire du Pays de Martigues : 30 000 €.

Soit un total de 435 551 € de crédits de droit commun en complément des crédits mobilisés à la Politique de la Ville à hauteur de 114 747 €.

### **2) Programme de Réussite Éducative**

Deux Programmes de Réussite Educative (**PRE**) constituent le cœur du volet éducatif du contrat de ville. Ils sont portés respectivement sur Martigues par le CCAS et sur Port-de-Bouc par la Caisse des écoles. Les équipes dédiées sont composées sur Martigues d'une coordinatrice PRE et sur Port-de-Bouc d'un coordonnateur et d'une référente parcours. Ces équipes sont rattachées fonctionnellement à des services municipaux traitant des questions d'éducation et enfance.

Ces deux dispositifs font l'objet d'un financement par le CGET à hauteur de 190 000 € : 40 000 € pour Martigues et 150 000 € pour Port-de-Bouc. Une extension du PRE de Martigues est à prévoir sur les QPV de Notre Dame des Marins et Mas de Pouane.

### **3) Gestion Urbaine et Sociale de Proximité**

S'agissant de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (**GUSP**), sur Port-de-Bouc, une coordinatrice met en œuvre la convention territoriale délibérée par la ville en 2016 qui court jusqu'en 2019.

Elle assure, en concertation avec la chargée de mission Politique de la Ville, les diagnostics en marchant, les collectifs d'environnement sociaux, les rencontres inter-partenariales (bailleurs, ville, Métropole, associations de locataires, habitants,...) afin de résoudre au mieux les dysfonctionnements dans les quartiers et développer des projets d'accompagnement des habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Ce poste porté par la ville est financé dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité pour la partie renouvellement urbain dans le programme du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du Pays de Martigues.

Pour Martigues, c'est le service Développement des Quartiers qui prend en charge la mise en œuvre de la convention territoriale déclinée en protocole d'actions territorialisé sur les trois QPV et deux quartiers de veille active de Martigues.

Les agents qui mettent en œuvre ces conventions territoriales sous la responsabilité de directions de la ville participent au recueil des besoins des habitants afin de favoriser l'appropriation citoyenne de ces politiques.

#### **4) Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties**

L'affectation de cet abattement **TFPB** qui permet au bailleur de compenser les surcoûts de gestion liés aux besoins des QPV a fait l'objet de l'élaboration d'une note d'orientation sur les principes préférentiels d'utilisation de l'exonération TFPB en 2017 faisant suite à la délibération du territoire portant sur l'utilisation de l'abattement.

La programmation 2017 n'a pas pu intégrer, conformément à nos attentes, l'abattement de la TFPB comme une intervention publique concourant à la réduction des écarts des QPV.

Néanmoins, dès le troisième trimestre, trois rencontres de cadrage ont permis d'anticiper la programmation 2018 dans les formes attendues. Les bailleurs se sont largement associés à ce travail. Ils devront pour 2018 élaborer un référentiel d'intervention QPV et hors QPV afin de mesurer la plus-value générée par cette utilisation.

#### **5) Plan de Lutte contre les Discriminations et l'Égalité femmes-hommes**

Outre les actions inscrites au contrat de ville qui représentent 10 000 €, la lutte contre les discriminations dispose d'un budget dédié de 36 000 €, qui se décompose en 6 000 € de subventions au titre du soutien aux associations œuvrant sur le champ de la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes et 30 000 € pour soutenir l'ensemble des interventions du territoire sur ces thèmes, soit un budget total de 46 000 €.

- Lutte contre les discriminations :

Les actions s'organisent autour de 2 axes principaux : les discriminations liées à l'origine et l'égalité femmes-hommes. A ce titre, un diagnostic territorial portant sur ces questions est

engagé sur le territoire pour une durée de 18 mois : diagnostic croisant les critères de l'origine et du genre.

- Egalité femmes-hommes :

L'adoption de la Charte européenne sur l'Egalité femmes-hommes par le Conseil de Territoire, les Villes de Martigues et Port-de-Bouc a conduit au développement d'actions dans les secteurs jeunesse, éducation, direction générale des services, logement et à un programme d'actions autour du 8 mars, journée internationale des droits des femmes.

#### **6) Dispositif de Prévention de la radicalisation**

La Métropole Aix-Marseille-Provence, selon l'article L.5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, *«exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences en matière "d'élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville, programmes d'actions définis dans le contrat de ville, animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance»*. A ce titre, *il lui appartient d'élaborer, en partenariat avec l'Etat et les collectivités concernées, un Plan Métropolitain de Prévention de la Radicalisation qui sera annexé au Contrat de Ville Métropolitain»*.

Ce nouvel axe introduit par la circulaire du 2 décembre 2015 a été décliné sur notre territoire dès 2017. En 2017, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), intégrant ce nouvel axe dans la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, a défini avec ses partenaires un programme piloté par le Préfet et associant les collectivités et les associations. Il s'est décliné sur notre territoire sous la forme de :

- intégration de la question dans les cellules de veilles opérationnelles de la STSPD ;
- programmations de formations en direction du personnel d'accueil des collectivités ;
- préparation pour l'organisation d'un séminaire en direction des élus sur la compréhension du développement de ce phénomène (interventions sociologues, ...).

#### **C) Autres dispositifs**

Trois dispositifs majeurs s'exerçant essentiellement sur les QPV ou sur des thématiques abordées en contrat de ville s'articulent autour des objectifs définis :

- la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD)

- le Contrat Local de Santé publique (CLS) dont la partie intégrée « PLSP » conduite par l'atelier santé-ville ;

- les dispositifs des comités locaux d'accompagnement à la scolarité, le dispositif « Lire et Grandir », les REAAP (Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) et le dispositif « Ville Vie Vacances » (VVV). L'équipe apporte la cohérence nécessaire dans les demandes de financement des différents acteurs.

Les dispositifs CLAS/REAAP/Lire Écrire et Grandir de la CAF représentent un financement de 8000 € pour Martigues et 8500 € pour Port-de-Bouc pour 2017.

**Répartitions des dossiers CLAS/REAAP/Lire Écrire Grandir :**

5 REAAP pour Martigues ; 6 REAAP pour Port-de-Bouc.

Le dispositif VVV proposé par l'État a été financé à hauteur de 7800 € pour Martigues et 10 200 € pour Port-de-Bouc en 2017.

**Répartition des dossiers VVV :**

3 dossiers pour Martigues ; 8 dossiers pour Port-de-Bouc.

**D) Inscription de la Politique de la Ville dans les schémas de prospective**

Pour l'ensemble de ces quartiers et plus particulièrement les quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV), le Contrat de Ville est l'outil d'intervention partenarial qui vise la réduction des écarts observés dans des domaines divers. Les orientations et les objectifs tels que définis dans le Contrat de Ville 2015-2020 dans sa cinquième partie « Enjeux et orientations stratégiques » ont été intégrés dans les éléments de prospective issus du :

- Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) intercommunal qui vise la poursuite et la développement des actions nécessaires afin de :

- Améliorer durablement le cadre de vie et les conditions de vie des habitants ;
- Favoriser une meilleure intégration des quartiers dans le fonctionnement de la ville ;
- Permettre à ces quartiers de participer aux dynamiques de développement du territoire.

- Programme Local de l'Habitat (PLH) en cours de construction à l'échelle métropolitaine qui, dans son diagnostic préalable, définit les enjeux à prendre en compte pour le logement, à savoir :

- Réhabiliter l'offre locative sociale ;
- Poursuivre le développement en s'assurant de la mixité et de l'équilibre social des quartiers ;

- Maîtriser les attributions dans le parc social ;
- Proposer des parcours résidentiels aux ménages locaux ;
- Attirer des ménages de l'extérieur et développer l'attractivité des quartiers ;
- Accompagner la rénovation urbaine par une politique de peuplement.

### **E) Le projet de renouvellement urbain**

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a conclu avec le Pays de Martigues un protocole de préfiguration du NPNRU sur les trois quartiers (un quartier d'intérêt national et deux quartiers d'intérêt régional).

L'ANRU, les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale, les organismes publics ou privés concourent aux financements des opérations de renouvellement urbain telles que présentées dans le protocole.

Le programme des études, dont une opération d'investissement prévue avant la signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du Pays de Martigues, a été lancé en 2017 à l'exception de deux d'entre elles.

L'ensemble représente un coût prévisionnel total de 4 469 400 €.

La Métropole est maître d'ouvrage de 7 opérations dont 6 études techniques et une relative au portage de l'ingénierie « Direction de projet ANRU ».

Pour la Métropole, deux études techniques restent en cours, portant sur la gestion des ordures ménagères, la synergie économique et le schéma Directeur de Caronte (en collaboration avec le GPMM).

La Ville de Port-de-Bouc porte 10 opérations dont une opération en « autorisation de démarrage anticipée » pour la construction de la Maison du projet et une concernant l'équipe opérationnelle achevées à ce jour. 8 autres sont en cours de traitement par les services de la Ville de Port-de-Bouc à des états d'avancement variés.

L'inauguration de la maison du projet a eu lieu le 13 novembre 2017 en présence de la Vice-présidente de la Métropole déléguée à la Politique de la Ville et l'Habitat.

Concernant les autres études pour lesquelles 13 Habitat, la SEMIVIM et la SNCF sont les maîtres d'ouvrage, un comité technique restreint devra, dès le début 2018, dresser l'état des lieux de l'avancement des travaux.

Considérant les délais nécessaires aux procédures de lancement des marchés publics qui ont retardé la mise en œuvre de ces études, il sera nécessaire de prévoir en 2018 une prolongation par voie d'avenant de ce protocole. Cette prolongation permettra d'intégrer les résultats de toutes les études sur les champs de :

- la diversité de l'habitat ;
- l'adaptation du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines ;
- la mixité fonctionnelle entre les logements ;
- les équipements, consolidation du potentiel de développement économique ;
- le renforcement de l'ouverture du quartier et de la mobilité des habitants ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique et de transition écologique des quartiers ;
- la réalisation d'aménagements urbains prenant en compte les usages ;
- les enjeux de gestion et de sûreté.

La fin du protocole de préfiguration marquera la concrétisation de la volonté politique et de l'opérationnalité de la convention.

Le NPNRU du Pays de Martigues s'inscrit dans le contrat de ville à travers la participation active des habitants nécessaire et souhaitée.

Les signataires ainsi que les techniciens veillent à la cohérence du contrat de ville dans sa nouvelle définition reposant sur le volet cohésion sociale et renouvellement urbain.

Dans l'attente des résultats des études, nous avons veillé, au travers de la participation des habitants, à l'intégration des orientations telles que définies dans le protocole pour construire et prioriser les actions de la programmation 2017.

Le travail engagé sur le pilier Emploi et Développement économique et le pilier Cadre de vie et Renouvellement urbain devra se nourrir des résultats des études.

Le pilier Emploi et Développement économique du contrat de ville a intégré par exemple les résultats de l'étude « accompagnement des mutations et du développement économiques du territoire » par la réflexion sur la création d'un comité stratégique pour la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC).

#### **F) Les chantiers prioritairement développés en 2017 au regard des priorités 2016**

Les perspectives de travail pour la mise en œuvre de la Politique de la Ville telles que concluant notre rapport 2016 proposaient :

- **la réalisation du programme de préfiguration du NPNRU** : fait ;

- **l'évaluation des objectifs par pilier et leur réalisation** :

- une évaluation a été lancée en 2017 et est toujours en cours. Elle propose à chaque territoire de contribuer à une évaluation des programmations. Elle devra associer l'ensemble des acteurs œuvrant à la réalisation de notre politique.
- la programmation fait état d'un pilier Emploi et Développement Économique qui représente 21,4 % de la totalité de la programmation tous financeurs

confondus. Une attention particulière a été portée sur ce pilier structurant de la programmation.

- **le ciblage des publics des QPV** a été plus rigoureux avec une demande aux porteurs de redéfinir parfois leur public cible, les actions développées devant aller en priorité aux habitants des QPV. Les trois axes transversaux ont fait l'objet d'un travail particulier pour la lutte contre les discriminations, la jeunesse et les valeurs de la République/Citoyenneté donnant lieu à des formations, des sensibilisations ou des actions visant plus particulièrement les jeunes.
- **la lisibilité de la plus-value en Politique de la Ville** devra être confirmée par l'évaluation en cours et l'identification du droit commun qui reste difficile à appréhender.
- **les conseils citoyens** ont été associés conformément aux engagements pris dans le contrat de ville à toutes les étapes de la programmation.
- **les différents calendriers d'examen** au titre du contrat de ville et de l'abattement de TFPB, en cours d'harmonisation, devront aboutir en 2018 à intégrer la TFPB dans les crédits spécifiques.
- **le chantier portant sur la construction d'outils nécessaires** à la conduite du contrat de ville est actuellement en cours de réflexion.
- **la participation aux groupes de travail sur le contrat de ville** métropolitain permet au territoire de s'inscrire pleinement dans sa future rédaction.

### **G) Le pacte financier et fiscal de solidarité**

Le pacte financier et fiscal de solidarité constituait une annexe obligatoire du contrat de ville signé en 2015. Il a été élaboré à l'occasion de la construction du nouveau contrat de ville en 2015.

Il fixe les objectifs de péréquation et de renforcement des solidarités financières et fiscales entre ses communes membres sur la durée du contrat de ville.

Il est constitué :

- d'une dotation forfaitaire annuelle minimale par an et par logement social des QPV du territoire s'élevant à 109 € soit 550 450 € ;
- d'un montant forfaitaire représentatif de la part des charges des services communaux concourant à la mise en œuvre du contrat de ville et des opérations de renouvellement urbain s'élevant à 440 000 € ;
- des participations financières des communes au contrat de ville du Pays de Martigues au titre des compétences en matière de Politique de la Ville, de Cohésion Sociale, de Cadre de

vie et de renouvellement urbain, de Développement économique et d'Emploi-Formation, de Sécurité-Prévention de la délinquance et de Promotion de la santé s'élevant à 490 000 €.

### **III/ L'INGENIERIE**

#### **1) Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage regroupe les représentants des signataires du Contrat de ville. Il est présidé par le Président du Pays de Martigues et le Préfet Délégué à l'Égalité des Chances et se compose de :

- L'État ;
- Le territoire du Pays de Martigues ;
- Les Villes de Martigues et Port-de-Bouc ;
- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Le Département des Bouches-du-Rhône ;
- Le SMGETU ;
- La Caisse des Dépôts et Consignations ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence ;
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat Région PACA ;
- Les bailleurs sociaux ;
- L'Association Régionale HLM PACA et Corse ;
- La Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône ;
- Le Procureur de la République ;
- Le Recteur d'Académie ;
- L'Agence Régionale de Santé ;
- Pôle Emploi ;
- Le Théâtre des Salins ;
- Les représentants de Conseils citoyens.

Il assure le pilotage politique et la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de la démarche et a pour missions :

- D'orienter, mobiliser et organiser la mise en œuvre du Contrat de ville ;
- De veiller à la cohérence de la politique menée ;
- De contrôler le respect des objectifs et des engagements des partenaires.

Il se réunit au moins deux fois par an afin :

- De valider les bilans annuels et les évaluations ;
- D'arrêter le programme annuel d'actions ;
- De procéder aux arbitrages budgétaires.

La préparation des réunions du Comité de Pilotage est assurée conjointement par l'équipe du Sous-préfet d'arrondissement et la direction de l'équipe opérationnelle.

En 2017, un seul Comité de Pilotage a permis de valider l'ensemble de la programmation dès le mois de mars.

Un Comité de Pilotage tel que prévu dans le protocole de préfiguration du NPNRU du Pays de Martigues assure le suivi du protocole. Il est préparé par divers comités techniques rassemblant 14 partenaires dont les bailleurs, la SNCF, le GPMM, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Les dispositifs tels que la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD), le Contrat Local de Santé (CLS), le Programme de Réussite Educative (PRE), animés par les équipes dédiées disposent également de leur propre instance de gouvernance. Elles ont eu lieu au moins une fois pour ce qui concerne le Comité de Pilotage et autant que de besoin pour les comités techniques.

## **2) Le comité technique**

Le Comité technique est composé de :

- La direction de projet ;
- Les représentants techniques des partenaires.

En appui du Comité de pilotage, le Comité technique est chargé de la maîtrise d'œuvre générale du Contrat de Ville, de son animation, de sa coordination et du suivi des actions. Il a pour mission de préparer les réunions du Comité de pilotage et se réunit autant que de besoin. Il associe autant que nécessaire les référents de l'équipe opérationnelle.

En 2017, 6 comités techniques thématiques (Santé, Prévention de la délinquance, Cadre de Vie, Emploi, Action éducative, Citoyenneté-Culture-Sport) ont rassemblé l'ensemble des signataires et ont examiné en opportunité les dossiers.

Un comité technique financier a permis de répartir les enveloppes telles qu'arrêtées par les signataires.

Concernant l'abattement de la TFPB, ventilé conformément au cadre national élaboré par l'État et l'Union sociale de l'Habitat, sur des actions de la rubrique «Animation, lien social, vivre-ensemble», celui-ci a permis de renforcer le financement a posteriori des actions

Politique de la Ville. Cela nous a conduit à réfléchir au calendrier d'examen de cet abatement TFPB avant le passage des dossiers en comités techniques.

Le comité de pilotage qui a eu lieu en septembre 2017 a validé le programme d'abattement de TFPB 2016 et n'a pas pu aborder la question du prévisionnel de 2017.

### **3) Le comité d'évaluation**

Une convention portant sur l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville 2015-2020 entre le Centre de Ressources pour la Politique de la Ville (CRPV) et la Métropole Aix-Marseille-Provence a été initiée en 2017.

Elle porte sur :

- l'analyse de l'évolution du contexte dans lequel s'inscrivent les orientations du contrat de ville ;
- le suivi et l'impact des actions réalisées au titre du contrat de ville ;
- l'évaluation de la plus-value du contrat en matière de mobilisation des politiques publiques dites de droit commun.

Elle doit permettre d'éclairer l'évaluation finale en 2020 et de dégager des éléments de perspectives contribuant à la réalisation du projet métropolitain.

L'article 3 de la convention stipule qu'un dispositif de pilotage validera l'ensemble des étapes. Un comité technique issu des six territoires sera chargé, autant que de besoin, de la réalisation de cette action. Lancée officiellement en octobre 2017, le premier comité de pilotage en préparation n'aura lieu qu'en 2018.

Les comités techniques prévus dans la convention ont eu lieu au moins une fois par mois.

Le comité d'évaluation est composé de :

- L'Équipe opérationnelle du Pays de Martigues ;
- La Déléguée du Préfet ;
- Les représentants techniques des partenaires ;
- Les représentants des Conseils Citoyens.

### **4) Équipe opérationnelle**

L'équipe opérationnelle, qui mène sur le territoire l'ensemble des dispositifs de la Politique de la Ville, est répartie en équipe métropolitaine et communale. L'équipe métropolitaine est constituée de 3 agents représentant 2 ETP.

Les équipes communales représentent 25 personnes œuvrant environ pour 10% de leur temps pour le projet de territoire sauf pour deux d'entre elles (chargée de mission Politique de la Ville et l'agent chargé du NPNRU de Port-de-Bouc).

L'équipe opérationnelle est ainsi constituée depuis la signature du contrat de ville en 2015.

Le pacte financier et fiscal de solidarité établi dès la signature du contrat de ville fixe les modalités de prise en charge de chacune des parties. La participation citoyenne qui s'organise autour des conseils citoyens a permis d'éclairer de cette expertise la mise en œuvre de la politique publique.

#### **IV/ L'ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILS CITOYENS**

En 2017, deux démarches ont prévalu à la construction des conseils citoyens sur les deux communes de Martigues et Port-de-Bouc.

En effet, en respectant les démarches déjà en cours de démocratie participative, les conseils citoyens se sont constitués et ont fait l'objet d'une demande d'arrêté auprès de la Préfète Déléguée à l'Égalité des Chances.

Nous avons soumis pour consultation par les deux villes les listes de nos conseils citoyens au mois d'octobre 2017. Suite aux avis favorables des communes, elles ont été par la suite transmises au Président de la Métropole afin que le Préfet puisse prendre un arrêté qui fixera la composition des conseils citoyens. A ce jour, nous restons dans l'attente d'un retour de la Métropole et des arrêtés.

Les conseils citoyens sont constitués autour de deux collèges : habitants et acteurs locaux/associatifs. Leur reconnaissance et leur association se sont exercées dans le respect du cadre de référence national des conseils citoyens.

Sur Port-de-Bouc, les conseils citoyens des Comtes-Tassy et des Aigues-Douces/la Lèque ont bénéficié d'un accompagnement par l'Université du citoyen auquel s'est associée la responsable territoriale Politique de la Ville.

Les conseils citoyens du Pays de Martigues ont participé à toutes les étapes et instances de mise en œuvre du contrat de ville 2017 ainsi qu'au Comité de pilotage décisionnel. De plus, l'évaluation telle que mise en œuvre sur l'ensemble du territoire métropolitain a intégré la participation des habitants dans la démarche.

Les conseils citoyens disposent de lieux de concertation. Le projet de renouvellement urbain de Port-de-Bouc a proposé en opération dite «autorisation de démarrage anticipée» des travaux à la «Maison du projet». Cette maison des projets a pour objectif d'être un lieu d'échange, de questions, de partage du projet pour le quartier.

La maison de quartier de Mas de Pouane assure cette fonction de maison du projet sur Martigues au titre de la reconnaissance de quartier d'intérêt régional dans le NPNRU.

Ces deux lieux permettront :

- l'organisation des conseils citoyens ;
- l'information permanente des habitants des quartiers ;
- l'exposition permanente des études, maquettes ou expositions présentant l'ensemble des projets.

Dès réception de l'ensemble des dossiers de demande de subvention, les conseils citoyens ont pu examiner par quartier la programmation 2017. Ils se sont réunis 6 fois sur chacun des

cinq QPV. Ainsi, ils ont pu émettre des avis qui ont été pris en compte lors des comités techniques auxquels ils n'ont pas participé.

Ces avis ont servi à la construction des avis définitifs donnés par les techniciens participant aux comités techniques.

Parallèlement, ils ont pu, avec les bailleurs, participer à la répartition de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au profit des quartiers.

En 2017, il avait été mis en perspective l'harmonisation au niveau des calendriers d'examen de l'abattement TFPB et des comités techniques d'examen des dossiers afin d'inscrire les crédits négociés avec les bailleurs sur des actions contrat de ville.

Les partenaires se sont engagés à fournir aux représentants des conseils citoyens tous les documents nécessaires au suivi du dispositif.

L'expertise de l'équipe opérationnelle est aussi proposée aux conseils citoyens au travers des personnels chargés de leur accompagnement.

## **V/ LES PERSPECTIVES 2018**

Les perspectives de 2018 dans la réalisation du contrat de ville du Pays de Martigues sont appuyées par l'expertise développée depuis déjà 3 ans. Elles reposent sur des améliorations à apporter tant en termes de méthodologie que de contenu.

### **A) Méthodologie**

- Intégrer les résultats de groupes de travail organisés par la Métropole sur les champs de l'évaluation, de la construction du nouveau contrat de ville métropolitain, de la réflexion sur les ASV, les PRE, les plans de lutte... en faisant valoir les spécificités du territoire ;
- Poursuivre le travail sur la mobilisation du droit commun ou des financements privés (fondation, mécénat,...) par la construction d'un annuaire permettant d'accompagner les structures pour une efficacité de nos interventions ;
- Continuer à travailler au plus près des dossiers des porteurs afin de faire correspondre les actions et les publics des QPV ;
- S'approprier le nouveau dossier de demande de subvention et apporter les modifications nécessaires ;
- Améliorer l'harmonisation des calendriers d'examen des dossiers au titre de la TFPB ;
- Mettre au cœur de l'action éducative les PRE du territoire afin d'apporter de la cohérence et de l'efficacité dans le programme ;
- Entamer une démarche auprès de la Région afin de mobiliser au titre du cadre d'intervention portant sur « restaurer le lien social et accompagner les territoires » ;
- Accompagner les porteurs dans une démarche évaluative afin qu'ils intègrent la nécessité de poser des indicateurs d'actions pertinents et évaluables.

### **B) Contenu**

- Poursuivre la mise en cohérence de l'ensemble des piliers de la programmation avec le volet de développement urbain (ANRU) ;
- Travailler sur l'appel à projets en s'appuyant sur l'actualisation des besoins tels que résultant des portraits de territoire qui doivent nous être fournis par le CRPV ;
- Mieux déterminer les actions relevant du droit commun ou de la Politique de la Ville en accompagnant les porteurs dans la recherche d'autres financements ;
- Rendre prospectif le plan de lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes.

